

C.R.I.C. N° 177 (2022-2023)

5e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité

Jeudi 22 juin 2023

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Auditions</i>	1
<i>Méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel pour les périodes réglementaires 2024 et 2025-2029 et capacité du réseau</i>	1
<i>Audition de M. Grifnée, Administrateur délégué et Président du comité de direction de l'Opérateur de réseau d'énergies (ORES)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Grifnée, Administrateur délégué et Président du comité de direction de l'Opérateur de réseau d'énergies (ORES).....	1
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Lomba, Douette, M. Grifnée, Administrateur délégué et Président du comité de direction de l'Opérateur de réseau d'énergies (ORES), MM. Crucke, Disabato, Bellot, Bierin.....	5
<i>Reprise de la séance</i>	32
<i>Méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel pour les périodes réglementaires 2024 et 2025-2029 et capacité du réseau (Suite)</i>	32
<i>Audition de M. Wallée, Directeur de l'Association intercommunale d'électricité du sud du Hainaut (AIESH)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Wallée, Directeur de l'Association intercommunale d'électricité du sud du Hainaut (AIESH).....	32
<i>Audition de M. Le Bussy, Directeur général du Réseau d'énergies de Wavre (REW)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Le Bussy, Directeur général du Réseau d'énergies de Wavre (REW).....	34
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Douette, Bierin, Crucke, Mme Mathieux, M. Wallée, Directeur de l'Association intercommunale d'électricité du sud du Hainaut (AIESH), M. Le Bussy, Directeur général du Réseau d'énergies de Wavre (REW), M. Grifnée, Administrateur délégué et Président du comité de direction de l'Opérateur de réseau d'énergies (ORES).....	38
<i>Liste des intervenants</i>	53
<i>Abréviations courantes</i>	54

Présidence de M. Hermant, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 10 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

AUDITIONS

MÉTHODOLOGIE TARIFAIRE APPLICABLE AUX GESTIONNAIRES DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL POUR LES PÉRIODES RÉGULATOIRES 2024 ET 2025-2029 ET CAPACITÉ DU RÉSEAU

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel pour les périodes réglementaires 2024 et 2025-2029 et capacité du réseau.

MM. Bierin et Lomba ont déjà été désignés en qualité de rapporteurs.

*Audition de M. Grifnée, Administrateur délégué et
Président du comité de direction de l'Opérateur de
réseau d'énergies (ORES)*

M. le Président. – La parole est à M. Grifnée.

(Absence d'enregistrement)

M. Grifnée, Administrateur délégué et Président du comité de direction de l'Opérateur de réseau d'énergies (ORES). – Vous verrez que l'une de mes conclusions est que ces habitudes agréables devraient avoir lieu plus régulièrement parce que la collaboration entre les parties prenantes – régulateurs, gestionnaires de réseau et parlementaires – permettrait d'aller vers un mieux. Je réserve toutefois ces éléments pour ma conclusion. Étant donné que certains adorent lire la fin d'un roman policier avant de le commencer, je souhaitais vous l'indiquer.

Le premier thème que vous me proposez d'évoquer est la méthodologie 2024, mais surtout la méthodologie 2025-2029.

La méthodologie 2024 étant une méthodologie de transition qui s'inscrit dans la continuité de la méthodologie 2019-2023, nous ne nous y attarderons pas beaucoup, pour ne pas dire que nous l'évoquerons peu.

Concernant la position d'ORES sur la méthodologie tarifaire, il y a un an, j'ai été assez critique par rapport au premier document que la CWaPE a mis sur la table. C'était le 31 mai 2022. La position d'ORES a toujours été assez simple : il faut, presque à tout prix, atterrir sur le dossier de la méthodologie 25-29, parce qu'il est trop important pour la Région wallonne – pas pour ORES – et pour la transition énergétique en Région wallonne.

Nous sommes très vite arrivés à la conclusion que la pire des choses que la Wallonie aurait méritée dans cette affaire, ce sont des procédures judiciaires par rapport à la méthodologie. En effet, qui dit procédure judiciaire dit perte de temps. Le temps est peut-être notre principal ennemi en matière de transition énergétique en Région wallonne, mais pas uniquement.

L'analyse que nous faisons aujourd'hui est pragmatique et réaliste. Nous arrivons à la conclusion que ce qui vous a été présenté par le président de la CWaPE il y a une semaine est un résultat honorable qui nous permet de nous mettre au travail et de continuer à investir et à moderniser les réseaux de distribution en Région wallonne. Je pense qu'il ne serait pas raisonnable de ne pas avancer par rapport à cela.

Je suis en train de faire devant vous un constat réaliste et non enthousiaste. Notre volonté est d'aller de l'avant, de ne pas bloquer les choses, d'avancer. Vous verrez quelques éléments qui devraient nous inspirer pour le futur.

Hier, nous étions en conseil d'administration. Mon vice-président qui me surveille est là pour en témoigner. Maintenant, nous ne pouvons plus sortir sans être surveillés. C'est la nouvelle politique. Je le dis en toute amitié par rapport à Yves Binon.

Bref, hier, nous étions en conseil d'administration et je peux vous dire ce qui vous avait d'ailleurs déjà été dit – je l'avais annoncé à l'assemblée générale d'ORES la semaine passée – : le conseil d'administration d'ORES a décidé d'accueillir favorablement – nous ne l'avons pas approuvé – la méthodologie tarifaire. Il n'y aura pas de recours contre cette méthodologie. Comme je vous l'ai dit, nous la considérons comme acquise. Simplement,

n'oubliez jamais que nous vous avons annoncé des budgets en croissance, parfois en croissance forte. Une grosse partie de cette croissance budgétaire est tout simplement due à de l'inflation. Ce ne sont pas des ressources nouvelles et il faut y être attentif. Cela dit, comme je l'ai toujours proclamé, nous pensons chez ORES que la transition énergétique doit être financée par tous les moyens disponibles. Les premiers moyens sont ceux de l'entreprise, si elle en a.

Nous avons beaucoup discuté sur les bonus d'ORES ici même, il y a quelques mois. La réponse d'ORES a toujours été claire par rapport à cela. Nous avons décidé, il y a de cela bien longtemps maintenant, que l'intégralité des bonus d'ORES, c'est-à-dire des moyens payés par les Wallons et les Wallonnes, si nous appliquons la méthodologie tarifaire, qui reviendraient à ORES et à ses actionnaires, reviendraient à la transition énergétique et donc aux Wallons. Je le confirme. À la fin 2024, nous ferons le bilan de la période 19-23 plus 24 puisque nous pouvons l'appeler ainsi. S'il reste des moyens disponibles au sein de l'entreprise, ils seront intégralement affectés à la modernisation du réseau. De cette façon, ils reviendront aux Wallons et aux Wallonnes.

J'attire juste votre attention sur ce modèle. J'ai vu la présentation de la CWaPE où l'on voit de plus en plus d'éléments de coûts contrôlables à côté d'éléments de coûts non contrôlables. Les coûts contrôlables sont des risques pour le gestionnaire de réseau de distribution et ils nous sont vendus en disant : « Mais si vous faites mieux, vous aurez un complément de revenu pour vous ». Nous voyons bien que ce n'est pas vrai. C'est un jeu de dupes.

Si nous faisons moins bien, je suis persuadé que personne n'aurait aidé ORES et ne serait venu à notre secours si nous avions mal géré cet argent. Par contre, si nous faisons mieux – ce que nous avons fait –, tout le monde nous dit : « Vous devez les rendre aux Wallons ». C'est normal de les rendre aux Wallons. Néanmoins, soyons cohérents jusqu'au bout et arrêtons de courir cette course à l'échalote où nous voulons de plus en plus de coûts contrôlables, où nous voulons de plus en plus de *incentives*, d'incitants pour faire en sorte que l'entreprise gagne plus d'argent. Ce n'est pas notre fonction.

Nous sommes un service public pour dépenser et pour investir le tarif dont nous disposons. La course à l'échalote de toujours plus de *incentives* dans des sociétés comme la nôtre, à un moment où notre défi est la modernisation du réseau de distribution et la transition énergétique, je vous le dis bien franchement – c'était dans les remarques d'ORES –, je ne crois pas que ce soit la meilleure façon de réguler notre service public. Nous pousser à nous *incentiver*, d'autant plus que si nous le faisons et que si nous réussissons, à la fin, on nous dit : « il faut rendre cet argent. C'est un

scandale que vous le gardiez ». C'est normal qu'on nous le dise. C'est le premier élément.

La méthodologie, nous l'acceptons, nous allons vivre avec, nous allons y travailler. Elle ne délivre pas tous les moyens dont le réseau wallon a besoin, mais en mobilisant les moyens d'ORES et – deuxième grand message politique – les moyens du Plan de relance que le Gouvernement a à sa disposition et nous propose, nous pensons que nous pouvons faire un travail sérieux par rapport aux besoins de la Wallonie. C'est ce qui est important. La méthodologie tarifaire cumulée au Plan de relance et aux éventuels moyens disponibles chez ORES nous donnera de quoi faire.

Quant au Plan de relance, j'ai un petit message politique. Les choses avancent bien. Je pense qu'au 21 juillet, nous verrons assez clairement ce que l'on peut faire. Je me tourne vers mon voisin qui suit cela de plus près que moi. Si j'ai un message à vous donner, c'est de faire attention au dogmatisme sur le Plan de relance. C'est la même chose pour tout. Mettons ces moyens où ils sont nécessaires.

Je suis un peu surpris qu'aujourd'hui, on coupe le Plan de relance entre l'électricité et le gaz, sur un prorata de compteurs en Wallonie. Je n'ai pas de grands besoins en gaz, j'ai des besoins énormes en électricité. Il ne faut pas oublier qu'un jour, nous sortirons du gaz. Aujourd'hui, je me demande ce que je vais faire avec ce Plan de relance en gaz. Par contre, si j'avais un peu plus de moyens en électricité, la Wallonie en bénéficierait.

Si l'on atterrit là-dessus le 21 juillet, nous serons contents et nous ne nous plaindrons pas.

Petit message, à nouveau, évitons le dogmatisme et cherchons l'efficacité quand il s'agit de mettre en œuvre ces plans. Je vais sans doute devoir dire à un moment au Gouvernement que, sur le gaz, il y a peut-être 5, 6, 7 ou 8 millions d'euros dont je n'ai pas besoin, ou en tout cas, dont je n'ai pas d'idée de quelque chose d'intelligent à faire avec. Nous n'allons pas faire des bêtises simplement parce que la ressource est là. C'est dommage. Nous ne sommes pas assez riches pour faire cela. C'est un petit message très gentil.

Je ne veux pas ouvrir un dossier politique, mais je crois que vous cherchez tous les mêmes choses : essayons d'être efficaces par rapport à cela, sur la méthodologie tarifaire telle qu'elle existe. Voilà ce que j'ai à en dire.

J'ai quelques petits points plus critiques, en se tournant vers l'avenir, pour tirer quelques leçons. La prochaine fois, essayons de faire en sorte de ne plus être dans quelque chose d'un petit peu psychodramatique que nous avons tous connu pendant 12 mois. Je pense qu'il y a moyen, en anticipant maintenant, d'avoir un processus tarifaire beaucoup plus souple, moins mélodramatique que ce que nous avons connu ces 12 derniers mois.

Comment ?

Premier élément, le régulateur a voulu évaluer l'efficacité des gestionnaires de réseau de distribution. Est-ce un gros mot, « évaluer l'efficacité des gestionnaires de réseau de distribution » ? Non, je n'ai aucun problème à évaluer l'efficacité des gestionnaires de réseau de distribution. Je trouve même que c'est normal, pour être honnête, mais alors, qu'on le fasse bien.

Ici, ce qui m'a gêné, c'est que l'on a confié cette mission à un consultant, sans lui donner les moyens vraiment nécessaires pour faire un travail sérieux. Un consultant qui n'a pas les moyens pour faire un travail sérieux, il prend quand même le job, parce que c'est toujours cela de pris, et il ne fait pas un travail sérieux. Il a remarquablement fait un travail pas sérieux. Il nous a comparés, il a comparé nos coûts de transition énergétique de 2022 avec les coûts des Allemands en 2015. En 2015, les coûts d'ORES n'étaient pas non plus les mêmes que ceux de 2022. En 2015, vous ne m'invitez pas pour parler d'onduleurs, si vous vous souvenez bien. Il a pris une méthode qui nie complètement la qualité du service public. Chaque fois que je fais quelque chose pour qu'ORES rende un service de meilleure qualité à la population, mon bulletin s'aggrave parce que je dépense de l'argent « pour rien », dit-il. Pire, chaque fois que j'ai investi dans un réseau aérien, Monsieur Bellot, le consultant a estimé que c'était des dépenses inutiles. Il regardait comme seul output les réseaux souterrains.

Vous connaissez la Wallonie aussi bien que moi, je crois même un peu mieux. Il se fait qu'en Wallonie, il y a beaucoup de réseaux aériens et il y a un réseau aérien qui apporte un service réel à la population, dans la province du Luxembourg, dans le Namurois, dans mon Condroz, en Communauté germanophone et même à Frasnes, je crois. Autrement dit, c'est une maille fondamentale du réseau d'ORES, et c'est vu comme une dépense inutile pour le consultant. Forcément, on n'a pas arrêté d'investir dedans et d'entretenir le réseau aérien, en se disant que cela améliorera le bulletin. On n'a pas fait que cela.

Quel est le message que je partage ? Si l'on fait un exercice de comparaison de l'efficacité des gestionnaires de réseau de distribution, faisons-le avec sérieux.

J'ai envie de vous lancer la balle et la responsabilité. Je vais m'y amuser de temps en temps, mais c'est aussi pour cela qu'on est là.

On ne peut pas reprocher à la CWaPE de confier une mission importante à un consultant et de ne pas y mettre les moyens si elle ne les a pas. Je préférerais que la CWaPE soit en mesure de faire ce travail important elle-même, parce qu'elle a les moyens, parce qu'elle a l'expertise.

De ce point de vue – c'est quelque chose que je redirai plusieurs fois –, vous ne pouvez pas demander à la CWaPE de faire des choses qu'elle n'a pas les moyens de réaliser. Je connais les débats. Je fais passer le message que, si l'on veut faire les choses sérieusement, il faut dégager de l'expertise. Sur des questions pareilles, la Wallonie gagnerait à dégager une expertise interne et à ne pas dépendre de consultants qui viennent avec leur agenda à eux. C'était le premier élément.

Deuxième élément, c'est mon goût de trop peu, c'est mon rendez-vous manqué par rapport à la méthodologie 2025-2029, qui devait être 2024-2028, souvenez-vous. Pourquoi ? Pour moi, une méthodologie tarifaire dure cinq ans. Que devrait-on faire tous les cinq ans ? On devrait s'arrêter un peu, se poser la question où l'on veut aller. C'est vous qui le décidez, ce sont les objectifs que la Région wallonne s'assigne à elle-même en disant où elle veut aller en termes de réduction des émissions de CO₂.

Que cela veut-il dire ? Quels sont les scénarios derrière ? Nous devrions, une fois ces objectifs fixés, nous demander quel est l'état du réseau par rapport à cela. Je le disais à l'assemblée générale : au fond, avec les objectifs que vous nous assignez, vous nous demandez d'être prêts à courir le marathon de Paris.

Dans quel état sommes-nous aujourd'hui ? Nous serions un bon participant aux 20 kilomètres de Bruxelles, pas la marche ADEPS d'Ouffet-Warzee version cinq kilomètres. Non, nous sommes capables de faire les 20 kilomètres de Bruxelles. Pour le marathon de Paris, il faut un plan d'entraînement. Nous pouvons y arriver – c'est la bonne nouvelle –, au prix d'un bon entraînement que nous tiendrons régulièrement tous les jours. L'entraînement dont je suis en train de vous parler, le plan d'entraînement qui doit nous amener au marathon de Paris, c'est le plan industriel des gestionnaires de réseau de distribution.

Sur base des objectifs et du diagnostic qui nous amenait à nous valider pour les 20 kilomètres de Bruxelles, nous avons établi un plan d'entraînement, c'est-à-dire un plan industriel qui doit nous permettre de remplir les objectifs que vous nous fixez. C'est de cela que j'aurais voulu parler avec la CWaPE.

Les objectifs PACE sont :

- combien de véhicules électriques ?
- quand ?
- quelle est l'évolution du chauffage wallon ?
- à quelle échéance ?
- quelle est l'évolution de la production du renouvelable ?

J'aurais souhaité que l'on ait un débat portant là-dessus. Nous avons essayé de le faire. J'ai eu des réunions avec le régulateur. On a mandaté un consultant – on n'avait pas internalisé, je peux vous expliquer

pourquoi –, Climact, en lui demandant de traduire PACE en scénario, les véhicules électriques, les panneaux photovoltaïques, l'évolution du chauffage. Nous verrons alors comment avancer.

J'ai voulu en parler avec la CWaPE. Elle m'a dit que ce n'était pas le sujet. J'exagère un peu, il m'arrive parfois de caricaturer, mais je n'ai jamais parlé de panneaux photovoltaïques avec le régulateur, d'onduleurs, de bagnoles électriques. Vous comprenez que j'aie ce côté « on a raté quelque chose, un rendez-vous est loupé ». Néanmoins, nous sommes arrivés à un résultat qui nous convient, c'est ce que j'ai dit au début, et nous n'avons pas besoin de nous disputer. Cependant, nous devrions parler de cela plutôt que de ce facteur X du WACC, de la FEC, du coefficient financier.

Qui a négocié la méthodologie tarifaire chez ORES ? Les financiers. Je trouve que ce sont les opérationnels qui devraient négocier ce genre de choses, et pas une négociation financière. Ce rendez-vous est un peu manqué.

Mon troisième message sur quatre – vous voyez que l'on arrive tout doucement au bout de cette partie – est que, dans le monde que nous sommes en train de mettre en place, la puissance électrique deviendra un élément aussi fondamental pour la compétitivité d'une Région que les charges fiscales, les charges sociales, la formation, la place dont vous disposez dans vos zonings, la mobilité. Pour demain ? Non, dès maintenant ! Vous pouvez ajouter à tous ces facteurs de compétitivité la disponibilité d'une puissance fiscale. Nous connaissons tous – Gilles Simon vous dira sans doute la même chose chez Resa – des clients industriels qui veulent venir s'établir en Wallonie et à qui nous disons : « Réservez de la puissance maintenant et, normalement, vous l'aurez en 2028 ». Peu de clients industriels qui débarquent en Wallonie, tentés par la Région wallonne, peuvent vivre avec cette réponse. Ils iront voir en Flandre, à Lille, à Aix-la-Chapelle ou à Maastricht.

Un enjeu fondamental pour vous est de vous assurer, dans le monde que nous sommes en train de mettre en place, de cette électrification croissante. Sur le *full* électrique, chacun a sa vision politique par rapport à cela, mais il faut une place de plus en plus croissante de l'électricité. C'est un message que j'ai dit au Gouvernement, je pense qu'il a été entendu : vous devez tout faire pour vous assurer que la Wallonie disposera de la puissance électrique disponible en temps voulu et à l'endroit voulu. Si vous l'avez à Arlon et que le zoning où l'on vous la demande est à Ghislenghien, cela ne va pas.

Méfiez-vous des chiffres pour la Wallonie. Ils sont une bonne chose, mais, ce qui intéresse, c'est la puissance disponible là où l'entreprise veut s'installer. Vous pourriez très bien avoir un super dossier, des gens formés, des aides, un statut fiscal, tout qui va bien, puis

dire : « La puissance disponible, ce sera pour plus tard, il faut attendre ». Il s'agit d'un gros chantier pour vous, me semble-t-il. Anticipons et voyons à moyen terme.

Comment pouvons-nous faire ? Nous sommes aujourd'hui en juin 2023. Que faisons-nous ? Donnons-nous six mois pour avoir un vrai plan. Que manque-t-il ? Identifions, diagnostiquons et regardons. Une fois que cela est fait, que pouvons-nous faire en 2024 ? Qu'est-ce qui est urgent ? Qu'est-ce qui ne l'est pas ? Qu'est-ce qui l'est moins ? Que pouvons-nous faire en 2024, en 2025 ou en 2026 ? Je ne fais pas tout tout seul, je travaille avec Elia. Des discussions sont évidemment à mener avec Elia pour faire en sorte que nous équipions la Wallonie quand il le faut, là où il le faut, de la puissance électrique dont nous aurons besoin.

J'ai parlé d'économie en parlant d'entreprises qui viennent s'installer. Si j'étais ministre du Tourisme, cela m'inquiéterait tout autant. Imaginons que des gens viennent faire du tourisme avec un véhicule électrique en Wallonie. Ils ne savent pas s'ils peuvent recharger leur véhicule, s'il y a un réseau de charge rapide ou s'il y a un réseau ouvert au public. Vous dénaturez la compétitivité touristique de la Région.

Pour toutes ces raisons, cette réflexion est fondamentale et il faut la mener au plus vite. Nous devons nous donner des objectifs à la fin de cette année pour savoir ce qu'il est réaliste de faire dans les cinq, six, sept ou huit ans à venir.

Ma conclusion sur la méthodologie, quelle serait-elle ?

Je regarde l'heure. J'ai déjà tout explosé. Vous poserez les questions sur les onduleurs. Vous êtes en train de vous dire, ce qui n'est pas tout à fait faux : « Il l'a fait exprès ! Comme cela, il ne doit pas en parler ».

Revenons-en à ma conclusion. Les sujets qui nous occupent sont un tango qui se fait au moins à trois. Je ne sais pas danser le tango à deux. J'imagine qu'à trois cela doit être plus compliqué qu'à deux. Si l'on veut tirer de vrais enseignements de tout cela, c'est que nous avons à réaliser un tango à trois où chacun a sa compétence : le régulateur, le politique, les gestionnaires de réseau de distribution. Vous déterminez les objectifs. Vous nous dites la politique que vous voulez mener et là où vous voulez nous amener. C'est votre responsabilité. Le régulateur, sur base de cela, doit déterminer un chemin tarifaire. Nous devons nous préoccuper aussi de ce que vont payer les Wallons. Ce n'est pas Saint-Nicolas, nous ne faisons pas tout ce que nous voulons. ORES et Resa doivent poser des choix industriels, opérationnels pour permettre tout cela.

J'ai un reproche à vous donner : pourquoi ne nous voyons-nous pas quand tout est fini ? Nous pouvons avoir ce genre de discussion avec ORES, le régulateur et les GRD. Ce n'est pas parce que nous avons chacun nos compétences que nous ne pouvons pas nous parler. Un

comité de concertation, cela doit quand même vous dire quelque chose. Si l'envie est de le faire fonctionner, cela peut déboucher sur des résultats encourageants et positifs, alors même que le Fédéral ne dit pas « Je vais te piquer ta compétence » et à la Région flamande « Je vais te piquer la tienne ». Non, dans le respect des compétences de chacun, nous devons plus nous parler. Vous devez nous demander des comptes plus régulièrement. Objectivement, ce n'est pas un luxe de se voir deux fois par an dans la configuration dont je vous parle. Où en êtes-vous sur vos investissements ? Quels sont les problèmes que vous rencontrez ? Voilà les questions à nous poser. Nos problèmes ne sont pas que tarifaires : des entrepreneurs ne seront pas disponibles, des Wallons ne seront pas formés, la logistique sera compliquée ou absente. L'argent n'est pas tout dans nos métiers.

Si j'ai un conseil à donner – je pense que c'est vous qui devez prendre cette initiative – : encouragez le dialogue du tango à trois. Faites en sorte que les parties échangent et se voient. Ce n'est pas pour décider à la place ; vous ne devez pas décider le tarif à la place du régulateur. Cela ne veut pas dire tout ignorer des plans d'investissements des GRD. Il serait bien normal que nous venions une fois par an vous expliquer, pas pour que vous l'approuviez, mais pour que vous puissiez nous demander pourquoi nous procédons ainsi, dans un souci de compréhension. Peut-être que vous aurez des idées. Vous connaissez le local, comme nous, et nous pouvons échanger là-dessus.

Je pense vraiment qu'il y a une leçon à tirer de tout cela si nous voulons éviter de nous retrouver dans les mêmes configurations de poil à gratter que ces derniers mois. Essayons d'avoir des rendez-vous pour nous expliquer et pour anticiper les choses.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur Grifnée. Vous savez que vous êtes toujours le bienvenu en notre commission.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Merci, Monsieur Grifnée. Quel enthousiasme, quelle connaissance du dossier et quelle énergie à défendre votre structure ! C'est vraiment encourageant d'entendre la motivation avec laquelle vous vivez votre sujet.

Cette méthodologie tarifaire qui nous occupe aujourd'hui est là pour veiller à ce que les gestionnaires de réseau aient les moyens suffisants pour assurer leurs missions, notamment dans le cadre de la transition énergétique, tout en veillant à ce que les factures des consommateurs ne soient pas trop impactées. Cette méthodologie tarifaire doit permettre de contribuer aux

objectifs climatiques fixés pour 2030. Cette méthodologie revêt une importance capitale.

Ne soyons pas dupes : il est illusoire de croire que les gestionnaires et les consommateurs parviendront à eux seuls à financer et assumer les coûts de la transition énergétique. Il faudra mobiliser des moyens colossaux et faire preuve de créativité pour renouveler, renforcer et transformer l'ensemble de nos réseaux et infrastructures.

Vous avez parlé de la méthodologie tarifaire qui dégage un certain nombre de moyens. Vous avez parlé du Plan de relance, essentiel à vos yeux, avec l'échéance importante du 21 juillet.

Nous l'entendons. Il faudra bien suivre la chose.

Vous avez parlé des moyens liés à vos réserves qui pourraient éventuellement servir à la cause, mais est-ce suffisant ? C'est bien là qu'est la grande question. Une étude a été publiée cette semaine par le cabinet McKinsey qui indique qu'il faudrait mobiliser 450 milliards d'euros, à l'échelle nationale, pour atteindre les objectifs en matière climatique et énergétique d'ici 2050, ce qui est colossal. Dans les moyens financiers évoqués aujourd'hui, nous sommes bien en deçà de ce qu'il faudrait.

Qu'imaginer de plus pour atteindre les objectifs financiers ?

En Wallonie, contrairement à d'autres pays ou d'autres régions, nous avons été assez ambitieux avec le PACE 2030. Je ne vais pas revenir sur le détail que nous connaissons tous ici.

Ma première question vise à connaître votre sentiment. Sur cette méthodologie tarifaire, au regard du PACE 2030, vous avez regretté de n'avoir été que trop tardivement appelé à la cause de l'élaboration de ce projet et de ses ambitions, et regretté de n'avoir un dialogue qu'à présent, lorsque tout est déjà fait, qu'il s'agisse de la méthodologie tarifaire ou du PACE 2030. Qu'en pensez-vous ? Allons-nous y arriver ? Sommes-nous sur les bons rails pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés par ailleurs ?

Il serait un peu absurde de se fixer des objectifs et de n'avoir pas les moyens de les atteindre. En effet, de nombreux acteurs émettent des doutes sur la capacité que nous avons à rencontrer ces objectifs et quant à la compatibilité de la méthodologie tarifaire maintenant connue par rapport à ces objectifs fortement ambitieux.

J'ai apprécié votre évocation concrète. Vous avez dit : « On a trop parlé de formules, de chiffres, de finances et pas assez de terrain, de la réalité des choses. Combien de bagnoles électriques ? » C'est ce que vous avez dit : « quelles infrastructures, et cetera ? ». C'est vraiment du concret. Que manque-t-il ? Au-delà de l'évoquer, qu'en pensez-vous concrètement ? Comment

peut-on faire avancer les choses en fonction de votre analyse qui interpelle et que nous pouvons synthétiser de la sorte : « On s'est occupé de schémas et de formules, mais pas assez du terrain. Comment va-t-on y arriver ? »

Le mécanisme prévu de révision de la méthodologie tarifaire permettra-t-il de rectifier le tir au niveau des capacités et des réorientations d'investissement ? Je vous avais parlé du gaz et des moyens – dans ce cadre, on ne parle pas de la méthodologie tarifaire, on parle plutôt du Plan de relance – erronément mis en trop à certains moments. Il faudrait une souplesse pour réorienter les budgets. Je suis absolument d'accord avec vous. Comment y arriver ? Comment mettre des outils en place pour disposer de cette souplesse et de l'intelligence de ne pas dépenser pour juste le principe de dépenser ?

Vis-à-vis de ce souhait d'un travail en commun répété plusieurs fois, il ne me semble pas inutile d'avoir plus souvent des contacts entre les opérateurs et notre Parlement. J'abonde dans votre sens, mais notre Parlement est-il le mieux à même de répondre à vos questions sur le travail en commun à réaliser ? À mon sens, il faudrait des discussions également avec le Gouvernement, la CWaPE, mais peut-être aussi avec des administrations.

J'ai bien aimé la manière dont vous expliquez le fait que nous ne sommes pas ici juste pour des problèmes de tarifs. C'est important, mais nous avons aussi des problèmes de formation. Il faut disposer d'entreprises, de gens capables de mettre le fil rouge ou le bouton rouge au bon endroit, et cetera. C'est vraiment un projet beaucoup plus transversal. Comment pourriez-vous faire des propositions pour ce travail à réaliser et qui serait vraiment intéressant ?

Autre question, selon vos prévisions, les coûts additionnels sont-ils suffisants pour la période régulatoire 2024-2029 ? Quand je vous entends, j'ai des doutes, mais peut-être que vous pourriez nous dire qu'on y arrivera tout de même. Pour l'instant, je ne sais pas.

Un débat est en cours en Flandre sur l'entrée de la Région dans le capital des gestionnaires de réseau. Qu'en pensez-vous ? Serait-ce bénéfique, à vos yeux ? Certaines choses pourraient-elles bouger ?

Comme l'a signalé le président de la CWaPE, au regard des enjeux interrégionaux, tels que pour la plateforme Atrias dans laquelle la Wallonie pèse à concurrence de 30 % dans la gouvernance, une participation de la Région serait-elle la bienvenue ? Cela permettrait peut-être d'améliorer le dialogue ou, en tout cas, de faire prendre conscience des enjeux de manière un peu plus forte.

De manière plus technique, au sein des utilisateurs du réseau, connaissez-vous le nombre de clients qui

possèdent un compteur intelligent, communicant ? On constate une lenteur, tout le monde l'affirme. En Flandre, ils ont été beaucoup plus vite. Il y a même de la crainte. J'ai moi-même – pas chez ORES, mais chez Resa – pris un compteur communicant. J'ai voulu faire le bon élève. J'ai aussi plein de copains et de collègues qui me disent que j'ai commis une erreur, parce que comme j'ai des panneaux, ce n'était pas une bonne idée, et cetera. Il y a des doutes et des interrogations chez beaucoup, pour l'instant.

Une campagne est-elle prévue pour rassurer et expliquer davantage les choses, les enjeux des uns et des autres au niveau d'ORES et des gestionnaires de réseau de manière plus large ?

Au niveau de la marge bénéficiaire équitable, pensez-vous que le seuil déterminé par la CWaPE permettra aux gestionnaires de réseau de rencontrer les besoins et d'investir à concurrence des besoins identifiés ? Nous avons beaucoup parlé de cela, notamment au moment de recevoir les représentants de la CWaPE. De manière très précise, ce seuil est-il suffisant ? Doit-on en rediscuter, faire preuve de plus de souplesse ? Doit-on faire évoluer les choses en fonction de la réalité du terrain, des chiffres, de vos bilans, et cetera ?

Autre point, la tarification incitative versus « vive les compteurs intelligents » incitera normalement des comportements plus vertueux. L'utilisation des réseaux sera la plus optimale possible en fonction des productions photovoltaïques, et cetera. Pour la CWaPE, c'est aussi une réponse au décrochage.

Vous avez dit que nous allions vous en parler. Il est évidemment que nous allons vous en parler, parce que nous en parlons beaucoup. C'est une manière de réguler en partie et d'éviter les décrochages. Néanmoins, cette tarification incitative permettra-t-elle réellement d'apporter des solutions à ces problèmes ?

Pour le reste, si vous avez déjà écouté nos débats, vous savez que mon groupe politique est un peu perplexe par rapport à cette tarification incitative. Certes, cela a bien été dit et redit que ce n'était pas obligatoire. Cependant, mon problème est que seuls les nantis, ceux qui ont les moyens financiers ou ceux qui ont cette culture de la comparaison des tarifs, pourront en bénéficier. Cela veut dire que les moins nantis et les personnes qui n'y connaissent rien ne vont pas y gagner. Ils ne perdront peut-être rien, mais ils ne gagneront pas comme ceux qui peuvent se le permettre. C'est un peu embêtant. Il s'agit peut-être d'une question d'éducation, d'information et d'accompagnement, mais c'est quelque chose qui nous tracasse vraiment. Ce n'est pas plus mal si nous pouvons consommer l'énergie quand elle est disponible et essayer d'éviter de la consommer tous en même temps quand elle ne l'est plus. Nous connaissons tous ce phénomène. Il n'empêche que cela pose peut-être problème.

La flexibilité technique et commerciale répond-elle aux besoins exprimés par les réseaux ? Ne faudrait-il pas une combinaison de plusieurs solutions ? De nouveau, la question de l'information se pose.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Merci beaucoup pour cette présentation. On sent le dynamisme et la maîtrise du dossier. À titre personnel, je suis heureux d'entendre, au nom de mon groupe, qu'un premier dénominateur commun a été trouvé, même si – je l'ai entendu – il n'est pas à 100 % à hauteur des envies, des demandes ou des exigences des GRD.

La première fois où nous avons eu le report de la modification tarifaire, nous étions très inquiets en tant que parlementaires. Nous nous disions que l'électrification massive à un tarif acceptable et abordable pour l'ensemble des citoyens nous semblait importante. Pouvoir investir dans le réseau est également important à nos yeux. En cela, vous nous avez rassurés et vous avez apporté pas mal de réponses positives.

Je pense que quelques planètes se sont alignées pour enfin trouver un accord commun. Vous avez eu l'occasion, durant cette année, entre le report et maintenant, de voir l'ensemble des auditions puisqu'elles étaient publiques. Le fait que les auditions de la CWaPE soient publiques a aidé. Chacun a pu s'exprimer. Je suis ravi aussi que tout le monde se soit mis autour de la table et arrive à ce dénominateur commun.

On ne complète pas l'ensemble, on n'arrive pas à répondre à l'ensemble des demandes des GRD – c'est un premier pas – et l'on prévoit une clause de révision. J'aurai quelques questions par rapport à celle-ci. Vous avez dit « Il y a des montants qui sont intéressants, qui sont conséquents. On pourra commencer à travailler parce que l'électrification est importante ». J'ai quand même un petit souci, j'ai posé la même question à la CWaPE, je souhaiterais avoir, si possible, une ligne du temps avec les investissements entre maintenant et 2050, voire 2040.

Nous avons entendu des chiffres allant de x milliards pour ORES pour l'investissement et l'électrification massive. Nous avons entendu des chiffres de Resa. Nous avons entendu des chiffres globalisés. Parfois, il s'agissait de 3 milliards, puis 4 milliards, puis 6 milliards d'investissements. Cependant, nous n'avons jamais eu une ligne du temps. C'est bien d'investir 6 milliards, mais quel est le timing et quels sont les objectifs ?

Ce sont des éléments auxquels nous avons eu accès parce qu'il n'y a pas de grand secret, nous avons rencontré les uns et les autres, selon la région où nous habitons, nos GRD respectifs. Une association de GRD nous a donné accès à quelques plans industriels, avec

des montants donnés et intéressants. La CWaPE nous parle d'un revenu autorisé de 600 millions d'euros possible pour les GRD jusque 2029. Ces 600 millions d'euros jusque 2029 sont à mettre en perspective avec les 6 milliards d'euros de revenu dont les GRD nous parlent d'ici 2040, si j'ai bien lu les chiffres.

Puisque maintenant vous discutez avec la CWaPE, et vous vous accordez, serait-il possible de se dire : « voilà les investissements qu'il faut faire entre maintenant et 2040 – mettons cette date, puisqu'il faut avancer vite pour le monde industriel –, voici ce que l'on pourra faire jusque 2030 avec les revenus autorisés, et voici ce qu'il faudra faire dans les années à venir » ?

Pourquoi vous demandai-je cette ligne du temps ? C'est pour savoir si, avec cette dernière et les moyens financiers que vous allez présenter sur cette ligne du temps en accord avec la CWaPE, nous atteignons les objectifs d'électrification. Quels sont ces objectifs ? Il y a :

- d'abord, les objectifs fixés par les GRD qui disent vouloir atteindre un certain pourcentage d'électrification par rapport à leurs réseaux et leurs clients, qu'ils soient individuels ou industriels ;
- ensuite, l'objectif que la CWaPE trouve légitime d'atteindre pour respecter un certain paiement de facture des citoyens, en disant atteindre raisonnablement cet objectif d'électrification sans assommer le citoyen sur la facturation ;
- enfin, l'objectif plus politique du PACE.

J'aimerais que les objectifs communs, que la CWaPE et vous-même souhaitez atteindre au niveau de l'électrification, la hauteur de ces objectifs, et les moyens financiers pour y arriver, soient repris sur une ligne du temps. Cette feuille, je ne la vois pas. Je veux bien passer mon temps à la faire moi-même, mais je n'ai pas toutes les clés pour la réaliser. J'aimerais bien la voir, si possible, parce que si vous nous dites que les objectifs du PACE ne sont pas atteignables financièrement dans la ligne du temps, alors deux alternatives s'offrent à nous :

- soit on revoit politiquement les objectifs du PACE pour qu'ils collent aux investissements et qu'ils tiennent la route ;
- soit on étale les objectifs dans le temps, en se disant que l'objectif ne sera pas atteint en 2040, mais plutôt en 2050, en 2055 ou en 2060.

Ma première question est la suivante : cette ligne du temps existe-t-elle, avec les objectifs et moyens financiers ? Sinon, êtes-vous en mesure de la réaliser en accord avec la CWaPE ?

Seconde question, ces investissements que vous avez imaginés vous permettent-ils d'atteindre les objectifs du PACE ? La CWaPE a déjà répondu que ce ne serait certainement pas le cas.

Ma question suivante porte sur ces investissements que vous avez abordés dans votre explication. Quelles sont les propositions que vous pourriez faire aux parlementaires que nous sommes pour avoir des voies de financement de ces objectifs à atteindre ? La première que j'ai entendue, ce sont les GRD qui travaillent sur leur capacité financière pour investir dans le réseau.

M. Grifnée, Administrateur délégué et Président du comité de direction de l'Opérateur de réseau d'énergies (ORES). – S'ils en ont.

M. Douette (MR). – S'ils en ont.

Ensuite, les revenus autorisés, là, des revenus complémentaires sont permis. Voyez-vous d'autres voies de financement ? J'ai posé la question à la CWaPE pour savoir comment Fluvius avait été financée au niveau de la Région wallonne. Ce qu'il me revient – j'aimerais bien avoir une réponse à ce niveau si vous avez l'information –, c'est que la Région flamande est entrée dans le capital de Fluvius. Elle l'a financé et est devenue partenaire financier de ce dernier. Pensez-vous que la Région wallonne pourrait, le cas échéant – pour réduire l'impact sur la facture du citoyen –, au travers de vos différents GRD, avoir le même mécanisme, c'est-à-dire participer au financement du réseau via le système utilisé par la Région flamande ? Cela permettrait, à côté de vos moyens propres, à côté des revenus autorisés, d'avoir la Région wallonne qui finance une partie du réseau.

Pourquoi vous dis-je cela ? Pour atteindre vos objectifs, il faudra beaucoup de moyens financiers. Les revenus autorisés sont une première étape, ils ne seront pas suffisants. Il faudra financer plus et la Région wallonne doit répondre présent à vos côtés à ce financement pour ne pas assommer nos citoyens au niveau de la facture d'électricité et permettre à nos entreprises d'avoir la capacité électrique nécessaire.

Outre ces éléments – les revenus et la capacité des GRD –, quelle est votre vision sur le fait qu'un pouvoir public, comme la Région, puisse vous accompagner via le mécanisme que j'ai cité ici ?

Il y a un autre élément que je voulais aborder, à savoir le retour pour certains GRD des dividendes vers les communes. Je suis municipaliste. Je me permets de le dire, pour ma commune, c'est un retour de plus de 120 000 euros annuellement de la part de Resa. Les municipalistes doivent se poser la question aussi s'ils veulent participer à l'effort de guerre. Nous pouvons peut-être avoir une réduction des dividendes. Là aussi, il pourrait peut-être y avoir des mécanismes compensatoires au niveau de la Région pour accompagner les communes. In fine, si les pouvoirs publics ne sont pas à vos côtés, les communes devront quand même, d'ici une dizaine d'années, délier les cordons de la bourse pour financer les réseaux. Autant

avoir une proactivité maintenant. Que pensez-vous de ce mécanisme ?

Voici un autre élément dont vous avez parlé et que j'ai bien apprécié : « Oui, je la défendrai. D'ailleurs, je l'ai proposé à la CWaPE. » Il s'agit de cette fameuse grande alliance entre le pouvoir politique, les GRD et la CWaPE, tout en sachant que chacun doit garder ses prérogatives et son indépendance. Vous avez raison et c'est une question que j'ai posée à la CWaPE ; elle m'a répondu par la positive lors de l'audition de M. Renier.

C'est important. Nous pourrions déjà utiliser cette fameuse clause de révision, qui est prévue. Travailler sur cette clause de révision arriverait quelque part à la mi-méthodologie tarifaire. En effet, nous parlons de l'application de la méthodologie tarifaire 2026 jusqu'en 2029, avec une possibilité de clause de révision s'il vous manque des investissements pour les réaliser.

Ce que nous disait la CWaPE, c'est que cette clause de révision est faite pour analyser si les montants que nous vous permettons d'utiliser pour investir dans le réseau sont suffisants et si vous pouvez avancer plus vite, puisque cette clause de révision est prévue.

Même s'il y a les moyens financiers au niveau de cette clause de révision, même si vous avez le potentiel financier qui arrive derrière, aurez-vous la capacité d'aller à une vitesse supérieure au niveau de la modernisation du réseau ? C'est bien de se dire, comme dans tout gestionnaire public, que nous avons les moyens financiers et que nous pouvons faire des investissements, même si derrière nous n'avons pas les marchandises qui suivent ni les moyens humains pour le réaliser, c'est bien beau de dire que l'on va mettre du pognon en plus, même si nous n'avons pas les capacités d'agir pour le faire. Cette clause de révision devrait être objectivée. Elle est là pour travailler sur la méthodologie tarifaire suivante, pour avoir ce lien, cette analyse et voir la vitesse à laquelle on avance. Elle est là peut-être pour déterminer les vecteurs économiques que nous pouvons utiliser pour vous aider à financer le réseau.

Je ne pense pas que vous aurez, lors de cette clause de révision, les capacités en moyens humains, voire en capacités matérielles pour aller au-delà de ce qui est prévu. Néanmoins, je vous demande aussi une réponse sur cette capacité.

Au niveau du réseau, vous avez parlé d'investissements importants à réaliser. Vous avez parlé de prorata entre le gaz et l'électricité. Je suis issu d'une zone rurale, j'y accorde beaucoup d'importance. L'investissement de réseau se fait souvent en priorité dans les villes. Il y a une densité de population. Avec l'électrification, c'est l'inverse qui va se passer : les personnes qui achèteront des véhicules électriques et qui placeront des panneaux se trouvent généralement plus dans les zones rurales que dans les villes. C'est une

petite remarque. J'aimerais bien que nous soyons attentifs à cet équilibre les villes et les campagnes.

Vous avez parlé d'un investissement de gaz et d'électricité ou d'un accompagnement financier entre le gaz et l'électricité. Pensez-vous, par votre intervention, qu'il serait opportun d'avoir une enveloppe globale, une espèce de droit de tirage qui vous permette d'investir au prorata de l'utilisation de vos réseaux, quel que soit le secteur ? Serait-il intéressant de le prévoir ? Pourrait-on le remettre sur la table d'une de nos commissions le cas échéant ?

Vous avez parlé du réseau de gaz. On parle beaucoup d'électrification, mais le gaz a encore un avenir, surtout la production de biogaz en Wallonie qui a des ressources importantes. Quand vous dites : « pour l'instant, j'ai des moyens importants à mettre dans l'électrification », envisagez-vous des investissements également dans tout ce qui est biométhanisation, qui est quelque part la survie du réseau de gaz ?

On a investi massivement jusqu'il y a quelques années, quelques mois même, dans l'augmentation du réseau gaz. L'amortissement est relativement important. Nous avons investi dans ce réseau, il faut continuer à l'utiliser, via des mécanismes de biogaz. Avez-vous une réflexion en la matière ?

Nous arrivons maintenant sur la partie *prosumer*, partie liée au décrochage des panneaux photovoltaïques. Quelle est la solution, selon vous ? Nous avons eu plusieurs échanges en commission.

Je vous donne une vision qui est plutôt celle de mon parti. Il y a le court terme et le moyen terme. On sait que la solution pour éviter le décrochage est d'améliorer la capacité du réseau. Cet élément est indiscutable, mais cela prendra du temps. N'y aurait-il pas une mesure temporaire ou transitoire, c'est-à-dire de permettre d'avoir du stockage ? Durant la journée, il y a un apport important d'électricité sur le réseau.

J'entends la flexibilité que les gens consomment un peu plus en journée. Je vous avoue qu'à titre personnel j'ai essayé de décaler ma consommation. J'y arrive pour une petite partie. Si je veux vraiment aller au-delà, je n'ai plus qu'une chose à faire, c'est changer de métier, ainsi je serai plus souvent chez moi. Je n'ai pas d'autre possibilité que celle-là, à part ma machine à lessiver et peut-être changer mon chauffe-eau. La pompe à chaleur tourne toute la journée, y compris le soir. Je n'ai pas trouvé de mécanisme vraiment pertinent. C'est clair que cela marche pour un pourcentage, mais pas pour la totalité.

Que pensez-vous de la mise en place ou en tout cas de l'accompagnement de la Région pour placer des batteries collectives, pour permettre l'autoconsommation ? Ce n'est plus le citoyen qui consommera pendant qu'il produit, c'est un système de

stockage qui permettra de temporiser quelques heures le retour du citoyen.

En ce qui concerne ces batteries, il y a plusieurs cas d'école. Elles peuvent être individuelles, comme ce qu'a fait la Flandre, mais visiblement le système a ses limites. Elles peuvent également être collectives, ce qui peut être intéressant. Si elles sont collectives, qui va les financer ? Comment les placer ?

Ne serait-il pas intéressant pour vous, en tant que GRD, d'avoir un mécanisme de placement de batteries sur votre réseau ? Je ne sais pas si vous l'envisagez. On me dira que l'Europe ne permet pas aux GRD de placer des batteries. Excusez-moi, quand je lis la réglementation européenne, vous pouvez le faire s'il y a un problème de tension. À mon sens, ce sont des problèmes de tension. Par conséquent, je ne vois pas du tout où est le problème. Je ne vois pas du tout ce qui empêcherait les GRD, en Wallonie, de placer des batteries.

J'ai beau relire le document dans tous les sens, mais sur les problèmes de tension, il faut effectivement de l'argent. Il serait intéressant de faire des partenariats privé-public et de permettre aussi au secteur privé d'investir à vos côtés.

Quelles sont les solutions pour les *prosumers* actuellement ? Outre l'investissement massif dans le réseau, je vois la mise en place de batteries individuelles pour ceux qui peuvent le faire et je sais la rentabilité. Cela veut dire qu'il y aurait un accompagnement financier de la Région qui permettrait d'avoir un retour sur investissement et de temporiser et d'améliorer le réseau : batteries individuelles, batteries collectives et batteries sur le réseau. Pour moi, c'est une des pistes de réponse ou de solution par rapport au décrochage des onduleurs, et j'aimerais vous entendre à ce sujet.

Au niveau des batteries individuelles, j'ai cru comprendre – mais je me trompe peut-être dans le mécanisme, discuté d'ailleurs pas plus tard qu'il y a quelques jours avec mon collègue Desquesnes – que vous auriez la possibilité, en tant que GRD, d'avoir une espèce de contrôle sur ces batteries pour avoir la tension sur le réseau. Est-ce possible ou pas ? On parle de batteries individuelles. Je ne sais pas si cette possibilité existe, c'est-à-dire d'aller chercher une capacité électrique, le cas échéant, dans plusieurs batteries individuelles et d'avoir une gestion dynamique de votre réseau. Mon collègue, qui est ingénieur, pourrait certainement expliquer cela mieux que moi.

Pour le reste, nous avons d'autres propositions pour satisfaire les *prosumers*, comme celle qui prévoirait, à partir du moment où il y a un décrochage, un retour puisqu'il paie une taxe *prosumer* mais qui n'est pas efficiente. Puisqu'il paie une participation pour utiliser le réseau et qu'on résout un problème, cette taxation n'a pas lieu d'être. On proposera très bientôt un retour

incitatif, en tout cas, une compensation par rapport au décrochage. Mais cela regarde un peu moins votre système. C'est plutôt au niveau du Parlement de revenir avec cette proposition. Voilà pour l'ensemble de mes questions, j'en aurai encore certainement d'autres, mais c'est une première volée.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (Les Engagés). – Je suis très heureux de voir M. Grifnée en pleine forme, comme on le connaît d'ailleurs lorsqu'il vient dans ce Parlement. J'entends bien les leçons et les messages qu'il distille, notamment par rapport à la CWaPE. D'ailleurs, je l'avais lu dans les journaux. J'ai aussi entendu ce qui a été dit à l'assemblée générale d'ORES.

Je ne crois pas du tout à cet angélisme. Quand M. Grifnée joue de l'angélisme avec la CWaPE, soit l'un a roulé l'autre, soit l'autre a roulé l'un. On n'est pas dans un monde de bisounours, il faut dire les choses comme elles sont. J'ai ma petite idée sur la chose. Je vois bien qui a roulé l'autre, mais c'est de la petite histoire. Peu importe.

Ce qui est certain – cela ressort d'ailleurs d'un des éléments avancés –, c'est qu'il faut donner la capacité aux uns et aux autres d'avoir les moyens de travailler dans l'intérêt général de la Wallonie. Or, en matière d'énergie et en termes de programmation, on en a bien besoin. Je ne peux qu'adhérer à cette « grande alliance », puisque c'est le terme employé par mon excellent collègue, Manu Douette, et c'est ce qui ressort également d'un des messages du ministre.

Nous avons même tenté, en son temps – *in tempore non suspecto*, comme diraient certains –, d'y arriver par une fusion entre Resa et ORES. Je reste convaincu aujourd'hui que c'est ce qu'il fallait faire et je ne fais pas du tout le reproche à M. Grifnée de l'avoir empêché, que du contraire. Il a été d'une correction tout à fait parfaite dans le mécanisme et même Resa – l'histoire a ses droits – était d'accord. S'il n'y avait pas eu, à la dernière minute – quelques heures avant une conférence de presse prévue – un débranchement de crise politique, cette fusion se faisait et peut-être qu'aujourd'hui nous tiendrions un autre langage ici.

Nous pouvons avoir tous les regrets par rapport au passé, ils ne servent qu'à tirer des leçons du passé et à être vigilants par rapport au futur. Pour ma part, je crois qu'un seul GRD sur le territoire wallon, avec une CWaPE peut-être mieux armée en termes de compétences, c'est ce qui permet d'avoir une vision en termes de services et de concurrence. Que nous le voulions ou pas, nous sommes toujours comparés et nous nous comparons toujours, que ce soit avec la Flandre ou que ce soit avec d'autres pays.

Je reviendrai sur Schwartz qui comparait avec l'Allemagne. C'est inévitable, c'est une forme d'émulation. Au moins, évitons-la entre Wallons parce

que si on l'a déjà entre nous, c'est du temps perdu. Par rapport à cette grande alliance, je reste sceptique, mais si cela peut se faire, pourquoi pas.

Je vais quand même revenir sur la période régulatoire 2024, très brièvement. La première question porte sur l'avis donné par Resa sur le vide régulatoire relatif aux coûts liés à la production et à l'achat auprès de producteurs d'électricité. En fait, Resa disait qu'elle voulait développer sa production propre d'électricité, issue de sources renouvelables, afin de couvrir des pertes et/ou d'autres besoins propres, tout à fait légaux, autorisés, et cetera. Chez ORES, que représentent ces pertes de réseau ? Avons-nous un phénomène semblable à celui de Resa ? Quels sont les projets éventuellement à cet égard ?

Deuxièmement, la réflexion est commune à ORES et Resa par rapport à l'harmonisation et à l'uniformisation des tarifs. Peut-on nous donner davantage d'informations par rapport à cette possibilité ? Existe-t-il des projections en termes d'harmonisation entre les GRD et sur les périodes non périodiques également, puisque ce n'est pas encore effectué ?

Pourrions-nous avoir aussi une vision par province ? Un de ces souhaits est de se dire que nous avons peut-être besoin d'avoir non pas un morcellement, mais une clarification, qui soit plus ponctuelle également.

La troisième question concerne les bornes de rechargement. Nous parlons des bornes de rechargement public, mais pas plus tard que ce matin, je voyais une grosse entreprise, Engie, qui disait : « J'ai un plan d'investissement. Je l'ai décidé ». Vous savez bien que, quand ce type d'entreprise décide, on y va, la machine se met en route, les finances sont derrière.

Par rapport aux bornes de rechargement, que prévoyons-nous comme investissement et avec quel financement ? Il y a évidemment ces bornes de recharge publiques, il y a celles amenées par le privé et celles issues des citoyens. Avons-nous la capacité aujourd'hui de faire face à cela ou devra-t-on dire en Wallonie à Engie : « Désolé, ce n'est pas 60-40 en Belgique » ? Il faudra peut-être dire : « Investissez encore en Flandre et un peu moins en Wallonie ». Je sais aujourd'hui que des conducteurs qui partent de Luxembourg évitent la Wallonie parce qu'ils se disent qu'ils ne sauront pas où charger. C'est un drame en termes d'attractivité et aussi de crédibilité.

Quatrièmement, toujours par rapport à 2024, que se passera-t-il pour ceux qui installeront des panneaux photovoltaïques ? Y aura-t-il un plafonnement du tarif d'injection ? Comment perçoit-on le problème pour ceux qui aujourd'hui croient encore aux panneaux photovoltaïques, comme moi d'ailleurs ? Je crois que cela reste rentable, nonobstant l'évolution des choses.

Je passe à la période 2025-2029. Vous avez dit : « Tout va bien avec la CWaPE. On s'est tiré dans les

pattes à travers la presse, mais un nouveau dialogue va aboutir à la nouvelle méthodologie pour 2025-2029. » Puis, quelque part, vous nous faites le reproche en disant : « C'est dommage de se rencontrer maintenant, tout est fait ». Non, tout n'est pas fait justement. S'il y a encore un message à donner, au-delà du vôtre, c'est que c'est maintenant ou jamais.

J'avais plutôt envie de renvoyer la balle. Vous avez quatre messages très clairs, très intenses, très forts, et que j'apprécie d'ailleurs, mais je ne peux pas croire que cela se limite à cela. Il doit encore y en avoir d'autres.

Si vous voulez faire du Parlement un partenaire naturel des GRD, puisque nous sommes aussi l'émanation des communes, c'est le moment de le dire. Nous avons cette chance d'avoir la CWaPE, peut-être pas dans un contexte entrepreneurial comme vous le connaissez, mais public. Les gestionnaires sont des communes. Il est important que les citoyens sachent comment cet argent est employé.

J'aimerais vous dire, Monsieur Grifnée, ce que vous avez encore dans le ventre ou sous la dent, lâchez-le. C'est le moment. Ici, nous sommes tout ouïe et certains encore plus que d'autres sûrement.

Une autre question par rapport à cette période : comment, chez ORES, sont intégrées les hypothèses d'avènement de la mobilité électrique, de la multiplication des installations de panneaux, de l'arrivée des pompes à chaleur ? Comment ces volumes ont-ils été définis ?

Schwartz a été déshabillé dans le cadre de la méthodologie tarifaire. J'ai une question complémentaire. Un consultant a été sollicité, puisqu'il a été dit que cela n'a pas été internalisé. Qui est ce consultant externe ? Un rapport existe-t-il ? Pourrait-il être consulté par les parlementaires ? J'entends bien que le CEO d'ORES pousse les parlementaires à être encore plus curieux, à raison. Disposer de ce document m'intéresserait de manière à comprendre toute la logique, même celle qui m'échappe encore. Ma jeunesse ne me permet pas de tout comprendre. Si ce document contient des choses confidentielles – ce que je pourrais comprendre –, il peut y avoir un cas où ce document serait consultable avec un engagement de réserve de la part de celui qui le consulte. Cela me semblerait logique.

Cela a été évoqué par un des collègues, que je peux rejoindre, sur la politique d'information et de communication par rapport aux consommateurs. Trop souvent, le consommateur est ignorant. Là aussi, comment avoir, pour cette période – cruciale dans le cadre de la transition énergétique, électrique en particulier –, nonobstant ce qui a déjà été fait – il ne serait pas correct de dire que rien n'a été fait –, cette communication idoine ? Qui doit communiquer ? C'est peut-être là qu'une grande alliance entre la CWaPE, les

GRD et le ministre serait intéressante. Il faudrait passer par une communication, crédibilisée par l'ensemble des acteurs du secteur, pour regagner de la confiance. Votre avis m'intéresse.

Vous avez dit tout le bien que vous pensiez de l'étude de Schwartz. Comment avez-vous corrigé ces paramètres ? J'ai bien aimé vos propos concernant le remarquable travail peu sérieux effectué. On ne peut pas leur en vouloir s'ils n'avaient pas les moyens. Un jour, Didier Reynders a dit à propos d'une ministre de l'Énergie : « Que lui reprochez-vous ? Il lui a été demandé de ne rien faire et elle a remarquablement réussi. » Cela peut faire sourire, mais c'est tout de même triste. Cela veut-il clairement dire que les GRD considèrent aujourd'hui que si les parlementaires ne renforcent pas certains moyens de la CWaPE – je ne crois pas qu'il faille en renforcer tous les moyens –, ce sera toujours ce même dialogue ? Vous ai-je bien compris ?

Concernant les nouvelles technologies, l'hydrogène en particulier, comment intégrer cela dans les réflexions tarifaires ? Les réseaux de gaz dont on a parlé vont-ils être amenés à évoluer dans ce sens de l'accueil de ces nouvelles technologies ? Pourquoi s'entendre dire : « Je veux plus en électricité et moins en gaz par rapport aux investissements » ? Je voudrais que ce propos soit mis en parallèle avec ces nouvelles technologies, entre autres avec l'hydrogène.

Quand on regarde la facture du consommateur, le coût des réseaux représente 20 %. Je pense qu'il ne serait pas correct à l'égard des citoyens de dire que la facture n'augmentera pas. Je n'oserais jamais dire cela aux citoyens. Par rapport aux investissements programmés, il faut savoir comment dire raisonnablement aux citoyens : « Voilà la marge dans laquelle cela va augmenter ». Je ne demande pas de le savoir à la virgule près, mais avoir une idée de la marge dans laquelle cela doit se faire, si nous voulons répondre aux services que sollicitent les citoyens.

Sur la tarification incitative, je rejoins ce qui a été dit et je ne vais pas poser les mêmes questions. Je suis assez favorable à cette tarification incitative. Je ne crois pas que cela sera facile. La communication sera une fois de plus essentielle. Si l'on se met du côté du réseau, comment cette tarification incitative permettra-t-elle une meilleure répartition de la charge sur le réseau électrique ? Réussira-t-on à faire des miracles ? Vous savez que je n'y crois pas. J'aimerais y croire, mais j'ai peu d'espoir.

Comment y arriver avec le consommateur ? C'est quand même lui au bout du compte qui est au centre du jeu.

J'ai entendu la réflexion de M. Douette concernant l'impact sur les communes. Effectivement, chacun doit faire des efforts, mais il faut être logique. La logique

dans les communes ne doit alors pas être de dire : « J'abandonne là, puis je vais demander plus de pognon au ministre des Pouvoirs locaux ».

Pour ne pas trahir un secret, à chaque fois que nous avions un conclave budgétaire, le ministre des Pouvoirs locaux venait me dire qu'il n'avait pas assez de pognon pour les communes et qu'elles allaient crever. Je lui disais qu'elles n'avaient qu'à fusionner, qu'elles crèveraient un peu moins vite, bien qu'elles finiraient tout de même par crever. Quelque part, je suis d'accord sur le raisonnement et je le suivrai. S'il vient un jour une proposition ou un vote, je suivrai. Il faut cependant rester logiques et le placer dans un schéma complet de financement et de viabilité des communes. Le CEO peut-il annoncer demain à ces communes, sans se faire trincer – ce que je ne souhaite pas –, que ces dividendes disparaîtront et que cela aura une conséquence sur la facture, puisque cela portera moins haut cette facture ? Je crois que cela a un avantage supplémentaire. En effet, ceux qui s'intéressent un peu au sujet, mais qui ne le connaissent certainement pas, ont l'impression que les pouvoirs publics et les communes s'en mettent plein les poches. Cela permettrait de clarifier le message. Cela dépasse néanmoins la simple question de l'énergie, car derrière tout cela il y a le financement des communes également.

Sur la problématique du stockage des batteries, cela fait longtemps que je pense que c'est l'une des solutions. On a parlé d'un dossier à plus grande échelle. L'avis du CEO sur le stockage domestique m'intéresse, mais également sur leur la tarification. Comment pourrait-on tarifier ? Si cela devait se développer, comment allons-nous tarifier ? On sait que la rentabilité aujourd'hui n'y est pas encore et qu'il faut une aide publique. Cela peut toutefois aller très vite. On a vu, pour toutes les énergies, qu'une fois qu'elles se développent, les prix commencent à diminuer et que l'attractivité sera sûrement présente. On ne peut pas empêcher certaines personnes de dire concernant leurs panneaux : « Si je peux stocker mon énergie dans une batterie plutôt que de la réinjecter dans le réseau, je vais le faire ». Je ne vais pas citer de noms, mais je connais bon nombre de personnes qui n'hésiteront pas.

Je reviens sur les capacités du réseau. On a évoqué les décrochages, avec des solutions à court terme et à moyen terme. À court terme, c'est l'indemnisation de ceux qui subissent cela. J'ai l'impression qu'il y a une forme de consensus sur cette indemnisation aujourd'hui. À moyen terme, la question des investissements subsiste.

J'ai aussi envie de vous demander comment on est arrivé à une telle situation, parce que l'on a l'impression que ces décrochages se multiplient. Ce n'est d'ailleurs pas qu'une impression, même si certains parlent plus qu'auparavant. Comment en est-on vraiment arrivé là ? Ne pouvait-on pas mieux voir venir les choses ?

La CWaPE a estimé – vous me direz si vous partagez son point de vue – à 600 millions d'euros sur cinq ans les investissements additionnels nécessaires pour adapter les réseaux. D'où aussi l'hypothèse de ce nouveau rendez-vous donné aux GRD. Comme M. Douette, je finis par ne plus y voir clair. Si je lis bien, chez ORES, on est sur 1 milliard d'euros en 15 ans. Si j'entends Resa, on est sur 820 millions d'euros sur 25 ans. Si j'écoute Fluvius, on est sur 4 milliards d'euros en 10 ans. Voilà pour les chiffres. Comment y voir clair là-dedans ? À un moment donné, il faudrait disposer d'une échelle du temps. Est-ce ce qui fait dire que, aujourd'hui, ORES peut faire les 20 kilomètres de Bruxelles, mais pas le marathon de Paris ?

En termes footballistiques, ORES serait aujourd'hui le Standard – très mauvaise équipe, je vous le dis, je ne prends pas la comparaison –, mais il n'est pas encore Genk ou l'Union saint-gilloise, cela pourrait faire plaisir à ceux qui aiment la troisième place. Je sais où je me situerais, mais je vais juste essayer que tout le monde comprenne.

En revanche, M. Douette a soulevé chez moi une inquiétude, mais je crois que c'est une bonne question qu'il pose sur le PACE, en disant que vous vous positionnez comme étant celui qui peut faire les 20 kilomètres de Bruxelles, alors que l'on sait très bien que c'est le marathon que l'on doit courir. Cela veut-il dire que ce PACE serait sur la table sans que l'on ait envisagé le marathon ? Cela m'inquiète, j'avais cette impression que le ministre nous avait vendu le marathon. Y a-t-il eu une perte de dialogue ? Combien de fois par an voyez-vous le ministre ? Toutes les semaines ? Une fois par mois ? Quand on veut courir le marathon, il faut s'entraîner plusieurs fois par semaine.

Enlevez-moi un doute. Dites-moi que M. Douette n'a pas bien compris. Il sera un peu fâché, mais ce n'est pas bien grave. Si l'on nous a vendu un PACE qui n'est pas le marathon que l'on doit faire, il va falloir que l'on rétroagisse, mais je ne suis pas du tout dans cette méthode. Je crois que, demain, nous avons besoin d'un monde vivable, viable aussi et, pour cela, la transition climatique, énergétique et environnementale est plus que nécessaire et prime sur tout autre enjeu. Soit vous allez me rassurer, soit vous allez m'inquiéter. Dans les deux cas, j'aime votre langage-vérité. Donnez-le-moi, une fois encore.

Concernant les compteurs communicants, je l'ai déjà dit à la CWaPE et je le redirai sans doute : j'ai depuis longtemps l'impression qu'il faut accélérer, c'est là qu'il faut mettre les moyens et que l'on doit y aller de manière massive. Cela veut dire convaincre le citoyen, une fois de plus, en termes de communication. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, on voit les résultats par rapport à la Flandre, c'est dramatique.

Pas plus tard qu'hier, je me suis laissé dire que, lorsque l'on demande aujourd'hui un compteur communicant chez ORES – vous me direz si c'est le cas – ou chez Resa, on est reporté à la fin du mois de juillet ! À la question « pourquoi ne sait-on pas le faire plus tôt ? », il est répondu : « Parce que l'on travaille en sous-traitance ou que l'on n'a pas les ressources humaines. »

C'est un autre problème sur lequel je voudrais venir avec vous. Souvent, la CWaPE nous dit, au sein de notre commission : « Il faut sans doute investir plus, et peut-être plus vite encore ». Tout est une question de moyens et de ressources humaines, mais ces dernières manquent. Pouvez-vous nous garantir que s'il y a plus de moyens, vous trouverez les ressources humaines ? On ne parle pas ici d'une couturière, avec tout le respect que j'ai pour les couturières. On se trouve dans des métiers plus spécifiques, pour lesquels une formation est indispensable. Comment aborde-t-on la chose chez ORES et chez les GRD en général ?

Par ailleurs, concernant la domotique pour réduire la consommation d'énergie et la réguler. Vous savez que le ministre a décidé, à juste titre, de prolonger les mesures en finançant 40 % des équipements avec un plafonnement à 400 euros. Malgré cela, le constat est quand même clair, on ne peut pas dire que c'est l'engouement des particuliers. Pourquoi ? Avec votre connaissance, quelle est la vision des GRD à cet égard ? Je mets cela en parallèle avec tout ce que nous voyons comme initiatives par des start-up. Je suppose que vous connaissez Easy Energy. Je la cite, parce que je l'ai découverte récemment et que j'apprécie ce qu'ils font. Cette entreprise d'Overijse propose un dispositif qui permet d'avertir, à l'aide d'un compteur communicant, toutes les prises en termes de consommation, de réglage, de modulation sans que les particuliers ne doivent rien faire. Cela m'intéresse. Lorsque je vois cela, je me dis qu'il y a quelque chose à travailler.

Nous parlons de solutions ponctuelles, mais je voudrais parler d'une solution éternelle, dans l'attente qui est la nôtre, depuis – je n'ose plus chiffrer – Atrias. Où en sommes-nous dans ce bazar ? Quand va-t-on arrêter de me dire : « oui, mais c'est Atrias » ? Y a-t-il une solution possible là-dedans ? Lorsque j'étais ministre de l'Énergie, il m'est arrivé de raconter des bêtises. Je disais qu'Atrias, cela allait se régler. Lorsque j'étais parlementaire, le ministre me répondait – c'était d'ailleurs Jean-Marc Nollet à l'époque –, « Atrias, cela va venir ». Aujourd'hui, Atrias me semble être toujours – pardonnez-moi l'expression – le bordel. Met-on cela au panier une fois pour toutes ? C'est dramatique, quand on voit l'investissement que cela a coûté. Peut-on raisonnablement se dire qu'il y a une solution ?

J'ai encore quelques questions, pour terminer, issues de propos intéressants que j'ai entendus de M. Grifnée. L'engagement des GRD de dire que le bonus sera totalement réinvesti ; je suppose que ce sera hors

dividendes. Là, quelque chose me dérange ; c'est mon côté régionaliste, mais que voulez-vous, on ne se refait pas. Lorsque je vois que 25 % du bonus d'ORES part pour l'ISOC, au Fédéral, sans retour pour la Wallonie, cela me pose un problème. Cela veut dire que Fédéral aura cela en moins, si l'on réinvestit tout. Si je comprends bien, c'est cela que nous allons faire : arrêter d'aller alimenter ceux qui, du matin au soir, passent leur temps à nous dire comment nous devons faire et qui prennent de l'argent dès qu'ils le peuvent. Sommes-nous bien dans ce schéma ? Si c'est le cas, je vous applaudirai à deux mains. Si j'en avais quatre, je vous applaudirais avec les quatre, mais je n'en ai que deux. Avec ma collaboratrice, cela fait quatre mains. Nous allons applaudir, parce que c'est de l'argent qui vient du citoyen wallon et qui n'est pas utilisé.

J'entends tous les belgicains contester, cela existe, on en a partout, mais quand on fait des comptes dans le secteur de l'énergie, on voit bien d'où l'argent vient et où il part. Je ne suis pas certain que cela bénéficie toujours à la Wallonie. On oublie trop souvent de le dire.

Pour le Plan de relance, vous avez dit d'éviter le dogmatisme. J'en ai parlé par rapport au gaz et à l'électricité, j'en ai parlé par rapport aux compteurs communicants. Il me semblait que c'était la priorité. Si ce n'est pas le cas, que l'on me le dise.

J'ai dit tout ce que je voulais dire. Peut-être dans un second tour, j'ajouterai d'autres éléments. Désolé si j'ai été long, mais vous me passionnez tellement, Monsieur Grifnée, que je ne peux pas m'empêcher de poser des questions.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je voulais d'abord excuser mon collègue, Olivier Bierin. C'est lui qui suit le dossier pour notre groupe, mais il est dans une autre réunion du Parlement pour l'instant et ce n'est pas possible pour lui de venir.

Je trouve beaucoup de questions posées par mes collègues intéressantes.

J'ai bien lu votre interview, il y a une dizaine de jours, dans *L'Écho*. Quand je vous entends ici, j'ai le sentiment d'une certaine manière que vous regrettez la manière dont cet accord final est arrivé. Finalement, vous semblez satisfait de l'accord, d'après ce que j'ai lu et entendu aujourd'hui.

Quand on est dans une négociation, il y a toujours des éléments sur lesquels on aurait voulu aller plus loin. Cependant, confirmez-vous que l'équilibre global de l'accord trouvé vous semble bon et vous permet d'investir ? Vous avez dit vous-même que, suite à cela – je ne sais pas si c'est directement lié –, vos investissements allaient passer de 3 à 4 milliards d'euros, c'est un montant relativement

important, puisque c'est un tiers en plus que ce que vous aviez prévu initialement.

Sur la question de la transition énergétique, on sait tous que cela a un coût. C'est évident. La question qui se pose est : qui va payer ce coût ? J'entends les solutions et je peux les partager. Reconnaissons que la Wallonie, par rapport à l'État fédéral, est celle qui soutient le plus les communes.

Je rappelle, malgré le contexte difficile, les 2 %, l'indexation plus le 1 % supplémentaire que l'on donne au Fonds des communes. Très sincèrement, comparativement au Fédéral où il y a tout le report des charges, on ne peut pas dire que la Wallonie ne fait pas son effort.

Cependant, il faut être cohérent. Nous sommes tous inquiets par rapport à l'évolution de la dette wallonne. Si un effort est à faire de la part des communes – je sais bien que c'est très difficile pour les communes, je suis moi-même conseiller communal –, il faut être cohérent dans son propos et dire que tout le monde devra faire un effort.

Au final, que ce soit la Wallonie, les communes ou les citoyens directement, c'est toujours le même argent. En fait, c'est l'argent des citoyens qui contribue à cette transition énergétique. C'est pour cela qu'il est nécessaire d'avoir une vraie réflexion pour diminuer au maximum les coûts.

Je reviendrai après sur la question des onduleurs, puisqu'il n'y a pas de solution unique sur les onduleurs.

Vous avez parlé du Plan de relance et vous avez souligné l'intérêt et le côté important de cette décision qui permet de refinancer et de participer au financement de cette transition énergétique.

Vous avez évoqué le fait que c'était couplé entre le gaz et l'électricité, je peux le comprendre. N'y a-t-il pas des adaptations dans le réseau de gaz qui font que vous auriez des projets à mener ? Ne faut-il pas garder à tout le moins une partie pour le gaz, même si j'entends bien que l'on devrait peut-être avoir une approche un peu plus globale et laisser une certaine latitude aux GRD pour savoir là où l'investir prioritairement, en sachant qu'il y a un minimum à faire par rapport au gaz ? Il faut attribuer des moyens à ce niveau.

Concernant le décrochage, la solution n'est pas unique. Plusieurs pistes de solutions existent. J'entends bien les solutions un peu rapides et simples de financement des batteries. Quand on voit le prix d'une batterie aujourd'hui, prenons le coût, est-ce 7 000 euros pour une batterie aujourd'hui à peu près, ou 4 500 euros ? J'avais l'impression que c'était un peu plus cher. Ce ne sont pas les chiffres que j'ai. Comptons 5 000-5 500 euros pour une batterie. Même si l'on arrivait à mettre 1 000 euros de la part des pouvoirs publics, ce qui est un montant énorme, le coût financier

que cela représenterait est gigantesque. C'est pour cela que je crois beaucoup plus aux batteries collectives.

Ce serait d'avoir des solutions où, avec des projets de mégabatteries, on peut absorber d'une certaine manière ces éléments, et trouver une solution pour réduire le coût pour les pouvoirs publics, et, au final, pour les citoyens.

La solution est multiple. Concernant la question des compteurs intelligents, avez-vous prévu, en termes de communication – mon collègue Lomba le disait tout à l'heure –, une meilleure information par rapport à cela ? Les gens sont inquiets quand on leur dit que l'on va avoir leurs données en continu. Il y a une sorte de peur par rapport à l'intrusion dans la vie privée. Il faut répondre à ces arguments et y travailler.

Il y a aussi l'amélioration de l'équilibre des phases. C'est aussi de votre responsabilité. L'investissement dans les cabines est aussi important. Dans votre schéma, avez-vous prévu ces différents éléments qui permettent justement d'amoinrir le coût de ces décrochages ?

Je suis favorable à ce que l'on trouve une solution par rapport à des gens qui ont des décrochages. Il faut toujours réfléchir en termes de coût global pour le système dans sa globalité. Cela me semble important.

Cela me semble important aussi qu'il y ait une approche commune entre eux. En fait, c'était votre propos en disant « il faut qu'on améliore le travail entre le Gouvernement, le politique, la CWaPE et les GRD ». Je croyais avoir compris que le Gouvernement a décidé de mettre en place des groupes de travail. Ces groupes de travail vous semblent-ils intéressants ? Vous permettent-ils de poursuivre et d'aller dans le sens que vous appelez de vos vœux ? D'une certaine manière, comme je le disais, le message était de dire « quelles difficultés nous avons eues pour arriver à cet accord ? ».

J'ai perçu que votre message n'était pas tellement par rapport à cet accord, que vous trouviez globalement positif, mais plutôt au fait de prévoir, pour le futur, un plus grand dialogue entre vous et la CWaPE. Reconnaissons aussi qu'il y a une difficulté, puisque la CWaPE est un intervenant indépendant, auquel le politique ne peut pas dire « vous n'avez qu'à faire ce que je dis ». L'Europe nous tomberait tout de suite dessus et c'est tout à fait légitime par rapport à la manière dont les choses sont prévues.

Sur la question des bornes, ce qu'il faut aussi en termes de pilotage, c'est savoir estimer le coût du raccordement de ces bornes, que ce soit les bornes classiques ou les bornes rapides. Je pense qu'il y a une difficulté chez vous à donner un chiffre forfaitaire, puisque forcément les coûts d'investissement ne sont pas les mêmes suivant les endroits dans lesquels on se trouve. Comment pouvez-vous, en termes de méthodologie, prévoir cela et nous donner des

indications qui permettent d'estimer le coût que cela représenterait et après de prévoir des investissements ?

J'ai un dernier élément important à clarifier. Vous avez parlé du problème de puissance électrique et je vois bien de quoi il retourne puisque je suis le dossier de la Boucle du Hainaut. J'identifie bien la problématique par rapport au Hainaut de manière globale et le besoin des entreprises d'avoir accès à des puissances importantes. Certaines n'osent pas le dire, mais je pense qu'il y a beaucoup plus d'entreprises qui sont contraintes par rapport à cela et qui risquent de ne pas investir chez nous parce qu'il y a ce manque de puissance. Toutefois, je voulais savoir, au-delà de cet endroit, s'il y avait d'autres en Wallonie où vous estimez qu'il y a un besoin de puissance supplémentaire pour permettre un développement économique.

On le sait bien, on a beaucoup de débats ici sur la question du taux d'emploi, sur les investissements et l'on ne peut pas avoir un double discours. À un certain moment, il faut savoir comment faire pour aider les entreprises à s'installer en Wallonie. La question de la puissance, que l'on aime ou pas le développement de projets – même si pour la Boucle du Hainaut, soyons clairs, il y a deux schémas : l'enfouissement de la ligne et la ligne aérienne – plus personne ne conteste l'intérêt pour la Wallonie d'avoir cette Boucle du Hainaut.

Voilà. Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur Grifnée, je vous remercie pour votre intervention pleine d'énergie et de dynamique.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Monsieur Grifnée, vous avez le plaisir et l'honneur d'être à la tête d'une entreprise, dont je rappellerai dès le départ que c'est une entreprise avec une activité industrielle lourde qui a besoin d'une vision de stratégie à long terme, ce qui est parfois incompatible avec le renouvellement des gouvernements, les changements de politiques, de visées et d'objectifs.

Que les choses soient claires, en matière électrique, pour en avoir discuté à d'autres niveaux de pouvoir, il y a d'abord un manque de modélisation des sources d'approvisionnement en électricité. Quel mix énergétique voulons-nous et comment fixe-t-on le mix énergétique dans 20 ans ? Quelle est l'importance de cela ? C'est la modélisation des réseaux pour la répartition de l'énergie. Mon collègue a parlé de la Boucle du Hainaut, il faut savoir dessiner, au niveau d'Elia, là où il faudra des besoins électriques et répartir cette énergie, d'où elle vient et là où elle doit aller. Cela ne pourra se faire que si le mix énergétique est défini.

Enfin, il y a la modélisation des besoins au niveau pelliculaire, c'est-à-dire dans les ménages et dans les entreprises. Si je me rappelle bien, je cite des chiffres : aujourd'hui, le total des factures finales adressées aux particuliers et aux entreprises en électricité, c'est 90 térawattheures.

L'objectif à 2050 est que l'électricité consommée atteigne 180 térawattheures, c'est-à-dire le double. Cela illustre tout le défi existant en termes de production, mais aussi de distribution, cette dernière étant votre métier. Comme vous l'avez indiqué, vous êtes dans un tango à trois : le politique, le régulateur et les GRD. Vous êtes donc à la frontière entre le technique, le long terme, les choix politiques et le dogmatisme. Que les choses soient claires : que voulons-nous pour demain ?

Nous connaissons tout le défi du développement durable et toute la difficulté liée à l'intermittence des énergies renouvelables aujourd'hui. Il y a 10 jours, le total du solaire et de l'éolien dépassait la consommation en Belgique. La puissance installée dans le renouvelable, quand les conditions sont favorables, dépasse les besoins ; donc le réseau n'était pas à l'équilibre. Il fallait trouver des gens pour consommer cette énergie.

Selon certains, nous avons déjà atteint la limite maximum des installations que nous pouvions mettre dans tous les cas, au regard des 10-15 jours de soleil que nous avons quand c'est simultané.

Comme dit l'adage : « On ne met pas ses œufs dans le même plat ». Il suffit de se documenter de ce qu'il s'est passé en Californie, au Texas, il y a deux hivers. Il y a eu 1 000 morts en Californie, parce que dans certains endroits il n'y avait que du renouvelable : éolien et solaire. Il y a eu un hiver terrible avec de la pluie et de la neige. Tout a été arrêté. Il faut éviter ce genre de scénarios.

J'en viens aux onduleurs, parce que plusieurs prédécesseurs sont intervenus à ce sujet. Je reviens sur un certain nombre de questions. Les onduleurs apparaissent comme une grande inégalité, voire une injustice, entre les citoyens pour différentes raisons.

Tout d'abord, pourquoi décrochent-ils ? Parce que la tension sur le réseau atteint 260 volts ; il faut donc arrêter. Pourquoi ? Car le réseau a une incapacité d'absorber les électrons produits.

Cela pose d'autres problèmes quand nous passerons de 60 térawattheures à 180 térawattheures, parce que l'on demandera que l'énergie consommée par les ménages soit essentiellement ou exclusivement électrique par pompe à chaleur, et cetera. Le problème sera identique, celui de l'insuffisance des réseaux pour absorber l'énergie produite par le renouvelable. Vous aurez le même problème lorsque les besoins s'exprimeront et qu'il n'y aura pas de renouvelable produit à ce moment. C'est un flux aller-retour.

La responsabilité des GRD est clairement engagée. Pourquoi ? Parce que vous avez une obligation de résultat, légalement. Ma crainte est celle-ci : en cas d'action en justice des *prosumers* contre les GRD, si nous appliquons les règles légales qui sont définies, le

GRD sera condamné à indemniser, même s'il faut encore déterminer comment.

Selon un juriste spécialisé que j'ai consulté, le GRD pouvait constater le décrochage au travers de compteurs intelligents. Il n'aura toutefois pas la capacité juridique de déterminer la valeur du préjudice, parce qu'il est juge et partie. Des experts externes devraient s'en mêler. Voilà l'analyse qui a été produite.

Oui aux compteurs intelligents, pour déterminer la hauteur du préjudice, et cetera.

En ce qui vous concerne, un huitième de vos circuits est concerné par cette problématique. Vous gérez 85 000 circuits et 10 000 sont concernés. Dans un horizon de cinq ou six ans, vous allez moderniser 1 000 circuits. Comment allez-vous faire pour le reste, pour les 9 000 circuits concernés ? Surtout que le nombre d'installations électriques et photovoltaïques qui vont être réalisées d'ici la fin de l'année 2023 va atteindre en Wallonie plus ou moins 300 000 installations. On passe de 190 000 à 300 000 en l'espace de trois ans.

Comment y faire face pour éviter cette injustice entre les citoyens ? Je parle bien d'injustice. Par rapport au transformateur, si vous êtes au bout d'une rue, vous avez un décrochage plus rapide que si vous êtes en début de rue. Si vous êtes dans une rue à trois fois 220 volts, vous décrochez beaucoup plus vite que si vous êtes dans une rue à trois fois 400 volts. Ce sont des choix qui ont été opérés à un moment donné par les GRD.

Quelles sont les solutions ? On le sait tous, les réseaux vont devoir être renforcés. J'ai lu avec inquiétude que les provinces les plus concernées étaient celles du Brabant wallon, Namur et Luxembourg, mais le commentaire était de dire que, dans les villages reculés, c'était un peu comme Proximus, cela interviendrait plus tard. Pour des raisons liées aux inondations, j'ai dû déménager six semaines dans un petit village du Condroz namurois. Quand je vois les lignes très faibles, les poteaux électriques en bois, je pensais que cela avait disparu du paysage belge. Cependant, j'observe que tout le monde a placé des panneaux photovoltaïques. S'il y a un début de solution de production d'énergie renouvelable, cela se fait dans les espaces ruraux, car il y a plus d'espaces, tout le monde a de plus grandes toitures, donc de plus grandes capacités à produire. On a là une source que l'on peut utiliser. Comment cela va-t-il être programmé ? Je sais qu'investir sur trois kilomètres est plus coûteux que d'investir sur un seul. Je sais qu'il est préférable d'investir pour 100 maisons que pour 30. Quelle va être la stratégie d'ORES par rapport à cela ?

J'ai compris que tout cela était à moyen et à long terme, mais quelles sont les solutions à court terme ?

Exonérer de la taxe *prosumer* qui entre en application le 1er janvier 2024. Je rappelle que le *prosumer* est une redevance demandée à celles et ceux qui ont des panneaux et qui injectent de l'énergie sur le réseau, mais ensuite, on leur dit qu'ils produisent trop, que le potentiel est trop élevé et qu'ils ne peuvent pas en fournir. Il y a là encore quelque chose de particulier dont il faut déterminer l'importance.

Je n'aime pas trop les solutions punitives ; je leur préfère les solutions techniques, en l'espèce, les batteries. En Allemagne, un certain nombre de fournisseurs – ce n'est pas une responsabilité du GRD – cofinancent des batteries installées chez leurs clients en donnant aux fournisseurs la capacité d'aller rechercher l'énergie dont ils ont besoin durant le quart horaire. On sait que le quart horaire détermine un certain pourcentage du coût de l'électricité, de l'ordre de 30 % ou 40 %, il me semble. Ce sont les pointes du matin et du soir. C'est un dispositif qui permet aux fournisseurs de dire aux gens que, en cas de besoin, pour plafonner le tarif et éviter ou atténuer le quart horaire, ces mêmes fournisseurs peuvent aller chercher les électrons dont ils ont besoin dans les batteries installées chez ces personnes. Est-ce une solution dont vous avez connaissance ? Si oui, est-ce envisageable ? Cela se confronte à une disposition belge qui dit que l'on peut changer de fournisseur moyennant un préavis d'un mois. Comment concilier cela ? Comme mon collègue l'a dit, une batterie coûte entre 4 500 et 6 000 euros. Voilà un autre élément.

Je ne serai pas beaucoup plus long, car j'imagine bien que vous cherchez des solutions à toutes ces questions liées aux décrochages, et cetera.

Je sais par des membres du conseil d'administration d'ORES qu'investir dans les zones rurales n'est pas la priorité. Allez-vous choisir des circuits dans lesquels il y a déjà beaucoup de décrochages aujourd'hui ? Vous ne savez pas quels sont ceux qui décrochent, les habitations qui décrochent, mais vous connaissez les circuits en surtension, puisque vous avez une télésurveillance des cabines.

Il y a d'autres solutions : les transformateurs autorégulants. Je ne vais pas rentrer dans la technique, car c'est très compliqué. Les lois de la physique et de l'électricité font que, quand on réinjecte le bout de circuit, on peut réaugmenter à 230 +10 %, soit 253 volts. Envisagez-vous cette mesure à grande échelle ?

J'en viens aux bornes d'alimentation, de recharge des véhicules. Je suis très partagé : sont-ce les pouvoirs publics qui doivent investir dans le placement de bornes ? Je n'ai pas entendu que, dans le passé, c'étaient les communes ou l'État qui investissaient pour le placement de stations-services, quand l'automobile est apparue. Il existe deux réponses : soit c'est le placement de bornes qui va faire en sorte que les gens vont être

confiants d'acheter des véhicules électriques, soit c'est la demande qui va créer le besoin. J'ai vu qu'Engie avait l'intention de placer 2 500 bornes, estimant que cela allait créer une clientèle pour eux, un peu comme Tesla ou TotalEnergies le font à différents endroits.

Je vais terminer par une note positive. J'observe malgré tout qu'ORES est confronté à des défis terribles. Vous les suivez de près et vous avez pris des décisions avec vos moyens, vous nous interpellez. Vous avez également assez de souplesse et de réactivité pour y faire face, à une époque où il est difficile d'étoffer des équipes techniques, et où vous ne pourrez pas répondre rapidement à tous les besoins, tant les demandes en recrutement de personnel sont énormes. Les enjeux sont énormes, la disponibilité est là, vous avez vos moyens. C'est à nous à réfléchir à comment le pouvoir politique peut accompagner cela.

J'ai un message à mes collègues du monde politique : nous devons bien comprendre que, dans une stratégie industrielle à long terme, des solutions à la yaka ou des changements d'orientation tous les quatre ou cinq ans sont compliqués à gérer pour nous. C'est un peu moins le cas en Flandre, où ils fixent un cap. En Wallonie, nous avons l'art de changer de cap – je ne vise personne –, ce qui rend les choses inconfortables par rapport à ce défi que nous devons tous relever ensemble.

Je vous remercie.

(M. Douette, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). – Monsieur Grifnée, merci encore d'être venu répondre à nos questions. C'est un sujet important qui touche les familles de plein fouet, cette crise énergétique et les prix que l'on va payer dans les prochaines années.

La méthodologie tarifaire 2025, puisque j'ai parlé principalement de celle-ci, est une annonce qui a été considérée comme a minima, puisqu'il y a des clauses de révision possible.

Pour nous, la première question concerne les scénarios. D'autres en ont parlé, mais je voudrais insister là-dessus. Sur quelle base, sur quels scénarios vous êtes-vous basés ?

Vous avez dit que le rapport Schwartz n'est pas adapté à la situation d'aujourd'hui. Cependant, ces scénarios sont la base de toute planification pour les années futures. C'est bien une responsabilité politique. J'entends M. Bellot dire que tout ce qui est en train de se passer est de la responsabilité des GRD. Il y a avant tout une responsabilité politique de définir ces scénarios et de définir comment on va payer cette transition climatique.

C'est là que je voulais en venir. Tout le monde s'accorde pour dire que cette transition climatique doit être juste. La discussion que l'on a aujourd'hui est : sera-t-elle juste ou pas ?

C'est dans le concret que l'on constate les choses. Que voit-on ? La transition énergétique va être payée avec cette méthodologie tarifaire par les réserves de GRD, par ce que vous allez payer vous-même, c'est-à-dire les factures des ménages et le surplus que les gens vont payer pour investir dans le réseau.

Il y a effectivement des investissements qui vont être faits dans le cadre du Plan de relance. C'est une bonne nouvelle, c'est très bien.

Notre première crainte est que l'on se dirige vers une augmentation et que cette augmentation s'accélère dans les années qui viennent au niveau des factures des gens.

La première question que je voulais vous poser : M. Crucke disait tout à l'heure que, pour arriver à cette transition énergétique juste, il faut une grande alliance au niveau wallon entre le Gouvernement, la CWaPE et les GRD. Pour nous, il faut élargir cette alliance et voir aussi avec le Gouvernement fédéral comment financer cette transition juste.

Au niveau du PTB, on a mis en avant que, les trois premiers mois de l'année, Engie a fait 389 millions d'euros de surprofits. Imaginez-vous ce que l'on pourrait faire avec cela sur les réseaux en Belgique. Le Gouvernement fédéral a décidé d'abandonner sa loi sur l'écroulement des surprofits du secteur de l'énergie. L'écroulement des surprofits de l'énergie pourrait rapporter 626 millions d'euros.

Il y a un rôle à jouer de la part du Gouvernement fédéral pour aller chercher l'argent chez ces producteurs d'énergie qui font des surprofits énormes pendant que tout le reste du secteur est dans la misère, les GRD pour commencer.

Je voulais vous interpeller là-dessus. Comment réussir cette transition énergétique juste ? Comment tous les acteurs du secteur de l'énergie peuvent-ils participer à cette transition juste ? Pour nous, ce ne sont pas les communes qui doivent payer la facture, comme je l'ai entendu, puisqu'elles sont déjà dans la misère. Quelles pistes de financement voyez-vous ?

La CWaPE annonce que 600 millions d'euros sur cinq ans seront pris dans la poche des familles et des indépendants. Comme je l'ai dit tout à l'heure, cette facture pourrait être encore plus salée, puisqu'il y a des clauses réglementaires. Les familles sont déjà exposées ces derniers mois à des augmentations de factures. C'est impossible qu'elles continuent à augmenter dans le futur. Il y a une petite diminution des factures sur la partie énergie, mais elles peuvent reflamber à tout moment.

Quelles sont, selon vous, les chances que les GRD demandent cette activation de clause de révision pendant cinq ans ? Par exemple, quand vous discutez avec Resa, ils disent plutôt que le fait qu'il y ait une augmentation de la consommation d'électricité va engendrer une augmentation des rentrées pour les GRD. Finalement, les augmentations de tarifs ne seraient pas si élevées que ce qu'il faut pour renforcer le réseau.

Je voulais demander si, au niveau d'ORES, vous aviez calculé cela, si effectivement ces augmentations pour les familles dans les prochaines années vont être élevées ou si cela va s'équilibrer avec l'augmentation de la consommation d'électricité.

J'entends que M. Lomba est sceptique par rapport à ces plages horaires et à la possibilité de déplacer leur consommation, qu'une injustice va se créer là. Je suis vraiment content de vous l'entendre dire parce que nous l'avons dit au moment où le décret a été voté et je n'ai pas entendu le Parti socialiste dénoncer cela. Je voudrais que vous vous positionniez plus clairement par rapport à cela.

Allons-nous revoir ce décret ? Puisque c'est bien le décret qui encadre ; c'est ce qu'a dit la CWaPE. C'est sur ce décret que la CWaPE s'est positionnée sur ces différentes plages horaires. Il y a une responsabilité du monde politique, et du PS en particulier, par rapport à ce qui a été voté précédemment.

Y a-t-il une remise en cause de la majorité au niveau de ce décret ? Je serais intéressé de l'entendre.

Pourquoi limiter les plages horaires aux basses tensions et pas aux moyennes tensions ? Les entreprises, les zonings n'ont-ils pas plus de marge de manœuvre au niveau de la consommation que les ménages ? C'est une question que je me pose également.

Au niveau des batteries, la question de l'accumulation de ces électrons et du stockage de l'énergie est fondamentale avec les énergies renouvelables. Le 15 juin, M. Renier, de la CWaPE, expliquait qu'une batterie seule n'est pas une solution au problème de décrochage. Les batteries en plus grand nombre pourraient apporter une certaine réponse pour ces décrochages. La solution des batteries collectives est certainement étudiée. Comment voyez-vous un éventuel développement public de cette batterie pour répondre à ces enjeux au niveau du réseau ?

Je pense vous avoir entendu dire qu'ORES était plutôt favorable à développer le stockage au niveau des GRD puisque vous avez la maîtrise du réseau. Ce serait parfaitement logique et raisonnable de se dire que les GRD doivent aussi avoir la maîtrise du stockage pour approvisionner l'électricité au bon endroit et à délester là où il y a plus d'électrons produits sur le réseau par les panneaux solaires, par exemple. Quel est votre point de vue là-dessus ?

Compenser financièrement les *prosumers* est une bonne idée a priori. Cependant, le problème est que nous mettons toute la responsabilité sur les GRD. Il y a quand même une responsabilité politique, comme je l'ai dit au départ, des moyens attribués pour la modernisation du réseau. Je pense qu'il y a une petite sous-estimation de la part de la CWaPE sur l'ampleur du phénomène. N'est-ce pas mettre en danger les GRD qui n'ont pas l'argent nécessaire que pour l'investir dans le réseau ? S'il faut dépenser de l'argent pour compenser financièrement les *prosumers*, mais que cet argent manque pour investir dans le réseau, nous risquons de nous retrouver coincés. Quelle est votre réponse par rapport à cela ?

Je voulais aussi vous interroger par rapport au décret qui a été voté le lundi 12 juin dans ce Parlement et qui incite les GRD à ne plus réaliser de bonus. Donc, s'il y a un subside de la part du Gouvernement wallon, c'est décompté des bonus des GRD. J'avais envoyé un mail là-dessus. Vous n'avez pas de remarque par rapport à ce décret. J'ai tout de même des questions par rapport à l'impact sur les dividendes aux communes. Cela va avoir un impact sur l'ensemble « des charges nettes contrôlables réelles », dit le décret. Qu'est-ce que cela veut dire pour les dividendes aux communes ? Les dividendes aux communes risquent-ils d'être impactés dans l'aide apportée par le Gouvernement ? Si l'aide apportée par le Gouvernement diminue les dividendes aux communes, il va y avoir un définancement des communes ; cela veut dire que les communes vont être mises à contribution.

Évidemment, les communes ne devraient pas dans l'idéal être payées par la facture d'énergie. C'est notre position de toute façon. Néanmoins, ce n'est pas une solution de définancer les communes. Il faut alors trouver une décompensation ailleurs. Quel est votre point de vue là-dessus ? Quel est pour vous l'impact de ce décret sur les finances des GRD ? Voici pour mes questions.

M. le Président. – Je pense que tout le monde a eu l'occasion de prendre la parole.

(M. Hermant, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. Grifnée.

M. Grifnée, Administrateur délégué et Président du comité de direction de l'Opérateur de réseau d'énergies (ORES). – J'ai le même sentiment d'effroi qui me remplit lorsque je dois me prêter à l'exercice que vous sollicitez. Énormément de choses ont été dites et sur lesquelles il y a tellement de choses, non pas à répondre, je n'ai pas de réponse dans le fond, mais à débattre. C'est cela qui fait le plaisir du secteur énergétique, et d'autres que je connais moins sans doute aussi : ce sont des sujets de débat plus que des questions-réponses. Il

faut être prudent et modeste dans la façon de réagir par rapport à cela.

Si vous me le permettez, je ferai d'abord appel à votre bienveillance que je me sais acquise. J'ai d'ailleurs pu la mesurer pendant l'année qui vient de passer. Si je ne réponds pas à tout, n'hésitez pas à me réinterpeller et à pousser là où vous estimez que j'ai essayé d'esquisser ou tout simplement oublié. Je n'ai pas tout noté. Je vais essayer de thématiser tout cela. N'hésitez pas à me dire votre insatisfaction par rapport à ce que je réponds.

Je vais commencer par vous parler de méthode. C'est un sujet important. Elle englobe la façon dont on peut travailler – comme je l'ai entendu plusieurs fois –, non pas pour pleurer sur le passé, mais pour essayer d'en tirer des leçons et de faire un peu mieux pour le futur. J'aurais voulu répondre à M. Bellot, parce qu'il a été à la fois celui qui a grogné le plus durement sur les gestionnaires de réseau de distribution et celui qui, à la fin, a aussi reconnu les difficultés du métier qui est le nôtre. On est dans un système qui a besoin de modélisation. Sans faire de politique – je n'en ferai pas, il y a eu quelques questions qui m'y poussent un peu, mais ce n'est pas mon métier –, je vais oser un mot un peu connoté : la planification. Nous sommes dans un secteur qui a besoin de planification à long terme. Le secteur énergétique a vécu longuement avec de la planification, comme avec le comité de contrôle ou ce genre d'institution. Je deviens vieux, donc je commence à parler comme les gens de cet âge, en utilisant des expressions comme : « Avant, on faisait cela », et cetera. Pour en revenir à la planification, elle a eu ses erreurs et ses déviances. Il faut faire attention à la planification et il faut l'accompagner de contrôles efficaces.

Passer à ce point d'un monde planifié à un monde absolument non planifié est une des causes qui expliquent les difficultés dans lesquelles nous sommes maintenant. Je vais donner deux premiers exemples. Je ferai un point précis tout à la fin sur la question des onduleurs, parce qu'elle est dans l'actualité. Vous êtes des responsables politiques, souvent des responsables politiques locaux, et vous êtes interrogés. Je comprends cela parfaitement. Il y a quand même une manière de faire pour éviter le yaka sur les *prosumers*. Il y a quelque chose de remarquable par rapport à ce dossier. On nous demande de gérer une situation pour laquelle les réseaux de distribution n'ont absolument pas été construits. Les réseaux de distribution datent de l'après-guerre. On les modernise, mais on a toujours imaginé que leur but était d'amener de l'électricité chez les gens.

Si l'on avait dit à mon prédécesseur qu'un jour il aurait l'équivalent en puissance de deux centrales nucléaires raccordées à son réseau, dont une en photovoltaïque, il aurait ri. Il riait peu sur ce genre de sujet, mais en tout cas il n'y aurait pas cru. C'est ce que l'on fait. Jusqu'il y a peu, cela fonctionnait.

La deuxième difficulté concerne la centrale nucléaire, quand on a dit que l'on allait mettre 6 000 mégawatts de nucléaire sur la Belgique progressivement en 10 ans. D'une part, c'était Electrabel lui-même qui les construisait et qui devait penser le réseau de transport pour les transmettre dans la foulée, donc Electrabel centralisait tout. C'est toujours plus facile d'être d'accord avec soi que d'être d'accord avec quelqu'un d'autre, ce n'est pas à vous que je dois l'apprendre. D'autre part, Electrabel savait parfaitement – enfin, son prédécesseur savait parfaitement – où le mégawatt allait être installé, à quelle vitesse les infrastructures allaient se développer et – j'ai presque envie de dire – il devenait presque facile de concevoir un réseau, par la même personne en plus, pour absorber cela. Nous autres devons courir derrière un truc implanifiable. Je ne demande absolument pas que ce soit moi qui dise où l'on peut mettre des panneaux photovoltaïques. Ce serait complètement inefficace et l'on a toujours été contre.

Cependant, je vous demande simplement de reconnaître que des réseaux qui n'ont pas été conçus pour recevoir de la puissance, qui en plus la reçoivent au fil de l'eau sans pouvoir prévoir où l'on va les mettre... Vous avez décidé qu'en 2024, on arrêterait la compensation, et M. Bellot dit, à raison, que la puissance photovoltaïque allait augmenter de 60-70 en 2023. Elle va augmenter de façon considérable, imprévisible et impossible à anticiper. Je ne suis pas en train de vous dire que c'est ingérable. Je suis en train de vous demander un peu de compréhension et un peu plus de planification.

Autre élément, M. Crucke est parti, ce sera ma réponse sur Atrias. Je vais prendre la défense d'Atrias. Évidemment, on ne va pas tout jeter à la poubelle. C'est une volonté d'avoir conçu une plateforme informatique fédérale. Croyez-moi, c'est une bonne chose pour la Wallonie. Elle coûterait bien plus cher si l'on devait la faire nous-mêmes dans notre coin. On fait payer quelque chose par les Flamands. C'est une bonne idée.

Je plaiderai toujours, même s'il y a des régionalistes autour de la table, pour que chaque fois que cela fait sens de faire des initiatives fédérales dans lesquelles Flamands, Bruxellois et Wallons trouvent des solutions ensemble et en supportent le coût, on le fasse. C'est un avantage pour tous les ménages wallons qui doivent le payer. En plus, c'est un avantage pour le marché. Electrabel, Engie, Luminus, TotalEnergies, tous ces acteurs n'ont pas un marché wallon, un marché flamand, un marché bruxellois. Ils sont en Belgique et essaient de proposer des solutions sur ce marché. Ils attendent de nous qu'on leur facilite la vie. Il faut aussi que l'on soit un peu raisonnables par rapport aux modèles.

Pourquoi est-ce que je parle d'Atrias dans le contexte de planification ? Tout simplement parce que le prix à payer de ce choix fédéral est que, chaque fois que quelqu'un a une idée en Wallonie, à Bruxelles ou en

Flandre, on demande à ces malheureux d'Atrias de le faire.

Les *time of use*, certaines personnes sont furieuses que ce soit en 2026. Je peux comprendre. Mais imaginer de mettre en place des *time of use* en 2026, sans réfléchir un peu, sans simuler un peu, sans donner à des machines informatiques le temps de se mettre en ordre, c'est tous les éléments pour la gueule de bois du lendemain.

Si l'on ne pense pas un peu et si l'on ne prend pas un peu le temps, ces *time of use* que l'on croyait être une bonne nouvelle vont être une catastrophe qui va encore moins faire croire aux gens en ce que l'on est en train de faire. Il faut planifier un peu plus, ce serait quelque chose de très important.

Avez-vous des scénarios ? Oui, on en a. Pourquoi en a-t-on ? Parce que personne ne nous en a donné. Nous étions dans l'attente que, le PACE étant défini par le Parlement wallon, par la Région wallonne, la CWaPE se dise qu'elle allait scénariser les objectifs qui sont les siens. J'étais même prêt à proposer, s'il y avait un problème de ressources du côté de la CWaPE, de le payer ensemble, que Resa et ORES aident un peu, car ce sera très utile pour nous. À ce moment-là, cela n'intéressait personne.

On reste donc à payer tout seul. Je vous l'offre bien volontiers, mais est-ce bon comme mécanisme ? J'ai eu des questions là-dessus : quels sont les scénarios d'ORES ? Que valent les scénarios d'ORES ? Est-ce la vérité ? Non. C'est un scénario parce qu'il en faut bien un. Vous ne partez pas dans une aventure pareille sans lampe de poche et sans boussole, il nous fallait un scénario pour savoir où l'on allait. Je n'attends qu'une chose, que vous vous en empariez, que la CWaPE s'en empare et me dise qu'elle n'est pas d'accord, que l'on doive le changer, le modifier, et cetera.

Au fond, je ne suis sûr que d'une chose quant à ce scénario, c'est qu'il n'est pas juste. Évidemment que cela ne va pas se passer comme sur les *slides* que j'ai ici, sur lesquels il est mis que la consommation d'électricité sur le réseau de distribution pourrait augmenter de 64 % d'ici 2050.

Le premier qui me demande pourquoi 64 % et pas 63 %, je me lève et je m'en vais. On a dit 64 %. C'est une indication. Autre indication : la moitié du chemin, c'est-à-dire 30 %, se fera d'ici 2030. C'est sans doute faux, on verra bien. Peu importe.

Voilà sur quoi ORES a essayé de concevoir ses plans. On nous demandera d'ici 2030 – c'est tout proche – de passer de 11 térawattheures sur les réseaux de distribution à 14,4 et l'on doit s'attendre à quelque chose comme 18,2 térawattheures. Vous voyez ce que cela représente en matière de photovoltaïque ou de puissance renouvelable installée en Wallonie.

Les deux centrales nucléaires dont je parlais tout à l'heure, de puissance installée, c'est-à-dire 2 000 et quelques mégawatts, vont être multipliées par un peu plus de deux pour arriver à 5 772 mégawatts à l'horizon 2030. Nous prévoyons de 12 000 à 13 000 – nous sommes à 2 700 aujourd'hui – à l'horizon 2050.

Ce sont des chiffres. Nous pouvons en parler, mais à un moment il nous faut un cap, il nous faut une boussole. Essayons de partager une feuille de route entre nous. Si vous n'êtes pas d'accord, dites-le-moi. Si la CWaPE pense que ce n'est pas juste que nous nous le disions, mais que nous nous mettions d'accord là-dessus.

Les véhicules électriques, quelle consommation finale d'électricité pour le transport en Wallonie ? En 2015, c'était 0,6 térawattheure. Notre scénario dit que cela fera trois fois. Cependant, cela n'a pas beaucoup augmenté, sauf depuis 2022. On nous dit qu'en 2030 cela devrait être cinq fois. Nous devrions être à quelque chose comme trois térawattheures pour le transport wallon et, pour l'essentiel, sur les réseaux de distribution. Il sera vaguement stable vers 2050.

Donc, le gros effort va se faire là, tout de suite, maintenant.

Concernant le chauffage, aujourd'hui, la part de l'électricité dans le chauffage wallon, c'est 6 %. On nous dit qu'il devrait progressivement passer à 29 % en 2030 et à 44 % en 2050. Dans le même temps, les réseaux de chaleur qui aujourd'hui sont anecdotiques en Région wallonne devraient passer de 12 % à 30 %, puis à 50 %.

Le premier élément méthodologique, et ce n'est quand même pas impossible à faire, est que nous avons besoin d'une feuille de route partagée.

Je ne veux pas que ce soient ces chiffres-là, si l'on m'en propose d'autres. Nous prendrons des autres. Mettons-nous d'accord sur une feuille de route partagée. Comment pouvons-nous décider de ce que nous allons faire si nous ne savons où nous croyons vouloir aller ?

Vous partez en vacances, vous vous asseyez dans la voiture avec les gosses et madame, et la première question que l'on pose à tout le monde est : « Tiens, au fond, où va-t-on ? Mer ou montagne ? » L'un dit évidemment mer, l'autre dit montagne. L'un dit : « il me faudrait les deux », et l'un dit « Pourquoi on ne va pas visiter les villes de Toscane ? ». Que faites-vous ? Démarrez-vous à gauche ou à droite en sortant de la maison ?

Nous pouvons continuer à dire : « Il n'y a qu'à. Vous auriez dû penser, vous auriez dû faire cela avant ». Je vous dis simplement qu'il est grand temps, dans le monde que l'on est en train de connaître en matière de transition énergétique, où l'imprévisibilité, la volatilité, la flexibilité vont être présentes à tous les étages, nous

ne pouvons répondre à cela qu'avec un minimum de planification, d'organisation.

Utilisez les mots que vous voulez dans votre répertoire politique, mais, il n'y a rien à faire, nous ne pouvons pas gérer cela en courant derrière comme des poulets sans tête. C'est évidemment un de nos gros enjeux pour ORES. Si nous commençons à nous dire : « on va courir derrière chaque onduleur qui fait la une de Sudpresse parce qu'il n'a pas produit pendant trois minutes le week-end », et si notre politique d'investissement est dictée uniquement par cela, nous allons jeter l'argent par les fenêtres, nous allons faire pire que bien. C'est absolument le piège dans lequel nous ne devons pas tomber : dans nos politiques d'investissement, de répondre à la non-planification par de la non-planification.

Comment continuons-nous à planifier nos investissements dans un environnement qui s'y prête de moins en moins ? Premier message que j'ai envie de vous donner.

Petite info : dimanche, pendant trois quarts d'heure, il y avait – M. Bellot l'a dit – un excédent de puissance en situation de production sur le réseau belge. Savez-vous à quel prix se vendait le mégawattheure en Belgique ? 300 euros. Négatif. C'est-à-dire que celui qui payait était celui qui vendait et pas celui qui achetait.

Pendant trois quarts d'heure, le type qui produisait de l'électricité devait payer 300 euros le mégawattheure pour qu'on l'en débarrasse. Je ne veux pas taquiner M. Bellot parce qu'il n'est plus là, mais quand même. Je veux bien que l'on parle de l'indemnisation.

Celui qui fait partie de la cause de l'excédent de production, le *prosumer*, si je lui demande 300 euros le mégawattheure pour l'en débarrasser, il sera peut-être content que l'on décroche à ce moment-là. Il se dira qu'au moins il n'a pas de problème.

Il y a des nuances, les amis, par rapport à ces questions. Pardon, je vous appelle les amis, je deviens irrespectueux par rapport au Parlement. Mesdames et Messieurs les parlementaires, excusez-moi. Faisons attention à ces sujets.

On vit dans un monde qui n'est plus celui que l'on connaît et qui est un monde que l'on ne connaît pas encore bien. Je crois tout le temps plus en la planification. On a parlé des acteurs et de ce tango à trois ; on y a ajouté le Fédéral. C'est beaucoup trop court. Tous les acteurs de marché doivent être autour de la table.

On a parlé tout à l'heure de mobilité électrique. Comment voulez-vous que l'on réponde aux besoins de mobilité électrique, sans mettre autour de la table les GRD, la CWaPE, mais également les Engie, Ionity, TotalEnergies, qui eux investiront dans le réseau de charge rapide ? Il y a également Elia qui a les clés de la

puissance. Les tables rondes sont-elles une bonne idée ? J'espère que vous avez compris que oui. C'est une bonne idée !

Les tables rondes sont la meilleure et la pire des choses. Cela peut être aussi l'université de l'énergie, et cetera. C'est une bonne méthode, à condition de n'y mettre que les bons interlocuteurs et de piloter le bazar. Il faut un pilote. J'ai même plaidé auprès du Gouvernement pour un commissariat spécial à l'électrification. On a fait un Commissariat spécial aux inondations et cela a super bien marché.

Pourquoi ? On avait besoin de coordination. Cette tragédie nous a mis en face d'un besoin de coordination. Qu'est-ce que la Région a amené ? Elle n'avait pas les compétences pour dire qu'il aurait fallu tirer un câble ou que sais-je. Elle n'avait pas toutes ces compétences, elle a fait le chef d'orchestre.

Il faudra un chef d'orchestre, un coordinateur. Nous, les GRD – Resa, ORES –, sommes disponibles. On ne veut pas prendre le truc, parce que l'on sait qu'il y a toujours beaucoup de susceptibilités par rapport au *lead* des uns et des autres qui vont organiser tout pour que cela aille dans leur direction, et cetera. Soit.

Il y a un vrai besoin de coordination sur la mobilité électrique, sur le réseau basse tension dans lequel on doit investir et sur le plan de puissance pour la Région wallonne. Il va falloir mettre autour de la table des interlocuteurs et leur dire : « Que fait-on, non pas pour 2040, mais pour 2024 ? ». Il faut déterminer ce qui est possible et ce dont on a besoin pour les années à venir. Au-delà de 2030, on devient un peu plus myope sur les échéances, on sera moins concrets. C'est normal, on planifie d'autres choses. C'est aussi une bonne façon.

J'ai entendu qu'il y avait beaucoup de changement en Wallonie. On part un peu à gauche, un peu à droite. Après, c'est une bonne façon de se dire que l'on aura une boussole qui dépasserait les échéances et les horizons d'un gouvernement ou d'une majorité. On aurait des feuilles de route.

Chaque ministre qui en a le pouvoir peut toujours tout jeter à la poubelle et faire autre chose. Je n'ai pas de problème avec cela. Au moins, il devrait être expliqué pourquoi ils considèrent.

C'étaient quelques éléments de méthode sur lesquels j'avais envie de m'exprimer : beaucoup plus de planification et mettre autour de la table les personnes concernées. Ce n'est pas pour faire du blabla et du café du commerce, c'est avec des feuilles de route très précises à court et moyen terme. Que fait-on maintenant en s'engageant ? Il y a un besoin de coordination et ce besoin de se mettre d'accord sur des scénarios. C'est le premier message.

Le deuxième message concerne la question : quelqu'un a-t-il roulé l'autre ? Est-on contents avec le

plan 2025-2029 ? Pour être honnête, je ne sais pas si je suis content. Comment voulez-vous que je vous dise, dans le monde qui est le nôtre, si j'ai assez d'argent pour ce que je vais faire en 2029 ? Qui est sérieux et croit que la méthodologie qui vient d'être posée sur la table a tout réglé jusqu'en 2029 ? J'espère que personne ne croit à ces histoires d'enfants.

Quand va-t-on rediscuter ? Peut-être dans un mois parce que l'on se rend compte que l'on n'a pas compris certaines choses. Au mieux, dans un an, on se remettra autour de la table. La CWaPE a alors eu cette sagesse de dire : « On fera des clauses de rendez-vous. » J'ai répondu : « Venez à nos rendez-vous, parce qu'il est important que l'on fasse cela ensemble. »

Est-ce que je crois à ces clauses de rendez-vous ? Non. On me dit que je suis trop politiquement correct dans ma première intervention, je vais l'être un peu moins. Je n'y crois pas, c'est trop compliqué. Je vous donne un exemple : on nous dit que l'on pourra corriger *ex post* si l'on constate que, par rapport à nos projections de pointe, on s'est trompé et que l'on a sous-estimé les choses. Le problème n'est pas là. Le régulateur considère la pointe wallonne, alors que nous consommons la pointe qui part d'une cabine et qui va rue de Hamoir à Ouffet. Je parle de celle-là parce que c'est la mienne, mais cela vaut pour les autres aussi : les 90 000 dont M. Bellot a parlé tout à l'heure.

C'est comme si l'on disait : « Il y a des embouteillages au carrefour Léonard tous les lundis à 7 heures, mais il n'y en a pas le dimanche à 2 heures. Pendant que cela bouche au carrefour Léonard, cela roule très bien à Ouffet. » C'est cela que dit la CWaPE : « On va compenser la pointe du carrefour Léonard en disant que, à Ouffet, on roulait à ce moment-là ; cela compense. »

Pour Elia, oui. Elia a une responsabilité d'équilibre d'un système fédéral. On l'appelle d'ailleurs la pointe d'Elia. La CWaPE nous dit : « De quoi vous plaignez-vous ? On a pris la pointe d'Elia, ils ne sont pas plus cons que vous. » Ils ne sont pas plus cons que nous, mais ils gèrent autre chose. Ils ne gèrent pas les congestions, mais l'équilibre du réseau fédéral. Je gère des congestions de Hamoir à Ouffet. Il ne m'intéresse pas de savoir que tout roule en Flandre, si mes *prosumers* à Ouffet ont un problème de surtension.

Quand on me dit que l'on se reverra, je peux imaginer que la pointe fédérale ne va pas bouger beaucoup. Si Elia le dit, ils sont plus malins que moi, on ne se parle pas bien. Je ne crois donc pas à cette clause ; elle sera trop compliquée.

Je ne crois pas non plus à un autre scénario : tout s'effondre, rien ne fonctionne en Wallonie et l'on dit que l'on n'a pas été en recours. S'il y a des problèmes, je parie un peu sur la sagesse et la bonne volonté de tout

le monde pour que l'on se dise que cela ne peut pas rester comme cela.

Je regrette que l'on n'anticipe pas un peu plus. Je n'aime pas trop me faire convoquer ici pour me faire engueuler parce qu'il y a des dysfonctionnements sur le réseau basse tension. Je préférerais me faire convoquer ici avant qu'il y ait des surtensions sur le réseau basse tension. Ce côté me frustre donc un peu.

À ceux qui me demandent si c'est assez ou si cela suffira, et cetera, je réponds : « Mes attentes ne sont pas importantes, c'est un combat pour les enjeux climatiques, pour la transition énergétique et, au final, pour la Région wallonne. » Uniquement cela doit vous préoccuper. Qu'ORES ou Resa soient contents ou pas, ce n'est pas très important.

Avec cela, va-t-on faire le PACE ? Je ne vais pas dire que je n'y crois pas. M. Renier a dit qu'il n'y croyait pas ; je n'y crois pas trop non plus. Je me dis que le PACE est plus ambitieux que ce qui est sur la table aujourd'hui. Cependant, quand on conseille l'administration d'ORES, on fait l'arbitrage et un constat. Que fait-on ? Renverse-t-on le jeu de la table ou continue-t-on à jouer ? C'est la question qui s'est posée. Il y a un an, on aurait renversé le jeu de la table. Aujourd'hui, il y a une grosse indexation de 600 millions d'euros. Y a-t-il eu discussion, des efforts ou des prises en compte de ce que l'on demandait ? Oui. L'heure n'est donc pas à faire le mauvais joueur et à jeter le jeu de la table. L'heure est à travailler et à continuer la partie.

Néanmoins, je ne suis pas rassuré, je suis même plutôt inquiet. Mon seul point d'espoir est que l'on va être de bonne volonté jusqu'en 2029 et après pour essayer de monitorer tout cela. C'est pour cela que je dis tout le temps de ne pas attendre cinq ans pour que l'on se reparle.

Ensuite, je fais le lien avec le « n'attendez pas cinq ans pour que l'on se reparle ».

Comme l'a dit M. Douette, si l'on a pu faire bouger les lignes en 12 mois, c'est aussi parce qu'il y a eu une mobilisation. On est passé de « ORES pleurniche pour des sous » – c'était le message de certains au mois de mai 2022 – à « la transition énergétique disposera-t-elle de moyens ? ».

Progressivement, des gens nous ont rejoints, dont certains, très tôt. Si je pense à Damien Ernst, il m'a dit « Fernand, ce n'est pas 1 milliard, mais 2 milliards d'euros que tu dois réclamer ». Très vite, on a eu cette expression qui nous a fait nous sentir moins seuls. Vous concernant, j'écoute les commissions et j'étais satisfait de voir que le Parlement wallon était – je ne vais pas dire de notre côté – du côté de la transition énergétique. Les lignes ont bougé aussi grâce à cela.

La FEBEG, par contraste, a rendu en mai 2022 un avis hallucinant, que je n'ai toujours pas compris, en disant qu'il faut couper les ailes des GRD. Elle s'est ensuite dit que, si l'on coupait les ailes des GRD, il n'y aurait plus d'endroit où brancher les éoliennes ; elle ne saurait plus mener ses projets ; les communautés d'énergie renouvelable ne sauraient pas se constituer, et cetera. La FEBEG s'est dit que l'on pouvait couper les ailes aux GRD, mais de sorte qu'ils puissent tout de même voler en faveur de la transition énergétique.

Même concernant BeProsumer – on peut se parler un peu franchement, on est entre nous, et évidemment personne ne nous écoute –, ai-je toujours été le meilleur ami de M. Régis François ? Non, à l'heure de TPCV, on avait peur d'aller à ses assemblées générales. Cela dit, j'y suis allé une fois. Cela mérite d'être vu. On a tout de même passé quelques années d'opposition franche où l'on ne se comprenait pas, on ne se parlait pas et l'on ne s'écoutait pas.

Aujourd'hui, BeProsumer n'est pas qu'un changement de nom, c'est aussi un changement d'attitude. Il n'a pas tout à fait les mêmes opinions que moi, c'est normal – je ne crois pas à ce que tout le monde dise et pense la même chose –, mais BeProsumer est persuadé que la solution viendra de l'investissement dans les activités de distribution. Il le dit, il est à nos côtés vis-à-vis de cela. C'est pour cela que, quand on parle de table et de consensus, je n'ai aucun problème à associer BeProsumer à des réflexions sur le décrochage des *prosumers*, et cetera.

Ses représentants sont tout aussi partie prenante que moi sur ce sujet et ils ont tout autant le droit qu'ORES de s'exprimer dans ce débat. Dans ces discussions, il y a quelque chose de positif pour le futur. On a peut-être créé des conditions où les gens se parlent un peu plus pour essayer de sortir des impasses où nous nous trouvons. Le monde énergétique, je le connais depuis 30 ans, en Belgique. Cela a beaucoup été : « ne cherchons pas de solutions, cherchons un coupable ». J'ai travaillé pour un distributeur qui était électif, qui s'appelait Electrabel, et qui était le coupable idéal. Maintenant que je suis chez ORES, je n'ai pas envie qu'il reprenne ce rôle. Il y en a de plus amusants. On ne règle pas grand-chose en cherchant un coupable. On a plus à mobiliser nos énergies sur les solutions.

Par conséquent, Monsieur Douette, le soutien des parties prenantes – celle-ci en particulier – a été essentiel dans les mouvements que l'on a constatés pendant les 12 mois qui viennent de passer.

Sur le plan PACE, sommes-nous alignés par rapport aux objectifs ? Je ne crois pas, je ne sais pas, peu importe. Travaillons, avançons, monitorons, voyons. J'ai aussi envie de vous dire qu'il faudra cibler, qu'il faudra être réaliste. Il faudra mobiliser tous les outils. Concernant le ciblage, je reviendrai sur les *prosumers* et le décrochage.

Raconter aujourd'hui que l'on va investir et mettre tout le réseau de 230 à 400 volts en deux ans en Wallonie, c'est irréaliste et idiot, parce que la majorité de nos 90 000 circuits sont en 230 et fonctionnent très bien. Merci pour eux. On ne va quand même pas aller investir et mobiliser des ressources – pas que de l'argent – sur des réseaux qui se tiennent très bien.

On me dit que 8 % des réseaux posent problème. Si l'on est un peu positif, il y a donc 92 % des réseaux dans le système que je viens de décrire qui vont très bien. C'est aussi une information que je voudrais parfois entendre. Quel est le problème ? C'est que nous ne savons pas où se situent ces 8 %.

Je ne veux pas considérer que c'est celui qui se plaint dans le journal, ou à son maître, qui doit recevoir un traitement prioritaire. Parce qu'ORES tient à une transition énergétique, certes, mais pour tous !

Je reviendrai là-dessus. Je pense qu'il y a eu des questions par rapport à cette notion de ne pas avoir d'utilisateur privilégié. Bien sûr, il y a des gens qui ont une relation à l'électricité différente et que cela peut aussi être lié aux moyens socioéconomiques des personnes, et cetera, et qu'il faut y être très attentif.

Nous n'aurons pas réussi la transition énergétique si l'on décarbone en ayant laissé sur le bord du chemin deux millions de Wallons qui n'ont pas pu accéder à tout cela. Ce n'est pas le but. La transition énergétique pour tous me paraît quelque chose de très important.

Toujours sur la méthode, je reviens sur le gaz versus l'électricité dans les plans. Je comprends que l'on fasse cela. Le ministre a besoin à un moment de décider quelque chose et d'orienter. Cependant, croyez-moi : il n'y a pas que le système électrique qui va avoir besoin de flexibilité. Nous aussi, dans notre façon d'appréhender les choses. Nous devons peut-être accepter de décider des choses sans trop savoir, pas légèrement, mais nous devons de prendre des risques par rapport à des décisions, de faire un peu confiance. Quand on me dit que, pour avoir un subside, je devrais remplir 28 formulaires, prouver qu'il n'y a pas de bonus et prouver que j'ai bien dépensé en gaz avant, et cetera, je veux bien. Cependant, cela va me compliquer terriblement la vie. Vous vous dites : « tant pis ». D'accord. Néanmoins, cela va me rendre un peu moins efficace pour régler tous les problèmes que vous avez évoqués. Vous savez, cette histoire de bonus, je l'ai dans mon soulier. Ce n'est pas un caillou. C'est un pavé que j'ai dans le soulier.

Que pouvons-nous faire de plus que de dire : « Nous réinvestirons tout ce bonus et nous récupérerons l'impôt des sociétés que nous avons versé. Nous réinvestirons tous les bonus dans les projets wallons » ? À nouveau, cela me laisse rêveur. On continue ici à vous dire presque triomphalement qu'il y a de plus en plus de coups contrôlables, qu'il y a de plus en plus

d'*incentives* dans l'activité. Mais si jamais vous avez le malheur de bien gérer et de garder des sous à la fin, c'est un scandale.

Désolé, mais j'ai un peu de mal. J'ai un petit problème. N'y a-t-il pas un mode régulateur plus adapté à ce que nous devons faire aujourd'hui ?

Je ne veux pas de ces bonus. Je ne suis pas là pour cela. Il y a assez d'acteurs de l'énergie qui sont là pour faire des surprofits. Je fais des surcoûts quand le prix du gaz augmente, parce que je dois payer mes pertes, Monsieur Crucke.

Quand je payais auparavant mes pertes à 50 euros le mégawattheure, je vais devoir les payer en 2023 à 2 187,5 euros le mégawattheure. Heureusement que j'avais fait des économies, sinon j'aurais dû aller à la CWaPE et demander aux Wallons de payer ce que je n'ai pas économisé. ORES est le seul à ne pas aller demander aux Wallons de payer ce qu'il n'a pas économisé. Bonne nouvelle, notre bonus va nous permettre de faire face à cela, sans aller demander aux Wallons de payer pour ce que nous n'avons pas. Néanmoins, je vous le redis, je rêve d'un modèle régulateur où il n'y a pas de bonus ni de malus. Je rêve d'un modèle où nous nous mettons d'accord, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur ce qu'il faut faire et nous essayons de nous inciter à le faire efficacement, bien évidemment. Mais ce mécanisme des coûts contrôlables est-il le meilleur pour nous inciter à être efficaces ? Je vous le redis : non !

Désolé d'être un peu décousu. C'est vraiment difficile de ne pas le faire.

Sur les rendez-vous, ce que j'ai envie de suggérer, c'est « comment va-t-on travailler ».

Vous nous avez demandé : « On voudrait voir le plan d'ORES à 15 ans, celui de Resa à 25 ans. Les Flamands, c'est à 10 ans. ». Nous ne nous y retrouvons plus. Ensuite, la CWaPE nous parle de sous qui ne correspondent pas aux vôtres parce que, vous, ce sont des investissements et, eux, ce sont des amortissements.

Bref, il y a toute une série de biais qui font que réconcilier tout cela n'est pas impossible, mais est fort compliqué. Que pourrions-nous faire pour ne pas sombrer dans l'analytique idiot qui n'apporterait pas de valeur ajoutée ?

Aujourd'hui, notre plan industriel – les 3 milliards d'euros qui passent à 4 milliards d'euros dont j'ai entendu parler –, nous allons le challenger. Nous savons maintenant de quels moyens nous allons disposer, de quels moyens tarifaires, de quels moyens gouvernementaux. Il y a encore le bonus d'ORES qui restera là, pour nous permettre de faire un peu plus. On commence donc aujourd'hui à avoir ce que je n'avais pas quand j'ai fait le plan d'il y a un an : une vision sur les moyens dont ORES dispose.

Quel est mon trajet ? ORES va travailler pour essayer, à l'automne, de présenter un projet industriel réaliste par rapport aux moyens qui sont les nôtres. Si j'étais vous, je m'y intéresserais parce que ce n'est pas « as-tu assez de sous ? Faut-il reporter le PACE ? ». À ce moment-là, on viendra en effet vous dire, après arbitrage et examen, ce qu'il est possible de faire dans le réseau wallon – dans les systèmes informatiques, et cetera – pour le faire fonctionner. Il sera alors intéressant de se demander : « c'est bien ou le costume va craquer dans tous les sens ? Ou cet élément important nous permettra-t-il d'être optimistes ? » Nous n'aurons peut-être pas le même avis. Vous vous direz peut-être : « plus vite, plus fort », et moi je dirai : « je fais ce que je peux. »

Bref, nous aurons une discussion à ce propos avec le régulateur si l'on constate que ce qu'il est possible de faire est insuffisant ou si vous avez un avis divergent, en m'interrogeant « pourquoi mets-tu des sous là et pas là ? ». À nouveau, se parler n'est pas renoncer à ses compétences. La compétence industrielle sera le conseil d'administration d'ORES. Je suis responsable devant mon conseil, pas ici.

Cependant, je trouve beaucoup plus intéressant d'assumer mes responsabilités devant mon conseil en ayant discuté, d'une part, avec vous et, d'autre part, avec le régulateur, donc parlons-nous pour essayer au fond d'évaluer le plan industriel de la distribution par rapport à vos objectifs et vos attentes. On aurait une discussion intéressante. Croyez-moi, je vous dirais « voilà à quoi je renonce. ». En l'état, on ne fera pas cela, en tout cas pas maintenant. Ensuite, si l'on se décide sur ce qu'il faut quand même faire, on se posera la question du financement de tout cela. Quels moyens peut-on mettre ? C'est ce type de dynamique qu'il faut instaurer.

D'ici la fin de l'année, on devrait pouvoir se fixer un tel rendez-vous, puis 2025 ou 2026, peu importe. Essayons de monitorer – c'est important – sur une échelle par exemple de cinq ans, certes instable, car ces cinq ans vont bouger dans tous les sens. Il faut la vérité que l'on décide aujourd'hui et, un an après, on pourra la remettre en cause et la réadapter. Si l'on sait où l'on va, ce n'est pas grave de se dire que : « tel chemin est fermé, je prends à gauche et l'on y arrivera quand même à condition de savoir où l'on veut aller ».

Je reste sur l'aspect industriel, parce que vous avez eu des questions plus capitalistiques, davantage financières, d'actionariat aussi. C'est intéressant également, mais je vais continuer à parler d'opérations.

On a beaucoup parlé de pédagogie, de communication, de rôle des clients et de celui du consommateur. C'est une interrogation qui ressort de bon nombre de vos remarques. J'ai aussi envie de vous dire que la transition énergétique n'est pas que technologique. Elle l'est évidemment, mais elle ne se

réduit pas à cette seule dimension. Ceux qui pensent que l'on va faire le chemin sans remettre en cause nos habitudes n'ont pas compris.

Je vous donne un exemple. Il vaut ce qu'il vaut, mais souvent, quand je le cite, je constate qu'on lève les yeux au ciel. J'entendais tout à l'heure que l'on faisait la comparaison en affirmant : « Je ne me souviens pas que l'on a financé les stations-services à essence ou diesel. » C'est vrai, sauf que cela n'a rien à voir. Ce n'est plus le modèle des stations-services essence ou diesel. En termes de mobilité électrique, nous sommes sur quelque chose de fondamentalement différent.

L'idée de se dire et de râler : « Il faut que j'aille faire le plein, cela va me prendre trois minutes et je fais 1 000 kilomètres avec ma grosse voiture » est totalement révolue. Si l'on croit que l'on va demain continuer à perdre trois minutes et à faire 1 000 kilomètres une fois que l'on a perdu ces trois minutes, on n'a pas encore compris ce que la mobilité électrique représente. C'est plus que changer. On fait le plein à l'électricité plutôt qu'au mazout ? C'est un peu plus subtil.

La mobilité électrique, c'est d'abord accepter de se dire qu'il existe des déplacements que l'on ne fait plus avec une bagnole. On les fera à pied. Mon Delhaize est situé à 700 mètres de chez moi. Je serais bien gêné de vous dire comment je m'y rends.

Désormais, dans la mobilité électrique, on les parcourt à pied, en vélo, en transports en commun, en covoiturage. Je ne prétends pas que ces premiers éléments comportementaux règlent tout à jamais, vous dire que c'est du broil, que cela ne sert à rien. Si, cela sert ! Cela va aider à rendre le trajet un peu moins compliqué.

Comme je le dis toujours, la mobilité électrique, ce n'est pas un réseau Total où l'on va faire le plein. C'est, en gros, un tabouret à trois pieds : si l'on veut être assis et à l'équilibre sur cet objet, il faut que les trois pieds aient la même taille et se développent en même temps. Si vous en avez un qui va plus vite que l'autre, le tabouret ne va pas être droit. Ce tabouret va combiner des réseaux de charge rapide.

J'ai une voiture électrique et j'ai fait le voyage d'Ouffet jusqu'en Espagne avec mon véhicule. Ce n'était pas en plein été avec des routes chargées. Je l'ai fait en un jour et j'ai rechargé trois fois mon véhicule sur le réseau français, cela m'a pris une demi-heure. Tous les 50 kilomètres, ma voiture m'indiquait qu'il y avait une station de charge rapide. Quand je fais Ouffet-Gosselies pour aller travailler, ma voiture ne me dit jamais qu'il y a une station de charge rapide. J'ai une chance terrible parce que j'habite dans une maison quatre façades où je peux recharger mon véhicule sur le réseau basse tension.

Combien de Wallons ne pourront jamais recharger leur véhicule sur le réseau basse tension parce qu'ils habitent en centre-ville ? Parce que l'on n'a pas encore inventé le truc ? Beaucoup. Si l'on fait tout reposer sur le réseau basse tension, on se trompe. De plus, parfois, mon réseau basse tension va avoir des surtensions, des sous-tensions, et cetera. Bref, je ne veux pas compter que sur mon réseau basse tension. Donc même moi qui peux charger à domicile, j'ai tout intérêt à avoir un réseau de charge rapide disponible pour me rassurer. C'est de cela que l'on parlait lorsque je prends mon véhicule. Dès lors, vous allez devoir construire un réseau beaucoup plus complexe et subtil que de mettre des stations Total tous les x kilomètres. Vous allez devoir construire un réseau structurant de charge rapide. Il y a plein de partenaires privés qui sont là et qui manifestent leur intérêt : Fastned, Engie, Unity ou encore TotalEnergies. Toutes ces entreprises sont prêtes. Le problème, c'est que la SOFICO ne leur parle pas. C'est une histoire de coordination. Si vous ne deviez retenir qu'un mot de mon exposé, c'est celui-là. Il y a un besoin de coordination colossal dans le secteur énergétique.

Il faut aussi un réseau de bornes publiques qui va mailler ce qui n'est pas la charge rapide et qui rassure aussi la personne qui doit se recharger ; ensuite, le réseau basse tension qui règle toute une série de problèmes. Néanmoins, si jamais on n'a pas pu recharger sa voiture chez soi et que l'on est certain de pouvoir faire son trajet jusqu'au travail à Gosselies, que l'on s'arrête à Spy et que l'on recharge pendant 10 minutes en buvant un café, alors le problème de la journée est réglé. Certains diront que l'on ne va quand même pas s'arrêter 10 minutes en allant travailler ! Ces gens n'ont pas compris. On devra parfois s'arrêter 10 minutes, donc se lever 10 minutes plus tôt pour aller chercher pour faire son trajet. Toute une série de choses relève du comportemental.

On n'a pas du tout parlé de l'investissement, mais il y a aussi l'isolation du bâti. Le sujet mériterait une commission parce que c'est également une problématique clé. Je pense que les comportements sont déterminants. À nouveau, il n'y a pas de miracle. Je n'y crois pas non plus pour être honnête, surtout pas là-dedans, mais les comportements sont une pièce, un élément du puzzle.

Le défi devant lequel on est va mobiliser beaucoup d'acteurs qui vont tous devoir faire quelque chose en même temps, d'où la coordination. Qui dit coordination dit pédagogie. Je ne fais de procès à personne, mais je sais que, si vous achetez une voiture électrique, le vendeur n'a qu'un intérêt : vous vendre un système à charge rapide parce que c'est une option qui va lui rapporter des sous. Cela ne le préoccupera pas trop de savoir que cela emmerde prodigieusement le réseau. Des installateurs de panneaux photovoltaïques qui disent qu'ORES va venir installer un compteur communicant et qu'il ne vaut mieux pas parce que le

client va perdre la compensation, c'est faux de chez faux. Pour une petite partie, c'est du faux de mauvaise foi et, pour une immense partie, c'est du faux de bonne foi.

Qui sensibilise, qui communique ? Tout le monde, c'est essentiel. Cependant, nous prenons notre part des choses. Aujourd'hui, il faut bien à un moment essayer de cibler ce que l'on veut faire. On ne sait pas tout faire en même temps.

Aujourd'hui, notre priorité, ce sont les installateurs de panneaux photovoltaïques. On fait des petites sessions d'informations – mon voisin pourra l'expliquer mieux que moi – où l'on réunit des installateurs et où on leur explique tout bêtement le compteur communicant, sa vie, son œuvre. Pourquoi ? Parce qu'il est essentiel pour toute une série de problèmes que l'on est en train de vivre. L'immense majorité des installateurs nous regarde comme cela.

Avec la fin de la compensation à l'horizon du 31 décembre 2023, je plaide pour que la CWaPE, la Région wallonne, les GRD et les fournisseurs, non pas se coordonnent sur la communication, mais fassent la même. Ce n'est pas impossible sur une question comme : « que va-t-il se passer avec mes panneaux photovoltaïques si je les installe après le 1er janvier 2024 ? » Que j'aie sur le site de la CWaPE, chez ORES ou Resa, chez Electrabel ou Luminus, que je voie le même texte. Ainsi, c'est clair, ils disent tous pareil ! On est quand même tous capables d'écrire le même texte pour répondre à une question aussi bête telle que : « que se passe-t-il avec ma consommation si j'installe mes panneaux le 1er janvier 2024 ? ». Si vous laissez du flou, vous ne pourrez pas reprocher à des gens, par nature un peu inquiets, voire méfiants, de se dire : « quand se fait-on avoir ? ».

Nous sommes allés installer des panneaux photovoltaïques sur un logement social à Verviers. On a payé, on ne pouvait pas. On a fait une illégalité très grave, ce sont les actionnaires qui paieront. On a dit à tous les habitants du logement social : « Voulez-vous faire une communauté d'énergie renouvelable avec nous ? On partagera la production entre les différents locataires, la transition énergétique pour tous. » Comment peut-on réconcilier public précarisé et transition énergétique ? Cela a l'air d'une belle idée. Il faudra créer un *business model*, parce qu'il s'agit ici d'une installation pilote. On l'a essayé pour voir, la CWaPE a dit OK. On ne pouvait pas, mais on a eu des dérogations pour le faire. À quoi nous sommes-nous retrouvés confrontés ? Les gens demandaient quand ils se feraient avoir. C'est difficile d'expliquer à des gens qu'il n'y a rien à craindre. Notre pédagogie sera la clé. À nouveau, la seule réponse est la coordination de notre communication, sinon on crée de l'inquiétude.

J'ai eu des questions sur le WACC. Je voudrais que l'on comprenne une chose : avant de me battre pour des

dividendes, je me bats pour des fonds propres ; ce n'est pas la même chose. Cependant, pour avoir des fonds propres, il faut payer des dividendes. Du point de vue du GRD – il y a eu des confusions dans ce que vous avez dit, il faut faire attention à cela –, une chose est de financer nos investissements, c'en est une autre d'avoir une méthodologie tarifaire qui nous permet de couvrir les charges de l'année.

Sur le financement des investissements, Dieu merci, ORES n'a pas de problème. Nous avons une structure bilantaire dans laquelle nos communes actionnaires financent 40 % de notre actif bilantaire, et nous allons sur les marchés financiers pour 60 %. C'est un sujet dont je pourrais parler des heures, il est moins à la mode. À un moment, c'était un sujet épique entre Resa et ORES. Nous avons toujours pensé qu'il fallait essayer de minimiser la part communale dans le GRD, parce que les communes ont autre chose à faire avec leurs sous que de les mettre dans un GRD. Vous me demanderez pourquoi je ne suis pas allé à zéro. Parce que si je n'avais pas de fonds propres du tout, je devrais tout emprunter, et cela commencerait à coûter très cher, parce que les marchés financiers n'auraient pas confiance en moi.

Il faut donc trouver un équilibre entre un témoignage d'actionnaires, d'associés qui disent : « on croit en votre projet, on vous soutient » – mais financer à 100 % n'a juste aucun sens –, et des banquiers, la BEI ou des emprunts plus classiques, voire des emprunts obligataires, et cetera, qui couvrent le reste. Ce qui est important pour ORES, c'est que j'aie la garantie que tout mon plan de croissance, tout mon plan industriel, je ne vais pas avoir à un moment un problème de financement, c'est-à-dire qu'il ne va pas me détériorer mon ratio 40/60. Je veux, en 2029, arriver à maintenir ce ratio. Pas pour payer des dividendes aux communes, mais pour essayer de payer le moins d'intérêts possible. C'est cela que je recherche. La pire des conneries que l'on peut faire, c'est de donner nos sous aux banquiers.

Par le passé – ce n'est pas à des pouvoirs publics ou à un ancien ministre du Budget que je dois le dire –, on se préoccupait peu de l'endettement parce qu'il ne coûtait rien. On racontait même : « J'ai eu des taux négatifs, donc endettons-nous, on va gagner des sous ». Ce n'était pas très grave. Cela va devenir beaucoup plus difficile.

Dès lors, ce que nous devons faire, c'est arriver à financer notre croissance auprès des banquiers au meilleur coût possible. Sinon, c'est du vrai argent perdu. Pour me financer au meilleur coût possible, j'ai besoin d'associés à 40 %. C'est pour cela que l'on s'est battu pour le WACC. C'est pour cela que, chez ORES, on a dit que la rémunération des capitaux investis que la CWaPE nous donne, on se met d'accord sur un partage de 70 % pour l'actionnaire et de 30 % pour l'entreprise. Je distribue donc 70 millions d'euros de dividendes à

mes communes sur 100 millions d'euros de rémunérations.

Chaque année, les communes me donnent 30 millions d'euros dans la rémunération pour financer ma croissance. On dit que les communes ne font pas d'effort. Si, elles font un effort. Elles me laissent 30 millions et elles ont lâché 160 millions d'euros de bonus. Quand on me dit que les communes ne font pas d'effort, c'est que l'on n'a pas la même conception du fait de faire des efforts. Sur cinq ans, c'est quand même 150 plus 160, soit 310. Si je n'avais pas eu des communes comme actionnaires, mais un fonds de pension canadien ou un fonds souverain chinois, je n'aurais pas eu les 310 millions d'euros.

Donc, chers amis, essayons de sauver ce modèle qui nous permet encore d'être entre Wallons lorsque l'on a des discussions sur ce qui revient à l'actionnaire et ce qui reste dans l'entreprise. Je pense que, même si les associés communaux ne sont pas faciles tous les jours, cela reste les associés les plus réalistes avec lesquels on peut parler de transition énergétique en Wallonie et de compétitivité de la Région wallonne. C'est une richesse. Franchement, le modèle qui est là est un modèle très politique.

Mes préférences seraient d'avoir un actionnaire qui continuera à se soucier du service public de la distribution de gaz et d'électricité en Wallonie et non pas à un qui se dira : « À quoi ai-je droit ? Tu paies ». Cela me paraît être quelque chose d'important, d'autant plus que, en comparaison avec la Flandre, face à laquelle il ne faut pas toujours être complexé, on est en meilleure position que les Flamands sur base de la structure bilantaire.

Aujourd'hui, ce qui n'est pas le cas d'ORES, les Flamands ont besoin de fonds propres. Rappelez-vous, il y a quelques années, ils avaient été jusqu'à imaginer un fonds chinois pour entrer dans le capital d'Eandis à l'époque. Croyez-moi, j'en ai été témoin. Les papiers étaient secs à signer. Au tout dernier moment, discussion que l'on a également eue avec le ministre de l'Énergie à cette époque, le Gouvernement flamand s'est étonné que l'on fasse entrer à 30 % des Chinois et a décidé d'arrêter.

En faisant cela, on a réglé le problème des Chinois, mais on n'a pas réglé le problème d'Eandis. Donc, aujourd'hui, Eandis – Fluvius maintenant – a un problème de fonds propres. Les communes flamandes, d'après ce que j'en comprends, disent qu'elles ne vont pas repasser au bassin et qu'elles ne vont pas remettre les 30 millions d'euros que les communes wallonnes mettent chez ORES tous les ans. Il faut donc trouver quelque'un d'autre. On commence à imaginer l'entrée en bourse, à ce que j'ai entendu. On arrive à être confrontés à ces difficultés.

Nous n'avons pas de difficultés. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas réfléchir et faire des choix. En tout cas, on ne les fait pas sous la pression. Il n'y a pas de soucis par rapport à cet élément. S'il y a un problème en Flandre, c'est peut-être parce que le régulateur flamand, contrairement au régulateur wallon, n'a pas entendu qu'il fallait quand même un certain WACC pour faire en sorte que des actionnaires que l'on choisit aient envie de continuer à venir.

Je vous le redis, je suis convaincu que si l'on sort de ce modèle un jour – Région, commune, peu importe – et que l'on se dit que l'on a besoin d'aller chercher des capitaux ailleurs, vous allez avoir en face de vous des actionnaires.

C'est légitime, je ne reproche rien. Il ne faudra pas me dire : « merde, tu paies des dividendes ». Parce que l'on aura changé le modèle, ils viendront me voir tous les ans et ils diront : « désolé, mais tu dois diminuer tes coûts, surtout dans un modèle de coûts contrôlables ».

Pourquoi est-ce que je n'aime pas ces coûts contrôlables ? Parce qu'un actionnaire qui ne serait pas communal me dira : « Fernand, as-tu vu l'enveloppe dont tu disposes ? Tu vas me faire cela, tu vas me faire un plan social là, tu vas arrêter d'investir là, ton service public, tu vas diminuer ton *call center*, il n'a pas besoin de fonctionner si bien. » Ce n'est pas cela, et l'on va dégager des sous.

Pourquoi ? Pour me les payer à moi, pour améliorer ma tartine. C'est cela les enjeux qui sont derrière le WACC, et cetera. Ce n'est pas de demander aux malheureux Wallons de payer 70 millions d'euros pour les communes. Ces 70 millions d'euros me permettent de ne pas dépendre d'autres actionnaires. Croyez-moi, si ce n'est pas eux, ce seront des autres plus gourmands. Au final, je préfère les payer à des communes wallonnes qui les investissent dans leurs CPAS et dans leurs routes, bref, tout ce que vous connaissez mieux que moi, que de les voir remonter à Paris comme dans d'autres groupes.

Un petit mot sur le gaz. Il y a à investir dans les réseaux gaziers. Que l'on ne se comprenne pas mal, je n'ai pas dit rien au gaz dans le Plan de relance.

Le seul élément que je vois, ce sont des bouclages réseaux pour la biométhanisation. Pour le reste, la transition énergétique gaz, je ne vois pas.

Je suis honnête avec vous. Quand on dit à mes types qu'il y a 100 euros à dépenser, ils trouvent à me dépenser 80 euros, mais il y a 15 euros auxquels ils ne croient pas. Il dira : « attention, tu m'as dit qu'il fallait dépenser 100 euros, je suis arrivé à 80 euros ». Si on leur avait donné 65 euros et que l'on avait mis les 35 euros autres sur l'électricité, on y serait arrivés. On va faire des bouclages de biométhane sur 65 euros. Il faut essayer d'éviter ce genre de choses.

Ce n'est pas très grave, soyons très clairs. Tant qu'à faire, essayons de l'éviter. Le gaz doit rester quelque chose d'important pour nous à court terme : pas le gaz d'aujourd'hui, un gaz vert, un gaz renouvelable comme la biométhanisation. On connaît ce chemin.

Pour toute une série de raisons, une vision dogmatique qui consisterait à dire que l'on supprime le gaz rendrait l'équation insoluble. Je vous le dis franchement. J'entends déjà des messages de cette nature. Vous devez faire des écritures d'amortissement accéléré sur les réseaux gaziers.

C'est le problème de ce que je disais tout à l'heure, les communes ont une participation dans des réseaux à qui l'on dirait qu'ils ne servent plus à rien. Il faut y faire attention. On me dit de faire des amortissements accélérés. Peut-être qu'un jour, ce sera les IFRS de ce monde qui me diront que la valorisation dans mon bilan et la valorisation de mes réseaux de gaz ne sont plus du tout conformes à la réalité. C'est une vue comptable.

Une valorisation IFRS ne doit pas regarder le passé, elle doit regarder ce que l'on va faire. Que vas-tu faire avec cela ? Si je leur dis que je ne vais plus faire grand-chose, cela ne vaut plus rien pour eux. A-t-on envie de se prendre des écritures de cette nature dans les réseaux wallons ? Je ne crois pas.

Si l'on oublie l'aspect financier que je viens de décrire, le gaz reste encore le meilleur accompagnant de l'électrification. Si vous demandez à l'électrification de faire tous les trucs dont je vous ai parlé tout à l'heure, toutes ces augmentations dont je suis sûr qu'elles n'arriveront pas de cette nature, si vous lui demandez de faire tout cela et en plus d'absorber toute l'énergie qu'il y a dans les réseaux gaziers wallons, c'est fini, vous n'y arrivez pas.

Le gaz est à tout le moins une formidable béquille pour nous permettre de faire le chemin. On en a besoin, c'est indispensable. Mettez-nous des contraintes de verdissement du gaz. Si j'ai un conseil à vous donner aussi tranché, ce serait : mettez en place un cadre, que les agriculteurs sachent ce qu'ils peuvent faire et ne pas faire, à partir de quand c'est éligible, quand ce ne l'est pas. Bref, sécurisez une filière qui va être une filière importante. Donnez-lui une perspective, c'est votre job. Puis, une fois que c'est fait, on a des plans de relance, on a des budgets, on a des investissements. Ce faisant, on aide la transition énergétique et l'électrification. Si l'électrification doit tout faire toute seule, elle n'y arrivera pas.

M. le Président. – Juste au niveau de l'organisation, je vois qu'il est 13 heures.

M. Grifnée, Administrateur délégué et Président du comité de direction de l'Opérateur de réseau d'énergies (ORES). – Je suis désolé.

M. le Président. – Je pense que tout le monde est passionné par ce que vous nous dites. Je vais voir s'il y a encore des choses essentielles à dire et peut-être qu'il y a des choses que vous pouvez nous envoyer par écrit. On peut faire des tours de table après cela, en fonction de ce que décident les collègues pour les questions et revenir par écrit par la suite.

M. Grifnée, Administrateur délégué et Président du comité de direction de l'Opérateur de réseau d'énergies (ORES). – Je souhaitais, Monsieur le Président, faire un tout petit point sur les onduleurs. Comme je l'ai dit à l'assemblée générale, il y a un problème d'onduleur, qui est important. Je ne nie pas le problème ni ne le minimise. Je n'aime pas que l'on caricature. Quand je lis des tweets : « Il fait beau, il n'y a plus un panneau solaire qui va en Wallonie », cela n'aide pas. Si le but est de régler le problème, le caricaturer n'aide pas. Mon premier message est que je ne minimise pas le problème, je ne le réduis pas. Ne le caricaturons pas.

Est-ce le problème du GRD ? Oui, évidemment. C'est notre faute si vous voulez que je vous le dise ainsi. En tout cas, on attend que la réponse vienne d'ORES et de Resa. Soyons très clairs. Je ne me sens pas bien quand je constate cela, je me dis que l'on a raté un truc. Je vous ai dit tout à l'heure la façon dont cela s'est développé. Les réseaux électriques n'étaient pas faits pour cela. J'ai des circonstances atténuantes, mais est-ce que je vous dis « Je n'y suis pour rien, c'est de votre faute. Si vous m'aviez laissé mettre des compteurs intelligents, on n'en serait pas là. » ? Ce n'est pas mon attitude. Nous avons une responsabilité par rapport à cela et l'essentiel de la solution doit venir du gestionnaire de réseau de distribution.

Pourquoi s'est-on battu pendant un an pour faire bouger la méthodologie tarifaire ? Parce que nous voyions venir le tsunami du photovoltaïque. Nous savions que, si nous n'avions pas les moyens pour investir dans le réseau basse tension, nous n'aurions aucune réponse à donner. Parce que, c'est le premier élément de ma réponse, c'est l'investissement dans le réseau basse tension... Le passage en 400 volts pour l'essentiel. Il y a eu une formation des administrateurs chez ORES Yves pourrait en témoigner. Elle a été consacrée à cela durant deux heures : comment cela marche, pourquoi cela règle des problèmes, que devons-nous changer sur le compteur du type, doit-il changer son installation ? Bref, on a été au fond des choses concrètes sur ce que veut dire un passage en réseau 400 volts.

C'est cela la vraie solution pérenne que nous devons à tous les *prosumers*. C'est très clair, mais elle prendra du temps. Je ne vais pas vous raconter des salades. Je pourrais, je me lève d'ici, on est tous contents et l'on va déjeuner. Je pourrais vous dire : « On va le faire. », ou « ne vous tracassez pas, on a un plan, on fera cela en été et tout ira mieux après. ». Néanmoins, ce n'est pas le cas. C'est un travail de longue haleine qui va nous

occuper sur la période tarifaire à tout le moins. Effectivement que cela s'aggravera avec les voitures électriques ou encore les pompes à chaleur. Tout ce qui va amener de l'incertitude sur le réseau basse tension, donc peut-être des batteries individuelles, ne va pas nécessairement, par nature, spontanément simplifier le travail du réseau basse tension.

Quand j'ai dit cela, c'est une réponse inaudible. Parce qu'un de nos défis est que la croissance de la transition énergétique va venir de gens qui vont continuer à mettre des panneaux photovoltaïques. Si tout ce que je dis aux *prosumers* d'aujourd'hui, mais surtout de demain, c'est : « Cela ira peut-être, mais de temps en temps cela n'ira pas. Cependant, rassure-toi, en 2030, tout ira mieux ». Il dira qu'il attend 2030. La réponse que nous allons donner à ce truc est cruciale, non pas pour la réputation d'ORES, mais pour la transition énergétique et pour vos objectifs de PACE. C'est cela qui est préoccupant.

Que fait-on à court terme ? Aujourd'hui, mon gros problème est la connaissance du réseau basse tension parce que ma seule solution d'agir intelligemment sera d'agir juste, d'aller mettre les ressources là où l'on en a besoin. Je dois donc savoir ce qu'il se passe sur un réseau basse tension. Aujourd'hui, je ne le sais pas. Vous allez me dire que je suis incompetent. Je ne sais pas ce qu'il se passe sur un réseau basse tension, tout simplement parce que, jusqu'à il y a très peu, cela ne servait à rien de le savoir.

Il se passait exactement la même chose que ce qui s'était passé hier, avant-hier, l'année passée et l'année d'avant. Bref, les gens se lèvent à 7 heures, allument une machine à café, partent travailler, rentrent à 18 heures, allument la télé, font le souper et se couchent à 23 heures. Qu'est-ce que cela peut m'apporter de savoir que les gens vont dormir à 23 heures ? Rien.

On a des courbes standards de charges sur un réseau basse tension qui varient, depuis les années 1970, avec le Salon culinaire au Heysel, où l'on rentre avec un lave-vaisselle et des plaques en plus. À part cette grande disruption que l'on a connue sur la basse tension, cela n'avait aucun sens. Maintenant, c'est crucial. On passe d'un moment où cela ne servait à rien – le GRD qui aurait mis des outils d'observation du réseau basse tension aurait dépensé de l'argent pour rien, par conséquent on ne l'a pas fait – à un moment où c'est crucial, et tout cela très vite.

Vous me demandez ce que j'attends, vous me dites d'acheter des systèmes et de les installer, puisqu'ils existent. Toutefois, je ne vais pas acheter des systèmes et les installer alors que l'on a un outil remarquable s'appelant compteur communicant, qui va faire la même chose. Il est très intéressant pour compter, mais il est surtout très intéressant parce qu'il a une fonction de *power quality*, que l'on doit d'ailleurs activer. Nous sommes en train d'activer les fonctions de *power*

quality, nous aurions peut-être dû le faire tout de suite ; je le prends pour moi. À ce moment-là, le compteur ne fait plus que compter, il est un thermomètre sur mon réseau et il me dit où il y a un problème de surtension.

Le monsieur qui s'est plaint dans le journal d'avoir eu deux décrochages qui ont duré six minutes et demie, ce n'est pas bien, mais on peut au moins dire que cela a été deux décrochages de six minutes et demie. Par contre, sur ce *feeder*, dès qu'il y a une pointe de soleil, on a un souci. C'est intéressant d'avoir cette information, pour celui qui ne sait pas tout faire partout. Je plaide donc pour les compteurs intelligents, pas pour mettre des compteurs, mais pour faire de la *power quality*.

Une fois que j'ai cette information, il va me dire s'il y a une solution de court terme ou pas ; c'est l'équilibrage de phase. Celui-ci a ses limites, mais on le comprend vite. Je donne un exemple : on a tous pesté sur la bande de gauche d'une autoroute française à cause d'un automobiliste trop lent devant nous, alors que la bande de droite est inutilisée. Sur les réseaux de distribution, on a parfois cela, tout simplement parce que l'électricien qui vient raccorder votre rue a les phases qu'il croit bonnes ; il ne sait pas lesquelles sont bonnes, donc il doit choisir, il fait de son mieux. On se dit alors que, statistiquement, ils ne vont pas tous faire pareil, donc cela devrait être équilibré sur le *feeder*. Or, ce ne l'est pas, on le sait.

Néanmoins, si le compteur intelligent nous dit qu'il n'y a personne sur la bande de droite, alors on a une réponse de court terme et l'on va intervenir. On ne se demande pas s'il faut des batteries, on va aller faire ce que l'on doit faire, permettre à cet onduleur de fonctionner. Avec l'information, on peut aussi dire qu'en région on est organisé localement, que la personne connaît le réseau de Frasnès-lez-Anvaing, qu'avec un petit travail dans la cabine le problème est réglé.

Il y a des outils de court terme, mais ils ne régleront pas tout. La seule vraie réponse est l'investissement. Pour mobiliser les outils de court terme, on doit faire en sorte que les gens, non pas déclarent aux journalistes ou au maître, mais déclarent à ORES.

Si vous allez sur le site d'ORES, vous avez un bandeau au-dessus qui vous saute aux yeux : « Votre onduleur décroche, cliquez ici et déclarez-le nous. » La première chose à faire quand un onduleur décroche est de le déclarer, c'est facile. Il faut aller sur le site d'ORES et remplir le formulaire, et au moins ils savent. C'est de notre responsabilité, c'est faire un parcours client facile : les gens qui ont un problème doivent pouvoir très facilement le régler.

Une fois qu'ils ont fait la déclaration, on met le compteur communicant, on voit s'il y a une solution de court terme. S'il n'y en a pas, on intègre cela dans notre planification – pour ne pas courir comme un poulet sans

tête –, pour essayer d'apporter des solutions structurelles au problème qui a été réglé.

Pour régler cela, on a sans doute besoin d'une indemnité ; le ministre Henry a pris l'initiative de lancer une concertation, on est en train de construire ensemble quelque chose d'intelligent. À nouveau, il ne faut pas que l'intérêt du *prosumer* soit que son onduleur décroche pour toucher la prime. Le but n'est pas d'enrichir le *prosumer*, c'est de produire du renouvelable. Soyons donc prudents dans ce que l'on va mettre en place. Nous le faisons avec BeProsumer. Nous essayons de monter un système. Au final, c'est la responsabilité du ministre, sous votre contrôle, de dire qu'à un moment nous avançons.

Sur les batteries, point intéressant, pour être honnête, j'ai envie de partager toutes mes questions par rapport aux batteries. Ma vraie réponse est que je ne sais pas. Je dirais que le bébé m'a l'air de mal naître si l'on dit que l'on va mettre des batteries individuelles pour régler le problème de décrochage des onduleurs. Disons 6 000 euros pour une batterie, nous l'amortissons en 10 ans. Cela veut donc dire investir 600 euros par an ; c'est environ deux mégawattheures. Une installation photovoltaïque de cinq kilovoltampères produit cinq mégawattheures. Nous imaginons donc que le truc est en décrochage 50 % du temps pour avoir un rapport économique. Je vous balance des chiffres, je n'ai pas vérifié.

Si nous calculons réellement pour voir : investir 600 euros tous les ans pour régler le problème des onduleurs, y a-t-il au moins une balance économique là-dedans ? Pour être honnête, je ne la sens pas. Tout change parce que l'on nous dit que les Flamands le font. Ils ne le font pas parce que les onduleurs décrochent, ils le font pour une tout autre raison, qui est la fin du compteur qui tourne à l'envers. Cela change la donne. À ce moment-là, je ne mets plus une batterie chez moi pour le moment où mon onduleur décroche, je mets une batterie chez moi pour la production photovoltaïque que je ne consomme pas. C'est souvent à ce moment-là que le prix est de moins de 300 euros le mégawattheure.

Si le *prosumer* devait vendre, on devrait éliminer et cela deviendrait un déchet. Il y a trop d'électricité et le réseau n'en veut pas. Il ne sait supporter que ce que l'on consomme. Cela devient donc un déchet. Si nous savons recycler le déchet – en circuit court, vous allez aimer – en ramenant ce kilowattheure dans un endroit stocké pour qu'il ne serve pas à un moment où personne n'en a l'usage, mais pour qu'il serve à un moment où il y a pénurie... Avec une citerne d'eau de pluie, arrosez-vous vos plantes quand il pleut ? Non, évidemment. Par contre, l'utilité de la citerne, c'est de se dire que je vais l'utiliser quand il ne pleut pas.

Tant que le compteur tourne à l'envers, il ne faut même pas investir dans la batterie. C'est nous la batterie, ce sont les GRD la batterie.

Le dernier élément sur la batterie : il y aura des batteries privées, j'en suis convaincu. Je suis convaincu qu'il n'y a pas économiquement besoin de les subsidier, parce que le modèle d'après 2024 va les subsidier. J'ai aussi entendu cela : « Ce qui n'est pas économique aujourd'hui l'est demain. » La batterie chez un *prosumer* post-1er janvier 2024, je suis certain que cela devient économique. Étudions-le, regardons, nous sommes disponibles. Il y aura des batteries individuelles dans des circonstances bien particulières, où l'économie citée sera prouvée par le modèle. Si vous avez envie d'investir là-dedans, c'est votre responsabilité.

Je prouve donc bien que nous pouvons, sans empiéter sur les compétences d'un autre, parler avec un autre. C'est votre responsabilité de décider de mettre un subside. Je ne le mettrais pas. À nouveau, l'argent public, plutôt que de le mettre dans des indemnités ou dans des subsides, mettons-le dans le réseau. C'est cela la vraie réponse. Je vous dirai toujours que, si vous avez des possibilités d'investir, faites-le dans le réseau, sauf s'il faut vraiment essayer de trouver l'indemnisation dont on parlait, et cetera.

Puis, il y a effectivement cet élément de batterie collective. J'aime bien l'idée. Je termine par là. Attendez encore quelques jours, vous verrez des petites communications intéressantes sur le modèle dans lequel nous allons. S'il ne dispose pas d'une ressource de flexibilité colossale, il va soit droit dans le mur, dans le pire des cas, soit coûte une fortune, dans le meilleur des cas.

La flexibilité pour l'équilibre global de notre système est donc un élément dont nous ne pouvons pas nous priver. Des batteries individuelles sont-elles des éléments de flexibilité ? Oui, Elia regarde cela avec concupiscence. C'est Elia qui devrait les subsidier, c'est pour lui que cela va marcher. C'est autant de sources de flexibilité que l'on pourrait mobiliser. Simplement, il faut arriver à les mobiliser au bon moment. Il faut arriver à les mobiliser quand le système en a besoin.

Si vous les mettez chez l'individu individuellement, il ne va pas regarder l'intérêt du système collectif, excepté *time of use*, mais c'est tout de suite ramené à son intérêt et c'est bien normal. Il va analyser l'utilisation de son outil privé : cela me rapporte-t-il quelque chose ? C'est bien normal.

Il y en aura à nouveau. Doter les réseaux de possibilités de stockage est une bonne chose. Après, il faut tout un travail d'économicité. La différence entre ORES et Resa, c'est que l'on n'a pas la même analyse économique. Avoir la même analyse technique, cela servirait. Si je pouvais, quand j'ai des surtensions, absorber tout cela sur une batterie, le problème de la surtension serait réglé. On est tout à fait alignés là-dessus.

Nous, avec certaines de mes équipes, avons encore de gros doutes sur l'économicité du système. Après, plus on va aller dans des systèmes où l'on voit des surtensions ou que l'on doit payer des indemnités, et cetera, plus cela fera changer l'économicité et l'analyse qui en est faite. Donc, je reste très attentif. Mais là, aidez-nous aussi.

Je suis confronté à des diktats européens et des visions parfois très étroites. La CWaPE est très stricte par rapport à ce que dit l'Europe ou en tout cas à l'interprétation que l'on en fait. Quand je dis que je voudrais investir pour couvrir mes pertes, on me dit non ; on me dit que, si je le faisais, je devrais le mettre en marché public et que, si jamais j'étais le moins cher, je pourrais me l'acheter à moi-même. Cela fait rire. Oui. Cela me fait moins rire. Quid du stockage ? Cela ne va pas.

Quelqu'un m'a dit : « Vous êtes confrontés au dogmatisme ». Le dogmatisme n'aide pas toujours sur des questions comme celles que l'on est en train d'évoquer.

Monsieur le Président, je vais en rester là.

M. le Président. – Un tout grand merci encore pour toutes vos réponses. De nouveau, j'insiste, si jamais il y a des questions qui ont été posées sur lesquelles vous voulez revenir, n'hésitez pas à nous renvoyer un petit rapport écrit. C'est toujours le bienvenu.

On fait un deuxième tour de table. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il est déjà 13 heures 17 minutes. On reprend à 14 heures parce que l'on a d'autres invités. Si vous reprenez la parole maintenant, ce que vous pouvez tout à fait faire, je vous demanderai d'être bref.

La parole est à M. Crucke

M. Crucke (Les Engagés). – Pour l'organisation des travaux, j'ai l'impression que ce sera plus rapide cet après-midi. Je pressens cela. Ne pourrait-on pas demander à ORES de revenir à 14 heures et de compléter par rapport aux questions qui n'ont pas eu de réponses ? Cela permettrait d'avoir ce deuxième tour.

C'est frustrant de bâcler alors que l'on sait qu'il y a encore des questions et que l'on est dans le nœud du sujet.

M. le Président. – M. Lomba me dit qu'il a une autre proposition.

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Dans le même esprit du dialogue et de la construction. Merci à M. Grifnée par rapport à la franchise. On a parlé de planification, de coordination et de rendez-vous à l'automne, quand tout cela aura été digéré par les services d'ORES et par l'équipe. Ne peut-

on pas se redonner rendez-vous pour continuer ce magnifique débat qui me semble vraiment intéressant ? L'idée est de se voir plus souvent. La longueur des débats le démontre. Cela serait vraiment intéressant.

Alors, *task force*, commissariat, peu importe. L'important est que l'on ait un dialogue permanent avec toutes les parties qui sont autour de la table. Cela me semblerait beaucoup plus intéressant que de continuer à se poser des questions. De toute façon, on n'épuisera pas le débat aujourd'hui.

M. le Président. – On me dit que pour l'organisation des travaux, comme on a deux invités à 14 heures, ils vont faire leur exposé. Ensuite, on continuera alors la discussion à trois, mais je ne sais pas si c'est possible pour M. Grifnée.

Sinon, on se rabat plutôt sur la proposition de M. Lomba.

M. Grifnée, Administrateur délégué et Président du comité de direction de l'Opérateur de réseau d'énergies (ORES). – M. Grifnée est au service de la commission. Je ferai ce que vous souhaitez. Je m'adapterai. Je suis à votre disposition. C'est comme vous le souhaitez. Tous les scénarios me conviennent.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (Les Engagés). – Autant épuiser le sujet aujourd'hui. Je peux toutefois rejoindre ce que dit M. Lomba, c'est-à-dire que nous pourrions avoir ces rendez-vous à période déterminée. On est dans le sujet, ici, on sent bien que M. Grifnée peut encore répondre à un certain nombre de questions, qu'il a envie d'y répondre ; et que l'on a envie d'avoir encore un second tour également. On ne va pas venir tous les jours, et M. Grifnée ne sera pas tous les jours à notre disposition – malheureusement. J'ai envie de dire : tant que l'on a l'oiseau, autant le garder en cage.

(Rires)

M. Grifnée, Administrateur délégué et Président du comité de direction de l'Opérateur de réseau d'énergies (ORES). – J'ai peut-être été trop généreux dans ma façon d'affirmer ma disponibilité.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – C'est le représentant du GRD de Wavre qui, je pense, passe après. Je ne sais pas s'il est déjà en route. On peut éventuellement lui demander de venir à 15 heures, je ne sais pas si c'est encore possible, via un coup de fil. Chacun réfléchit à ses questions, on se revoit à 14 heures ici pour continuer le jeu de questions-réponses avec ORES et l'on demande au GRD de Wavre s'ils savent décaler vers 15 heures, de cette manière on vide la partie ORES et l'on a l'échange. À 15 heures, on recommence un processus de questions-réponses qui risque d'être un peu plus court.

Il est 13 heures 21 minutes...

M. le Président. – Oui, il est 13 heures 21 minutes, je propose de ne pas changer maintenant, en dernière minute, le rendez-vous. Je pense qu'il faut respecter les engagements que nous avons pris par rapport à eux. Si M. Grifnée est d'accord, faisons comme cela. Donnons-nous rendez-vous à 14 heures, et continuons la discussion après la présentation de 20 minutes de chacun des GRD qui ont été invités. Cela convient-il à tout le monde, y compris à M. Grifnée ?

M. Grifnée, Administrateur délégué et Président du comité de direction de l'Opérateur de réseau d'énergies (ORES). – À quelle heure ma présence est-elle sollicitée ?

M. le Président. – À 14 heures 40.

M. Douette (MR). – À 15 heures, à mon avis.

M. le Président. – Comptons 15 heures.

M. Crucke (Les Engagés). – 14 heures 30 me semble plus plausible. Ce sont deux petits GRD – je ne veux pas sous-estimer qui ils sont –, mais on n'a pas les mêmes problématiques non plus. Je crois que cela va aller plus vite, parce que je sais que, personnellement, par rapport à ces deux GRD, je n'ai pas 36 questions ; tandis qu'ici, j'en ai quelques-unes encore.

M. le Président. – Vous pouvez revenir à 14 heures 30 alors, si tout le monde est d'accord. Faisons comme cela.

Je vous remercie encore M. Grifnée pour la prolongation.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 13 heures 22 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 6 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

MÉTHODOLOGIE TARIFAIRE APPLICABLE AUX GESTIONNAIRES DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL POUR LES PÉRIODES RÉGULATOIRES 2024 ET 2025-2029 ET CAPACITÉ DU RÉSEAU

(Suite)

*Audition de M. Wallée, Directeur de l'Association
intercommunale d'électricité du sud du Hainaut
(AIESH)*

M. le Président. – La parole est à M. Wallée.

M. Wallée, Directeur de l'Association intercommunale d'électricité du sud du Hainaut (AIESH). – Monsieur le Président, Messieurs les Députés, je vous remercie de votre présence et de l'opportunité qui m'est offerte aujourd'hui de venir m'exprimer devant vous.

Je me représente. Je suis le directeur général de l'intercommunale AIESH, le gestionnaire de réseau d'électricité du sud du Hainaut. Il est utile, avant d'entrer davantage dans cet exposé, de présenter un tout petit peu l'AIESH pour que vous appreniez qui nous sommes.

L'AIESH est le gestionnaire d'électricité du sud du Hainaut. Nous sommes le gestionnaire pour six entités communales qui sont Beaumont, Chimay, Couvin, Froidchapelle, Sivry-Rance et Momignies. Cela représente plus ou moins 21 000 URD.

En 2024, suite au renouvellement des mandats des gestionnaires de réseau d'électricité, l'AIESH devrait comporter 5 300 URD en plus.

L'AIESH est un réseau relativement étendu. Il représente 1 600 kilomètres de réseau, dont 640 kilomètres de réseau en moyenne tension et 920 kilomètres de réseau en basse tension, 600 postes de transformation. Ce sont des chiffres importants, puisque je présume qu'en fin d'exposé, nous parlerons de la transition énergétique. Ces chiffres ne sont pas inutiles.

L'AIESH se trouve dans le sud de la Botte du Hainaut. Vous voyez la carte qui représente le réseau de transport Elia. L'AIESH se trouve ici dans le sud de la Botte du Hainaut, une zone qui semble un petit peu désertique.

Pour information, nous sommes alimentés par le réseau Elia pour approximativement un tiers de l'énergie délivrée aux URD et pratiquement deux tiers pour l'énergie à partir du réseau électrique français. Cette particularité existe depuis 1925, puisque l'AIESH a été créée en 1925.

Encore pour info, pour vous montrer l'existence de l'AIESH, l'étendue de son réseau, vous avez sous les

yeux une cartographie du réseau électrique moyenne tension de 15 000 volts.

Nous étions invités pour vous parler des prochaines méthodologies et également de la transition énergétique. C'est un sujet extrêmement vaste. Je ne voudrais pas vous ennuyer avec des tas de détails. Je me suis demandé ce que je pouvais vous dire de la méthodologie 2024.

Pour nous, gestionnaires de réseaux, pour l'AIESH en l'occurrence, la méthodologie 2024 n'est jamais qu'une extension de la méthodologie précédente, c'est-à-dire celle de 2019-23, avec ceci de particulier – je pense qu'il faut mettre en évidence –, c'est que cette méthodologie avait été élaborée avec des chiffres qui dataient de 2017, c'est-à-dire une époque où tout ne se passait pas trop mal lorsque nous comparons à ce que nous connaissons aujourd'hui.

C'est un copier-coller de 2019 à 2023. En termes d'investissements, l'AIESH investit bon an mal an, plus ou moins 3 millions d'euros dans son réseau chaque année, et elle a un revenu autorisé qui est d'une moyenne de 9,5 millions d'euros.

Ces chiffres viennent impacter les tarifs de gestionnaires de réseau. Si vous me demandez aujourd'hui quels vont être vos tarifs en 2029, je suis malheureusement obligé de couper un peu court à cette question. Tout simplement parce qu'en 2024, l'AIESH va pouvoir introduire une nouvelle demande de revenus au régulateur de la CWaPE. La raison ? L'AIESH va agrandir son réseau suite au renouvellement du mandat des gestionnaires de réseau. Elle va s'étendre sur l'entité communale de Couvin, va augmenter son nombre d'URD de plus ou moins 5 000. Nous avons le droit d'introduire une nouvelle demande de budget, conformément à l'article 60 de la méthodologie tarifaire. Vous allez me dire que c'est très bien jusque là, mais évidemment, l'AIESH n'est pas encore en mesure de dire comment les tarifs vont évoluer. L'idée qui prédomine est de tirer vers le bas nos tarifs grâce à des économies d'échelle. Néanmoins, pas plus tard que la semaine dernière, en réunion avec les représentants de la CWaPE, nous avons eu la confirmation que nous devons faire un tarif unique en 2024 pour l'entièreté de l'AIESH, c'est-à-dire les usages existants plus l'extension.

On a évidemment besoin, encore aujourd'hui, de chiffres, de quantités qu'ORES doit nous communiquer. Nous sommes vraiment à l'aube de commencer ce travail. Si l'on peut être optimiste, l'idée est évidemment de tirer les tarifs vers le bas. En 2024, je pense que nous sommes le seul gestionnaire parmi les cinq gestionnaires wallons à pouvoir faire appliquer l'article 60 de la méthodologie tarifaire, c'est-à-dire demander au régulateur la possibilité d'introduire une nouvelle demande de revenus.

Par rapport à 2025-29, je dois saluer évidemment le travail qui a été réalisé par la CWaPE et par les gestionnaires du réseau pour trouver finalement une méthodologie tarifaire qui satisfait toutes les parties. Nous sommes partis en 2022 d'un projet qui, manifestement, allait nous amener vers des difficultés. Il y a eu une réaction pertinente des gestionnaires de réseau et des autres acteurs comme les fournisseurs qui ont amené tout le monde autour de la table. De nombreuses réunions se sont tenues entre les parties pour pouvoir, point par point, trouver des solutions qui pouvaient satisfaire tout le monde.

Il y a évidemment des points positifs, mais également des négatifs que je me permettrai de souligner. Je ne vais pas tout passer en revue. Je pense que mes collègues gestionnaires de réseau ont aussi la possibilité de le faire. Le point positif que l'AIESH retient, c'est qu'il y a une révision *ex post* de l'indexation, c'est qu'il y a un maintien de l'AWAC. Nous considérons que ces points sont pertinents parce que nous sommes partis du projet 2022 avec des valeurs, des paramètres nettement moins intéressants.

Les points négatifs qui nous laissent un peu sur la réserve, c'est la perte de revenus que va engendrer la dégressivité sur la plus-value de réévaluation. Franchement, à l'AIESH, nous ne comprenons pas pourquoi, comme cela, du jour au lendemain, il y a eu cette décision de dégressivité, alors que c'est une plus-value qui a été actée par toutes les parties et qui, aujourd'hui, est encore valable pour le GRD. Pourquoi est-ce que du jour au lendemain, le GRD ne peut plus en bénéficier ? Nous n'avons pas très bien compris. Donc, à travers ces petits problèmes, nous avons peur quand même que pendant la période de méthodologie, cela nous entraîne vers des petits soucis et de petites difficultés. Voilà une difficulté : la dégressivité de la plus-value.

Un autre point qui n'a pas souvent été discuté, mais que l'AIESH tient à présenter ici, c'est le couloir de prix pour les charges d'achat d'énergie. Comme vous le savez, les gestionnaires de réseau doivent acheter de l'énergie pour leurs besoins propres, mais également pour leur perte réseau. Cet achat, cette énergie que l'on doit acheter, fait l'objet d'un marché public et n'est sous aucun contrôle de notre part. Nous avons pu voir la flambée des prix de l'énergie en 2022. Nous ne sommes absolument pas maîtres du sujet. Tout au plus, nous faisons un marché public pour avoir le meilleur prix et, dans la méthodologie tarifaire, on nous dit : « Vous avez un couloir et si malheureusement, les prix que vous obtiendrez par marché public sont hors couloir, eh bien cela devient un malus. ». Autrement dit, vous comprendrez que cette année 2023, le malus est important puisque les prix ont flambé. Voilà encore un sujet que nous trouvons négatif, d'une part. Néanmoins, dans l'ensemble, il y a vraiment eu d'énormes progrès, comme un consensus entre régulateur et GRD. Donc

l'AIESH voit quand même ce projet tarifaire d'un bon œil.

Le deuxième sujet qui nous a été suggéré, c'est la capacité du réseau à pouvoir assurer la transition énergétique. Je me permettrai de présenter à nouveau l'AIESH sous de beaux jours, parce que manifestement, tout le monde ne connaît pas l'AIESH. L'AIESH soutire de ses postes 35 mégawatts. Il faut savoir que la production décentralisée, les autoproductions déjà installés aujourd'hui, c'est 48,6 mégawatts en éolien et 21,31 mégawatts en photovoltaïque. C'est important. En 2021 – je reviens un petit peu en arrière –, sur la zone AIESH, nous avons déjà dépassé les objectifs en termes d'énergies renouvelables du plan Climat 2030. Vous allez me dire : « Je n'oserai à présent plus prendre cette référence puisque 2030 c'est du passé, nous avons revu tout cela. ». Cependant, il faut le dire : nous avons déjà, sur notre réseau plus d'installations que prévu. Le photovoltaïque, c'est 3 713 installations. Cela veut dire aussi qu'il y a 17,6 % d'URD qui sont *prosumers* et que chaque installation, en moyenne, fait 5,7 kilowatts-crêtes, sous-entendu : alimentée en triphasé.

Nous n'allons quand même pas cacher les avantages de l'AIESH vis-à-vis de la capacité du réseau. Elle s'est toujours vantée d'être un tout petit peu en avance. Pourquoi ? Son réseau moyenne tension est en 15 000 volts, et ce, presque partout, soit 90 %. Son réseau moyenne tension a beaucoup de réserves. Il est en moyenne chargé à 30 % et son réseau basse tension est pratiquement à 90 % en tétraphasé, trois fois 400 volts plus neutres. À nouveau, les raccordements URD sont à 90 %, pratiquement tous en triphasé.

On peut dire que l'on a une petite longueur d'avance. En tout cas, c'est confortable pour l'instant.

Concernant les faits des *prosumers* – c'est une question d'actualité –, on n'a pas énormément de problèmes pour l'instant. Tout au plus, à la date d'aujourd'hui, nous avons eu 16 plaintes concernant le photovoltaïque.

Parmi ces plaintes, il peut y avoir des plaintes « parasites » et des plaintes réellement fondées. Trois étaient non fondées, il en restait 13, si je compte bien. Cinq sont déjà résolues ; les autres sont toujours en cours d'analyse.

À l'AIESH, vous remarquez sur la carte précédente que le réseau est très étendu : 1 600 kilomètres en moyenne tension. Le nombre d'utilisateurs est faible : 21 000. Si l'on faisait le calcul, c'est très simple. La densité d'utilisateurs sur l'AIESH est la plus faible de toute la Belgique. On peut prendre le problème autrement : par utilisateur, il y a le plus de kilomètres de réseau.

Étant donné qu'il est construit, fort heureusement, depuis très longtemps d'une manière puissante – 15 000 volts presque partout, trois fois 400 volts de

raccordements triphasés partout –, on a un certain confort.

Les autoproductions photovoltaïques sont rarement impactés. Maintenant, il faut le reconnaître : comme le réseau est très étendu, on peut se retrouver avec des autoproductions très éloignées et raccordés à travers une longue ligne. On n'échappe pas au problème, puisque le problème des autoproductions est essentiellement dû à la tension trop élevée, entraînée en raison d'un réseau trop faible et trop long. L'AIESH peut aussi rencontrer ce problème localement à certains endroits.

Cependant, d'une manière générale, il y a un certain confort. Cela ne nous empêche pas d'être très attentifs et de participer, comme tous les autres gestionnaires de réseau, à l'analyse de ce qu'il faut faire pour encore permettre l'accroissement des autoproductions, mais également de nouveaux consommateurs qui vont arriver.

J'espère ne pas avoir été trop long. Je sais que j'ai été assez succinct, mais je suis à votre écoute pour vos éventuelles questions.

M. le Président. – Un tout grand merci.

Audition de M. Le Bussy, Directeur général du Réseau d'énergies de Wavre (REW)

M. le Président. – La parole est à M. Le Bussy.

M. Le Bussy, Directeur général du Réseau d'énergies de Wavre (REW). – Comme mon collègue, M. Didier Wallée, je vais aussi vous remercier, Messieurs les Députés, de bien avoir voulu nous accueillir pour que, nous, petits gestionnaires de réseaux de distribution, puissions donner notre point de vue sur les sujets du jour.

Je vais passer directement quelque part à la « fin » de l'exposé et le résumer de manière relativement succincte. Comme cela, si je devais dépasser mon temps de parole, j'aurais au moins évoqué tous les éléments.

Au niveau de la méthodologie 2025-2029. Le gestionnaire de réseau de distribution que nous sommes va-t-il pouvoir vivre avec ce qui nous a été concocté par le régulateur ? La réponse est oui.

Allons-nous pouvoir répondre aux objectifs qui ont été fixés par la Région au niveau du PACE 2030 ? La réponse est non. Nous n'allons pas pouvoir répondre à toutes les attentes du Gouvernement sur le sujet.

Disposons-nous de tous les outils pour pouvoir réaliser demain les objectifs qui nous sont fixés au travers de cette transition énergétique ? J'ai le sentiment que non et je m'en expliquerai également.

Je m'expliquerai également sur les dangers que nous avons identifiés que sont la spirale tarifaire qui risque d'arriver et le danger que représente in fine Atrias dans le résultat de notre activité, sur la capacité à pouvoir y répondre.

Le dernier point concerne le décrochage des onduleurs, sujet pour lequel nous avons également été convoqués.

Je vais passer très rapidement sur le calendrier. Je voulais simplement évoquer avec vous que la discussion que nous avons eue avec le régulateur a en effet été longue et périlleuse, vu qu'au départ on devait partir sur une proposition 2024-2028 qui aboutit à 2025-2029, avec une nouvelle méthodologie 2024.

Je voudrais aussi rappeler, dans les autres éléments du calendrier, que la méthodologie ayant été définie, nos devoirs et nos rencontres avec le régulateur vont être très fréquents d'ici à l'horizon 2025, ne fût-ce que pour les échéances du tarif 2024, mais également celui de 2025 et celui de la proposition tarifaire 2026-2029

En ce qui concerne le tarif 2024, comme mon collègue l'a dit, il faut savoir que c'est le revenu 2023 qui va être utilisé pour construire le revenu autorisé 2024 et qui ne sera revu de l'inflation qu'à l'issue de l'activité du rapport *ex post* 2024 qui sera établi par nous en 2025, et qui fera l'objet d'un solde régulateur suite à l'adaptation de l'index, mais qui ne pourra être récupéré qu'au regard des tarifs 2026 ou 2027.

Quelque part, nous partons déjà sur une méthodologie qui crée un crédit vis-à-vis des utilisateurs de réseaux de distribution. Pourtant, c'était une chose qui était connue lors de son élaboration et qui n'a pas été prise en compte, et nous le regrettons. Comme l'a rappelé également mon collègue, il faut savoir que le revenu 2023 est une indexation du revenu 2029 qui lui-même est une indexation du budget 2017, qui elle-même est une indexation des coûts gérables 2016, qui lui-même est une indexation des coûts gérables réels 2012. On vit donc, en 2024, sur une indexation continue, une réalité qui était présente en 2012. La logique qui conduit alors cette méthodologie de 2024 est essentiellement budgétaire. Depuis 2012, il y a eu quand même près de 41 actes réglementaires, que ce soit au niveau des AGW, des décrets, des directives et des arrêtés royaux, qui sont venus modifier le contexte régulateur, ainsi que l'arrivée d'Atrias dans le giron. Voilà pour ce qui est de la méthodologie 2024.

Pour ce qui est de la méthodologie 2025, je rappelle ici que le revenu autorisé est en effet composé de divers éléments : les charges nettes contrôlables, les charges nettes non contrôlables, les compteurs communicants, les marges bénéficiaires équitables, le terme qualité et la quote-part des soldes régulateurs.

Cela représente un revenu cap que nous devons respecter, sujet à indexation, et une revue par rapport à un facteur d'efficacité. Que représente ce facteur d'efficacité ? Il représente finalement l'effort à réaliser par la REW pour revenir à une ligne d'efficacité des gestionnaires de réseau de distribution. Elle a été établie par le bureau d'études extérieur Schwartz. Nous regrettons que l'on ne nous ait pas communiqué les outils qui ont servi à l'élaboration de ce coefficient d'efficacité, ce qui est pour nous dommageable. Au travers de cela, nous ne pouvons pas en effet identifier les termes d'amélioration que nous pourrions apporter pour améliorer notre efficacité. C'est regrettable.

Ce retour à l'efficacité va se faire sur deux exercices. Leur effort ne devra se faire que sur 50 % entre 2025 et 2029. Chose aussi acceptable et appréciable : elle n'est pas appliquée aux coûts de transition ni aux amortissements. Quant aux coûts additionnels de la transition énergétique relatifs à l'intégration des véhicules électriques, des pompes à chaleur, des panneaux photovoltaïques et du stockage, on nous donne une enveloppe complémentaire de coûts que j'ai citée sur le *slide*, mais que j'objectiverai par des euros un peu plus tard.

La seule chose qui nous chagrine ici, c'est que le mécanisme de révision est basé sur un calcul de points de basse tension. Or, ce calcul n'existe pas. Nous avons relevé ce point au niveau du régulateur. Manifestement, il ne nous a pas écoutés sur ce point. Il nous a renvoyé la balle en nous disant que c'était à nous d'inventer une formule relative au calcul de cette pointe. Je pourrais vous expliquer cela de manière un peu plus précise, si vous le désirez.

Des coûts relatifs aux compteurs communicants viennent évidemment s'ajouter. Au départ, dans la proposition tarifaire 2019-2023, ils faisaient l'objet d'un budget spécifique. Aujourd'hui, leur déploiement fait l'objet d'un impact marginal. Vous allez constater que ce n'est pas du tout le même impact au niveau budgétaire et que cela a des conséquences relativement importantes.

La marge bénéficiaire équitable est heureusement redevenue stable, en tout cas par rapport aux premières discussions. On s'en réjouit. Le terme qualité survient aussi. Ici, je voudrais faire un parallèle avec le facteur d'efficacité. Nous avons réalisé d'énormes investissements durant les dix dernières années pour rendre notre réseau efficace. Aujourd'hui, on en est « pénalisé » avec ce facteur de rattrapage.

En revanche, en termes de qualité, on voit bien que, pour l'indisponibilité de notre réseau, la REW c'est dix minutes d'indisponibilité. Je vous laisse apprécier ceux de mes collègues. L'objectif n'est pas évidemment de me comparer à eux.

Dans ce cadre, le régulateur dit « vous avez dix minutes, vous devez garder vos dix minutes ». En définitive, quelque part, je suis doublement pénalisé. Dans ce cadre, j'aurais plutôt essayé de garder une valeur moyenne d'indisponibilité de ces KPI, qui seraient imposés aux gestionnaires de réseau de distribution pour devoir maintenir le niveau auquel nous étions arrivés.

Cette méthodologie peut être revue et c'est pour cela que je le cite ici, parce que cela va avoir son importance dans les risques que j'ai évoqués tout à l'heure. Elle pourra en effet être revue si nous avons de nouvelles obligations de service public, si l'on bénéficie d'un subside, notamment au travers du Plan de relance, s'il y a de nouveaux services et adaptations de services existants, s'il y a des circonstances exceptionnelles – nous y avons d'ailleurs fait appel en 2022-2023 –, si nous avons d'importants soldes régulatoires et s'il faut en effet revoir les coûts additionnels de la transition énergétique.

Pour la tarification incitative, nous avons retenu quand même cet élément qui est censé nous permettre de déplacer les charges flexibles et d'utiliser les énergies renouvelables intermittentes au moment où elles sont disponibles. Ce qui nous chagrine, c'est qu'elles ne sont applicables qu'aux clients basse tension de catégorie deux et de catégorie trois. Par contre en sont exclus les clients en moyenne tension, les clients en trans-BT et les clients basse tension qui font plus de 56 kVA.

En outre, c'est qu'elle se fait de manière non obligatoire. Donc quelque part, il y a quand même un choix qui est laissé ici. Aussi, c'est que le terme « capacitaire » n'existe pas non plus pour ces catégories deux et trois. Ce que nous trouvons ici aussi dommageable. Nous allons l'expliquer par la suite au niveau des dangers.

J'ai rappelé les missions et les devoirs du gestionnaire de réseau de distribution et ce dont ils sont capables, ce qu'ils sont en tout cas autorisés à faire. Je reviendrai de manière plus orale par rapport à ça.

Par rapport aux objectifs du PACE, de Repower EU et Fit for 55, j'ai rappelé les objectifs qui sont fixés par la Région wallonne et l'Europe. Ils sont ambitieux.

À la lecture du PACE, et de manière à être un peu concret, si je dis que l'objectif est d'obtenir 52 % de production d'électricité renouvelable dans les consommations finales brutes d'électricité en 2030, comment cela se traduit-il ? Et je parie que c'est la même chose chez mes collègues. Cela va multiplier par quatre le nombre d'installations de PV. On est à 2 300, on va multiplier ce nombre par quatre. Cela nous fait 10 000 sur 18 600 utilisateurs de réseaux de distribution. L'impact est très loin d'être marginal.

Si nous parlons des véhicules électriques, il y a une accélération du taux de renouvellement du parc de

l'ordre de 10 % annuel pour atteindre l'objectif d'électrification. L'objectif de la Région wallonne est d'obtenir 40 000 points de rechargement publics pour véhicules électriques d'ici 2030 et 5 400 pour 2026. Comment cela se traduit-il pour REW ? Il faudra 400 points de recharge électrique – nous en aurons 72 en 2023 – et 1 850 points de recharge privés. Ce n'est pas négligeable, nous en reparlerons.

Et je suis convaincu que nous nous retrouverons un jour dans ce Parlement pour évoquer la problématique de l'impact des bornes de rechargement électriques sur le réseau. Pourquoi ? Parce que ce sont des outils qui transforment du courant alternatif en courant continu et ils injectent énormément de crasses sur le réseau de distribution, sous forme d'harmonique 3, d'harmonique 5, d'harmonique 7 et d'harmonique 9. Tous les récepteurs électroniques qui se situent dans un environnement immédiat ou proche de ces bornes vont nécessairement subir des perturbations. Ce sera aussi le cas pour les compteurs électroniques que nous posons. Ils supportent très mal les harmoniques. Nous aurons donc l'occasion de nous revoir sur le sujet, très certainement.

En ce qui concerne les autres objectifs du PACE, nous avons la gestion de la demande et le placement de la charge de stockage individuel et collectif, la maximisation de la capacité d'accueil des infrastructures, mettre en place une meilleure adéquation de l'offre et de la demande et à tout moment. Dans la tarification incitative, nous n'avons pas vu apparaître la possibilité d'introduire un tarif dynamique. Et Dieu sait qu'à mon avis, ce sera intéressant de le faire plus tard, parce que lorsque les conditions de vent et de soleil sont présentes, les fournisseurs sont obligés de payer pour injecter du courant sur le réseau et l'on va se retrouver, au travers de notre activité, dans des situations relativement similaires.

Comme autre objectif du PACE, on peut aussi citer la favorisation de l'autoconsommation individuelle – et là, je prêche pour que des incitants soient prévus parce qu'en définitive, c'est le courant qui est injecté qui perturbe nos réseaux ; s'il était consommé, ça n'arriverait pas – et la nouvelle structure incitative que je viens d'évoquer.

Quant aux impacts des méthodologies sur la capacité des réseaux et la réponse des objectifs de la Région et de l'Europe. En effet, on bénéficie de coûts complémentaires offerts par le GRD pour cette transition énergétique.

Ceci étant dit, je regrette qu'au moment de la mise en œuvre de cette méthodologie, on n'ait pas déjà tenu compte de choses qui étaient connues au départ, à savoir la mise en œuvre des communautés d'énergie électrique. Les arrêtés viennent de sortir. On va devoir construire et adapter nos outils informatiques pour pouvoir les intégrer. Ce budget n'étant pas présent, nous devons le

puiser sous les cocomplémentaires qui nous sont offerts. Avec la mise en œuvre de la nouvelle structure tarifaire 2026-2029, on va introduire quatre voire cinq plages tarifaires. Nos outils informatiques devront nécessairement être adaptés. Nous devons aussi payer à Atrias ces adaptations. Il n'en a pas été tenu compte dans les budgets qui nous ont été alloués.

La crise énergétique étant passée par là, on achetait notre énergie à 50 euros du mégawattheure pour couvrir nos portes et besoins propres, et aujourd'hui on est à 150 euros du mégawattheure, a minima. Ces soldes et ces coûts complémentaires sont connus au moment où l'on élabore les méthodologies 2024. On ne tiendra pas compte des méthodologies 2025-2029 qui feront l'objet d'un solde régulateur que nous devons financer et qui impactera nos coûts.

Quant au déploiement des compteurs communicants, nous avons rentré, en son temps, des budgets à la CWaPE, basés sur un *business case* approuvé par le régulateur et qui faisait apparaître une enveloppe pour le déploiement de ces compteurs de l'ordre de 300 000 euros. Mais quand on regarde aujourd'hui au travers de ce qui nous est fourni, c'est-à-dire le fameux impact marginal sur le tarif final, cela se traduit par un cocomplémentaire de 100 000 euros. Nous aurons donc un gap à combler pour arriver à déployer le compteur communicant de 200 000 euros, que nous devons aller piocher sur l'enveloppe des cocomplémentaires qui nous aura été accordée.

Tout cela pour expliquer que je doute que nous parvenions à atteindre des objectifs ambitieux.

J'ai évoqué tout à l'heure la cause de révision des budgets de la transition basée sur une évolution de la mesure de la pointe basse tension. Nous mesurons les pointes chez les clients haute tension, moyenne tension Trans. BT et les clients basse tension +56kVA. La pointe basse tension est calculée par différence entre ce que nous mesurons sur nos compteurs et ce qui nous arrive des grands postes. C'est par différence que nous avons une pointe basse tension. Si la pointe de nos clients haute tension évolue plus vite que la pointe du poste, nous aurons une diminution de la pointe basse tension, alors que cela ne sera certainement pas une réalité technique sur le terrain.

L'autre élément c'est le timing. Le déploiement des solutions par zones et les segments identifiés sur lesquels nous aurons des problèmes. On voit très bien que l'on va certainement avoir un impact plus important d'implantations de productions photovoltaïques avant de voir apparaître les impacts de consommations plus importantes que vont créer les véhicules électriques et les pompes à chaleur. On aura ce décalage avec lequel nous devons vivre. Ce décalage n'est pas neutre. À partir du moment où vous avez des PV qui entrent dans le réseau, ils diminuent la charge de ce réseau. Si l'on diminue la charge, en sachant que ce tarif est

proportionnel au volume transité, on a un effet mécanique d'augmentation de tarif.

Quels outils nous « offre » le régulateur pour y parvenir et permettre ce déplacement de la charge ? On nous offre un tarif incitatif qui ne touche que les catégories 2 et 3, et qui n'est pas obligatoire. On n'a pas de terme capacitaire pour combler les éléments que je viens de donner. En effet, on efface sa consommation par sa production, le volume de transit diminue et le tarif augmente. Quelque part, un juste rééquilibrage de la prise en charge du réseau devrait peut être passer par un tarif capacitaire, appliqué à tout le monde de manière équivalente à ceux de la catégorie 2 et 3. J'évoque encore l'élément sur lequel on aurait dû travailler, c'est l'implémentation d'un tarif dynamique. C'est peut-être un petit peu trop tôt.

Les risques sont là. L'augmentation des producteurs et le report de la mécanique sur la charge tarifaire vont augmenter les tarifs. Si le tarif incitatif ne nous permet pas de juguler ces éléments.

Nous allons devoir le faire au travers d'un appel à la flexibilité technique et commerciale des autres utilisateurs, ce qui va implémenter un coût complémentaire, donc une revue du revenu autorisé, donc une augmentation de tarifs.

Ces éléments, mis l'un dans l'autre, vont être à charge de ceux qui prélèvent. On va refragiliser une partie de la population qui prélève cette énergie, donc augmenter les obligations de service public. On repart alors sur une mécanique : on augmente les obligations de service public, on revoit le tarif, on réaugmente le tarif, et ainsi de suite. On peut partir sur une spirale tarifaire qui sera dommageable pour tout le monde.

Le dernier point concerne les dangers de risques potentiels Atrias. C'est un élément important dans l'équation de cette transition. Il faut savoir que chaque décision prise ici au niveau du Gouvernement et au niveau du régulateur que nous devons implémenter sur le réseau passe par le filtre d'Atrias. Nous sommes tributaires de l'efficacité de cette plateforme pour pouvoir le faire.

Je parle notamment des communautés d'énergie renouvelable. Pour pouvoir rendre efficace une communauté d'énergie renouvelable, il va falloir que le régime 3, celui des *time series*, à envoyer sur le réseau à travers des compteurs communicants, soit opérationnel.

En janvier-février 2024, connaissant les retards structurels d'Atrias à la mise en œuvre, je ne pense pas que nous serons prêts.

Quant à la nouvelle structure tarifaire, nous sommes tributaires de la sortie des lignes directrices du régulateur pour pouvoir la mettre en œuvre et, là encore, nous passerons par le fil d'Atrias pour y parvenir.

Ensuite, nous avons remarqué que le budget d'investissement du GRD Elia était de 6,5 milliards d'euros sur les années 2024 à 2027. C'est peut-être tirer un plan sur la comète, mais je crains qu'à un moment donné, si les gestionnaires de réseau de distribution ne parviennent pas à arriver à la transition énergétique, que le Gouvernement soit tenté de demander à Elia de pallier ce genre de choses et de faire à notre place. C'est un danger que je voulais évoquer ; tout le monde ne sera pas d'accord avec moi sur cet élément.

Quant au décrochage des onduleurs, je suis un peu dans la même situation que mon collègue de l'AIESH. J'évoquais les 2 300 installations que nous avons sur notre réseau, à concurrence de 19 mégavoltampères. Depuis le début de l'année, nous avons enregistré 10 plaintes pour décrochage : la moitié sont « non pertinentes » et nous sommes en train de travailler sur quatre d'entre elles. Cependant, cela ne veut pas dire pour autant que cela ne va pas s'aggraver.

Par contre, nous avons constaté un certain nombre d'incivilités. Là où nous avons eu des décrochages d'onduleurs, c'est parce qu'il y avait des installations photovoltaïques faites sans déclaration au GRD. Celles-ci sont en forte augmentation : nous avons aujourd'hui près de 40 installations de ce type et, là où nous avons des problèmes, c'est là où les gens ont fait une installation sans rien nous dire. C'est la même chose au niveau du renforcement des installations existantes ; elles se font aussi sans déclaration au niveau des gestionnaires de réseau de distribution.

Ce n'est peut-être pas l'endroit pour en parler, mais nous constatons aussi une désinformation des installateurs, qui poussent les clients à ne pas s'enregistrer et à refuser le compteur communicant. Il se trouve que c'est un élément qui n'est pas correct non plus.

Disposons-nous aujourd'hui d'un cadastre des décrochages ? Non. Par contre, le compteur communicant va nous permettre de l'établir. Au travers de ces compteurs, nous avons des outils qui sont en construction pour nous permettre de le faire. Nous aurons un diagnostic, mais pas toujours une solution, parce que la solution technique demandera des investissements et du temps.

Je rappelle que, pour objectiver ces éléments, l'utilisateur du réseau de distribution est propriétaire de ses données. À ce titre, nous pourrions l'informer, quart d'heure par quart d'heure, des éléments de consommation ou de production, et faire apparaître les éléments de décrochage. Toutefois, rappelez-vous que nous sommes tenus, au travers de notre activité, de respecter ce que l'on appelle la norme 50-160.

Cela veut dire aussi que l'on peut avoir des sauts de tension qui sont objectivés sur une période de temps de plusieurs minutes à plusieurs jours, et que tant que nous

resterons dans cette gamme, l'onduleur pourra décrocher sans que nous puissions en être rendus responsables, étant entendu que nous respectons les normes de qualité qui sont les nôtres.

J'en ai terminé, merci pour votre attention.

M. le Président. – Merci, Monsieur Le Bussy.

Échange de vues

M. le Président. – Je propose que l'on fasse un deuxième tour de table pour les questions à M. Grifnée. Préférez-vous que l'on fasse les questions aux invités qui viennent de prendre la parole en premier ?

La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je propose que tout le monde rejoigne la table.

M. le Président. – Oui, Monsieur Grifnée, n'hésitez pas à nous rejoindre.

M. Douette (MR). – Il y a des questions que l'on peut poser directement aux intervenants, des interventions auxquelles l'un et l'autre vont pouvoir répondre. Pour votre explication, on n'avait pas eu le temps de terminer le travail avec ORES ce matin...

M. le Président. – J'ai déjà expliqué la situation à tout le monde, ainsi tout le monde est au courant.

M. Douette (MR). – Pardon. Tant mieux, si cela est fait. On peut multiplier les questions. On a des questions en complément de celles que nous avons posées ce matin.

M. le Président. – Je propose à M. Grifnée de nous rejoindre à la table. Nous allons procéder à un nouveau tour de table.

La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Merci pour vos présentations.

J'avais juste une question pour l'AIESH. Vous avez anticipé plus ou moins toutes les questions que je voulais poser, relatives notamment aux onduleurs. Cela, c'est réglé. Vous avez bien expliqué dans quelle mesure votre réseau était historiquement robuste. Intuitivement, j'ai l'impression que ce serait impayable de faire la même chose sur l'ensemble du réseau wallon. J'aimerais tout de même vous demander si un tel réseau coûte plus cher en termes d'entretien et de frais de fonctionnement, ou bien c'est plutôt l'inverse, le fait qu'il soit plus robuste permet de dépenser moins en termes de fonctionnement au quotidien, sur base annuelle.

J'avais aussi une réaction par rapport à l'exposé de M. Grifnée tout à l'heure, que je m'excuse d'avoir pris en cours de route, mais il y avait d'autres travaux en parallèle dans ce Parlement, auxquels je devais participer. J'ai cru comprendre, à un moment de votre exposé que, d'une certaine manière, les objectifs du PACE n'importaient pas. Vous avez par après estimé par ailleurs qu'ils devaient être atteints d'une manière ou d'une autre, et que la transition énergétique était un enjeu très important auquel vous vous attachez chaque jour. Je ne dis pas que vous prenez cela à la légère, mais je voulais, pour être sûr, rappeler que, si certains pouvaient prendre ces objectifs à la légère, ce serait une erreur.

C'est une décision officielle du Gouvernement wallon, cela, c'est une chose. Surtout, le PACE s'impose à nous pour plusieurs raisons. Il y a des enjeux climatiques majeurs. On sort encore d'une période de sécheresse problématique. Il suffit de regarder par la fenêtre, on voit que la province de Namur est en alerte rouge aujourd'hui pour des précipitations extrêmes avec risques de coulées de boue et de débordements de cours d'eau. Il y a des objectifs européens contraignants qui s'imposent, notamment RepowerEU. Ensuite, le PACE va être petit à petit traduit dans la législation wallonne et le travail en cours. Je pense que – je ne dis pas que c'est votre cas, Monsieur Grifnée – certains adoptent une attitude un peu comme dans le film *Don't look up*. Je pense de mon côté que l'on doit avancer de façon sérieuse.

M. Renier a indiqué, lors de son audition, il y a une semaine, que la méthodologie pourrait être adaptée en fonction des évolutions de la législation. Il disait lui-même que, à ce stade, la méthodologie n'est pas en accord avec les objectifs du PACE. Je voulais avoir votre sentiment par rapport à cela. Vous avez dit qu'il pourrait y avoir des jalons et des rendez-vous pris, pour adapter en cas de gros problème ou en cas de difficultés importantes.

J'avais envie d'avoir votre avis sur ce qu'a exprimé M. Renier, il y a une semaine, et la possibilité d'adapter aussi la méthodologie en fonction de l'évolution de la législation.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Président. Je voudrais aussi remercier les orateurs pour leur contribution.

Monsieur Wallée, j'ai trois ou quatre questions qui vous sont destinées.

Vous avez évoqué la possibilité de tirer les tarifs encore vers le bas grâce, avez-vous dit, à des économies d'échelle.

À quelles économies d'échelle pensiez-vous ?

Votre réseau étant un réseau extrêmement large pour une population qui est loin de ce que l'on vit ailleurs, vous semblez pointer comme difficultés les pertes dues à la longueur du réseau, ce que nous pouvons comprendre. Quelle importance ont-elles, chez vous ?

Par ailleurs, Couvin a quitté ORES pour rejoindre votre réseau. Quelles en sont les raisons véritables ou, tout du moins, essentielles ? Je n'ai pas besoin de connaître la popote locale. Néanmoins, s'il y a des raisons essentielles, pourquoi ?

Vous n'avez pas évoqué le réseau de gaz. Il n'y a pas de réseau de gaz. D'accord.

Monsieur Le Bussy, vous avez la correction de dire : « Moi, mon réseau ne pourra pas répondre aux objectifs du PACE. Nous n'y arriverons pas ». Dans ce cas, pouvons-nous continuer à fonctionner comme cela ? Ne craignez-vous pas que l'oiseau soit mangé par un chat ? Le chat peut être très sympathique et l'oiseau aussi d'ailleurs. Mais, n'est-ce pas une conclusion que nous devons tirer quand nous entendons cela ?

Monsieur Grifnée, pour poursuivre le débat fort intéressant que l'on a eu ce matin, vous aviez évoqué le consultant qui avait été utilisé par ORES pour affiner le modèle. C'était un consultant dont j'aurais aimé connaître et lire le raisonnement. Vous parlez en même temps de cette comparaison de la lampe de poche. Je veux croire que la vôtre est la bonne, mais j'aimerais voir ce qu'elle éclaire. Il n'y a que la lecture du rapport du consultant qui me permettra vraiment de le savoir et avec toute la confidentialité voulue. Je n'ai pas de difficulté à comprendre qu'il y a une confidentialité industrielle nécessaire.

Une fois de plus, vous demandez – et j'opine – à ce qu'il y ait une feuille de route. Vous nous regardez comme parlementaires. N'est-ce pas justement le ministre qui doit la donner ? N'est-ce pas le PACE ? En d'autres termes, cette feuille de route n'existe-t-elle pas ? Nous pouvons ne pas être d'accord avec elle. Néanmoins, n'est-ce pas elle qui doit conduire à la fois la CWaPE et les GRD à fixer les échéances qui leur sont imposées, mais aussi la méthode pour y arriver et le nécessaire investissement ? Je crois que ce n'est justement pas à la CWaPE de fixer cela. La politique tarifaire est son boulot.

En revanche, concernant les objectifs, voyez-vous souvent le ministre sur ce dossier ? Je sais bien que vous ne dormez pas avec lui, mais ce n'est pas pour cela que nous ne pouvons pas avoir des rencontres régulières.

J'ai apprécié aussi la réflexion sur le bonus quand vous nous dites : « moi je ne veux pas de bonus ». Bon, c'est très bien. Cependant, il y a quand même 276 millions d'euros. Donc, pour vous qui ne voulez pas de bonus, ces 276 millions d'euros représentent-ils un échec ? Ou c'est l'intelligence et la force d'ORES qui se dégagent ? Ou peut-être la prudence, à certains

moments ? Vous m'avez répondu « c'est quand même 67 millions d'euros qui foutent le camp au Fédéral ».

Je comprends que vous ne voulez pas de bonus, mais cela me ferait encore plus mal de savoir que 67 millions d'euros partent au Fédéral dans cette histoire.

Vous n'avez pas répondu sur l'hydrogène. J'aurais aimé aussi connaître votre avis.

Puis, il y a ce fameux monstre d'Atrias, et les deux autres intervenants évoquaient aussi Atrias. Va-t-on un jour arrêter avec ce truc ? Quand je dis arrêter, ce n'est pas mettre tout à l'eau. Ce serait inacceptable de se dire que l'on jette Atrias avec tout ce que cela a coûté. Cela va-t-il fonctionner un jour ou l'autre ? Cela va-t-il être crédible ? Va-t-on arrêter de jouer avec cette machine ?

Là aussi, je m'interroge par rapport aux pertes de réseau pour ORES.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je remercie la qualité de la présentation des deux intervenants. Pour ce qui est l'AIESH, il y a une difficulté par rapport à l'étendue de votre réseau, je pense que vous l'avez cité. Je voudrais savoir si vous tenez compte de cette notion de différence par rapport à une urbanisation plus dense et par rapport à l'étendue de votre réseau. Cette différence est-elle calculée et prise en compte dans la modification tarifaire ? Vous l'avez peut-être évoqué tout à l'heure, mais si vous saviez y revenir.

Au niveau des *prosumers* et des communautés d'énergie dont vous avez parlé un peu tous les deux, j'ai bien compris que votre réseau était déjà adapté. Il y a une réserve en la matière, donc vous n'avez pas certainement la même difficulté que d'autres GRD.

J'aimerais bien avoir votre avis sur l'avenir. Vous avez parlé aussi d'un nombre conséquent de *prosumers* qui vont augmenter à l'avenir. Quel serait votre avis à tous les deux sur les batteries par rapport à la situation de votre réseau ?

M. Grifnée a eu l'occasion de nous répondre tout à l'heure : batterie collective, batterie individuelle. Voyez-vous des possibilités à ce niveau ?

Nous sommes ravis, en tant que parlementaires, de voir que la méthodologie tarifaire, qui prenait une mauvaise route dès le départ, a un petit peu évolué et répond à une partie de vos attentes, même si ce n'est pas l'entièreté.

Vous avez parlé de cette clause de révision, en disant que vous allez travailler avec ce que vous avez. Vous allez voir ce que vous pouvez faire, comment vous pouvez avancer. Ensuite, il y aura un nouveau rendez-vous pour voir si l'on peut aligner les chiffres.

Cette possibilité a été évoquée également lors de la réunion de la CWaPE, c'est d'avoir un peu plus de prévisibilité par rapport à ce que l'on a vécu dans la création de cette méthodologie tarifaire.

Je voudrais avoir votre avis sur cette proposition qui est d'avoir un peu plus de rencontres. En effet, en tant que parlementaire, on doit la mettre sur la table. Tout à l'heure, mon collègue, M. Crucke, demandait si le ministre vous avait rencontré à plusieurs reprises. N'y a-t-il pas un mécanisme de rencontre à mettre en œuvre entre l'ensemble des GRD, la CWaPE et les parlementaires que nous sommes, où chacun garde sa compétence, mais que l'on ait des réunions plus régulières ?

On a travaillé un petit peu avec la technique trois pas en avant, trois pas en arrière, trois pas sur le côté, trois pas de l'autre côté. Pour finir, on a trouvé un dénominateur commun.

Pour éviter cela à l'avenir, ne peut-on pas se réunir – on sait qu'il y a une révision qui est prévue – plus régulièrement, afin d'avoir une analyse objective de l'ensemble des données ?

Vous allez devoir intégrer maintenant ces notions de méthodologie tarifaire dans vos modèles, et voir ce que vous êtes en mesure de faire au niveau de l'électrification et de la bornisation du réseau.

Chacun l'a dit, atteindre les objectifs du PACE risque d'être compliqué. Comme le dit M. Crucke et comme l'a dit M. Bierin, c'est la ligne de conduite que s'est fixée « le politique ». Elle existe, même si elle est arrivée tardivement.

Vous allez pouvoir maintenant la digérer, voir tous les éléments qui sont dedans. Vous savez quelles capacités tarifaires vous allez avoir. Il faudra ensuite faire une comparaison et se dire : « avec les éléments que nous avons, avec les moyens financiers que nous avons, nous savons atteindre cet objectif ». Si le PACE est bien au-delà, comment fait-on pour atteindre les objectifs du PACE ?

Ils seront de deux ordres selon moi. J'aimerais bien que vous le confirmiez. Il y a le premier ordre qui est l'ordre financier. Si l'on doit atteindre les objectifs du PACE, il faut certainement moderniser encore plus le réseau, il faut aller encore plus vite, encore plus fort.

Dans le temps imparti du PACE, est-ce tenable ? Y a-t-il des moyens financiers ? S'il faut aller chercher des moyens financiers complémentaires, outre ce qui est prévu ici, quelles sont les pistes de solutions que vous pourriez proposer au Parlement ?

Nous sommes sur la capacité tarifaire, c'est-à-dire le citoyen qui doit payer. C'est bien de vouloir atteindre des objectifs ambitieux au niveau du PACE. C'est bien d'y mettre les moyens financiers, mais il faut savoir qui

va payer in fine. Si nous allons complètement taper dans la poche du citoyen, à un moment donné, il va y avoir des problèmes.

Pensez-vous que ces réunions régulières seraient intéressantes ? Il faut faire attention à ne pas avoir la réunionite non plus. Serez-vous en capacité, par exemple, pour fin d'année ici, de nous dire « Voilà la méthodo tarifaire. Voilà ce que nous savons investir. Voici où sont les objectifs du PACE. Voici la différence à atteindre » ?

Est-ce que c'est quelque chose dans le timing que vous pourriez faire ? Ce sont des propositions qui sont arrivées au cours de réunions, donc je vous les pose ici aussi. C'est pour cela que vous êtes là. Et il y a déjà presque une concertation qui est en train de se faire aujourd'hui, donc tant mieux.

Sur les batteries, voici les questions que je souhaite vous poser. Si jamais financièrement nous ne savons pas atteindre les objectifs du PACE, quelles seraient, selon vous, les pistes de solutions pour financer ces objectifs à atteindre ?

Deuxième point pour atteindre les objectifs du PACE, il y a l'aspect financier. C'est le point que je viens de développer. Il y a aussi l'aspect matériel et les moyens humains. On peut parfois, dans beaucoup de domaines, avoir les moyens financiers, mais si l'on n'a pas les techniciens, les moyens humains ou le matériel à disposition, nous l'avons connu pendant le covid avec toute une série de matériels.

Là aussi, pensez-vous qu'il y a la capacité en matériel et aux moyens humains d'augmenter la vitesse de croisière ?

Il y a quelques questions que j'avais que mes collègues ont posées également. Donc, j'attendrai les réponses. Vous avez répondu également à toute une question que j'avais sur les *prosumers*.

Au niveau des batteries, vous avez parlé des véhicules électriques, quelle serait la capacité de votre réseau à pouvoir assimiler ces batteries et ces bornes de recharge ? Vous avez parlé de difficultés dont j'entends parler pour la première fois, donc autant y être attentif. Pensez-vous être en capacité également, au niveau de votre réseau, de suivre l'évolution au niveau des batteries pour les voitures électriques ?

(M. Douette, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). – À Wavre, une famille de quatre personnes paie 115 euros de plus par an que dans la ville voisine d'Ottignies. Cela va-t-il changer avec la nouvelle méthodologie tarifaire ? Y a-t-il une volonté d'harmoniser les tarifs entre ORES et le REW ?

M. Grifnée a évoqué la nécessaire planification et l'anarchie qui règne sur le marché par rapport à l'époque où Electrabel gérait de la production jusqu'à la distribution. Engie a un plan d'investissement sur plusieurs années, mais il est en concurrence avec d'autres puisque l'ensemble n'est pas planifié par rapport aux objectifs démocratiques, comme le PACE.

Je ne peux que vous encourager, avec les différents acteurs de la société en Belgique, d'en revenir à un secteur public de l'énergie où, de la production à la distribution, un seul acteur planifierait la transition, ce qui serait beaucoup plus efficace au niveau du stockage. Au PTB, nous espérons que ces idées vont continueront à avancer.

Vous avez indiqué que la flexibilité du réseau est nécessaire et que les batteries individuelles ne changent pas grand-chose puisqu'il faut répondre aux variations du réseau. Quelles sont les réflexions au niveau européen ? Avez-vous des échanges avec les GRD d'autres pays pour savoir comment ils gèrent ces problèmes ? Sont-ils confrontés aux mêmes règles et aux mêmes contraintes européennes ? Comment font-ils lorsqu'ils ne peuvent pas stocker l'énergie ? Est-ce comme cela partout ? Se plient-ils à ces règlements ou se rebellent-ils en envoyant promener la Commission européenne ? Avez-vous des échanges sur le sujet ?

(M. Hermant, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à Mme Mathieux.

Mme Mathieux (MR). – Ce qui m'interpelle, c'est que l'on a dit que les compteurs communicants allaient nous donner la possibilité d'analyses diverses. Ici, on va inciter, car beaucoup de gens sont méfiants vis-à-vis des compteurs communicants. En effet, c'est ce que j'entends autour de moi et ce qui me fait un peu paniquer.

Vu que ce sera notre lien d'analyse afin d'agir aux endroits où il le faut, étant donné que nous ne pourrons pas agir partout, ne faudrait-il pas fixer une *deadline* du moment auquel tout le monde sera obligé d'avoir un compteur communicant ?

Quand je vois que l'on trouve encore d'anciens compteurs dans certaines maisons, je me dis que l'on n'a pas fini d'analyser les choses afin de rebondir convenablement.

M. le Président. – La parole est à M. Wallée.

M. Wallée, Directeur de l'Association intercommunale d'électricité du sud du Hainaut (AIESH). – Pour répondre à M. Crucke, les tarifs plus bas et les économies d'échelle, notamment sur le personnel de gestion administrative et technique, où il n'y a aucune raison d'augmenter le nombre de

personnes, sont un objectif que nous voulons absolument réaliser.

On va passer de 21 000 à 26 000 EAN supplémentaires. Les outils informatiques que l'on utilise sont tout à fait capables de digérer ce supplément et l'on ne va pas engager des personnes en plus.

Par contre, sur la partie opérationnelle et technique, sur le terrain, il n'y a pas de problème. On fait une règle de trois. Donc, on est déjà capable de faire des économies sur ce plan.

Ensuite, il y a toute une série de coûts très élevés au niveau des outils informatiques. Je pense que tous les représentants des gestionnaires présents sont bien au courant de cela. L'informatique nous coûte très cher.

Les coûts d'Atrias sont proportionnels au nombre d'EAN pour chaque GRD. Si l'on augmente les EAN, ce coût va augmenter.

Par contre, tout ce qui est *back office* et tous les outils qui tournent autour, à nouveau, on va pouvoir les diminuer sur un plus grand nombre d'EAN. Donc, en principe, le prix va diminuer et le tarif devrait diminuer.

Le matériel et les engins seront mieux utilisés et auront donc d'une meilleure rentabilité.

En additionnant tout cela – en tout cas, c'est ce que nous devons viser –, c'est une économie d'échelle qui va se répercuter sur les tarifs.

Les pertes de réseau représentent 12 %. Heureusement que le réseau est de 15 000 volts pratiquement partout. Vous imaginez que, s'il était plus bas, les pertes seraient plus élevées. C'est tout à fait logique : techniquement, un réseau très étendu veut dire des pertes en conséquence.

Sur les raisons essentielles pour lesquelles Couvin a choisi l'AIESH plutôt qu'ORES, je tiens à dire que, sur le plan de l'exploitation du réseau et des relations, Couvin n'avait absolument rien à reprocher au gestionnaire de réseau ORES, qui faisait son travail du mieux qu'il pouvait, comme tous les gestionnaires de réseau essaient de le faire.

Je pense que Couvin a pris cette décision parce qu'il y a un effet de proximité et de rapidité étant donné que nous sommes voisins et que nous nous connaissons. Si Couvin n'avait pas fait ce choix, il ne faut pas oublier qu'elle aurait dû faire l'autre choix, ce qui ne pouvait pas être en notre faveur, d'où sa décision.

M. Crucke (Les Engagés). – Je m'attendais à votre réponse sur les économies d'échelle. Toutefois, lorsque l'on pousse la logique plus loin, la vraie économie d'échelle est d'avoir un seul GRD pour tout le territoire.

M. Wallée, Directeur de l'Association intercommunale d'électricité du sud du Hainaut (AIESH). – Tout à fait, mais la Belgique est petite. Pourquoi avons-nous séparé notre pays ? Rassemblons-nous avec les Flamands, et ce sera encore mieux.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – S'il vous plaît, terminez, Monsieur Wallée.

M. Wallée, Directeur de l'Association intercommunale d'électricité du sud du Hainaut (AIESH). – Les économies d'échelle, comme vous l'expliquez, Monsieur Crucke, OK, mais je ne pense pas que ce soit linéaire. À un moment donné, on va arriver à quelque chose d'asymptotique. On aura beau rassembler et gonfler, on rencontrera d'autres problèmes, dont celui d'une entreprise gigantesque qui deviendra ingérable.

Pour répondre à une autre question, sur l'AIESH qui se vante d'avoir un réseau avec un niveau de tension plus élevé – 15 000 volts en moyenne tension presque partout et du 400 volts triphasé par tout raccordement –, c'est grâce à mes prédécesseurs qui ont eu l'idée de mettre une tension plus élevée. À l'époque, ils ne pensaient pas à la transition énergétique, mais ils ont eu cette idée dont on recueille aujourd'hui le bénéfice. Cela a coûté un peu plus cher à la construction, mais aujourd'hui, à l'entretien, cela ne coûte pas plus cher. On bénéficie donc de ce petit avantage grâce au travail de mes prédécesseurs.

Pour autant, on ne va pas en tirer une gloire. Cela nous donne un peu de réserve, le temps de regarder ce que nous pouvons faire au mieux. Cependant, nous sommes confrontés au problème de déploiement des autoproductions et au déploiement à venir des bornes de recharge. Par conséquent, nous sommes très vigilants.

Le réseau est très étendu et les problèmes de tension rencontrés par les *prosumers* sont dus à la longueur des lignes et à la concentration des producteurs. La concentration chez nous n'est pas aussi élevée qu'à Wavre puisque c'est très étendu. De ce point de vue, on a un peu de marge.

Quant à la longueur des réseaux concernant les lignes basse tension, parfois, on a des utilisateurs qui se trouvent à deux kilomètres. À une époque, on a étendu le réseau pour aller alimenter exclusivement un point. Si demain ils mettent des photovoltaïques, on risque d'avoir quelques soucis. Donc, on est très vigilants et l'on cherche la manière la plus adéquate de solutionner cela. Il est certain qu'il y aura des problèmes individuels et particuliers sur lesquels il faudra agir spécifiquement.

Je pense que les batteries sont une solution. D'autres personnes que moi pourront en dire plus. S'il s'agit de mettre en place des batteries pour solutionner le problème des *prosumers*, du photovoltaïque et des onduleurs qui décrochent, il faudrait que ces batteries

chargent juste au moment où l'on arrive au point de décrocher. Si les batteries chargent quand tout va bien, au moment où cela va décrocher, elles seront complètement chargées. Je ferme la petite parenthèse.

Il y a encore beaucoup d'autres questions, mais je vais laisser mes collègues y répondre, si vous êtes d'accord.

M. le Président. – La parole est à M. Le Bussy.

M. Le Bussy, Directeur général du Réseau d'énergies de Wavre (REW). – Comme mon collègue, je vais suivre l'ordre des questions.

Pour répondre indirectement à la question que vous avez posée à mon collègue de l'AIESH, les pertes sur Wavre sont de 4,5 %. On n'a pas les mêmes configurations et donc cela se retrouve. Comme je vous l'ai dit précédemment, nous avons investi dans de fortes sections, des réseaux et beaucoup de cabines de distribution. Les sections sont faibles, les distances sont courtes et donc les pertes sont limitées.

Concernant l'objectif du PACE, il ne faut pas mal comprendre mon propos par rapport aux objectifs du Gouvernement. Nous ferons le maximum pour y parvenir, mais ce que je voudrais, c'est confronter ces objectifs à la réalité de terrain.

J'ai la chance d'être un petit gestionnaire de réseau de distribution et d'être très confronté à ce que nous vivons sur le terrain. Il y a un décalage important entre les objectifs du PACE et ce que nous vivons sur le terrain. Une rencontre avec le Gouvernement, ses représentants et la réalité de terrain que nous vivons en tant que gestionnaire de réseau de distribution permettrait d'ajuster les objectifs.

Comme je vous l'ai dit, on a 72 bornes de rechargement sur Wavre et l'on devrait atteindre les 400. On arrivera toujours à mettre 400 bornes, mais je ne suis pas convaincu qu'elles seront toutes utilisées. Par contre, on pourra vivre en fonction des besoins et des implantations. Ce chiffre est plus révélateur de l'évolution de la transition qu'il ne l'est par rapport au Gouvernement.

Au niveau de la pénétration des installations photovoltaïques, c'est la même chose. Pour vous donner la tendance, nous avons 200 dossiers de photovoltaïque en 2021, 400 en 2022 et déjà 400 en 2023. Il y a une accélération de demande d'installation de PV, mais je crains que, au 31 décembre, cette bulle ne s'écroule parce que c'est la fin de la compensation. Dès lors, je crains que l'on n'arrive pas à l'objectif de multiplier par cinq l'installation de PV prévus si l'on suit les objectifs du PACE. Il faudra le confronter aux demandes et taux de pénétration effective après le 31 décembre 2023.

Il y a beaucoup d'objectifs, mais, quelque part, cette enveloppe est diminuée par un certain nombre des

éléments dont on n'a pas tenu compte. Les objectifs du PACE doivent être mis en parallèle avec la réalité de terrain. Il faudra certainement avoir une nouvelle rencontre avec le régulateur et vous sur cette nouvelle confrontation et ces nouveaux besoins et coûts.

Monsieur Douette, au niveau des onduleurs et des batteries, je crains que l'on n'y arrive pas si l'on a comme seul outil le tarif incitatif. Il sera difficile de déplacer les charges et faire consommer les gens au moment où l'on a de la production et là où l'on attend de la consommation. Il faudra des incitants et de la volonté de la part des consommateurs pour arriver à de l'autoconsommation et maximiser l'autoconsommation.

Pour juguler tous les effets négatifs sur nos réseaux, l'installation de batteries me semble être une solution. Il en existe d'autres, comme intervenir directement sur l'onduleur. Néanmoins, en tant que GRD, il faut que l'on nous permette d'intervenir sur l'onduleur, y compris sur la batterie, comme l'avait évoqué M. Wallée. On doit pouvoir avoir une action potentielle sur la batterie au moment où le besoin s'en fait sentir au niveau du réseau et qu'il y ait encore une réserve de capacité pour le faire. Agir sur l'onduleur, c'est lui indiquer, à un moment donné, qu'il doit injecter moins d'énergie active sur le réseau. On travaille sur la relation PQ et l'on met un peu plus d'énergie réactive, de préférence inductive, parce que le réseau devient très capacitif. On pourra jouer là-dessus. On peut le faire directement en tant qu'acteur où l'on devra acheter cette flexibilité. Si l'on doit acheter cette flexibilité, cela va augmenter nos coûts et cela va augmenter de tarifs. Il faut aussi que l'on ait le soutien du Gouvernement pour pouvoir y arriver.

Les bandes de rechargement électrique, qu'elles soient privées ou publiques, c'est pareil. On verra certainement apparaître, avec la multiplication des véhicules électriques, le besoin de moduler la charge du client final. C'est pour cela que j'ai évoqué le tarif dynamique tout à l'heure. On pourra aussi avoir la possibilité de donner des informations et des injonctions aux bornes de recharge en indiquant qu'il faut se calmer, que l'on a des pics de consommation, qu'il faut laisser passer la vague avant de remettre la pleine puissance dans des situations dans lesquelles le réseau sera à même de pouvoir satisfaire à vos besoins. Grâce aux compteurs communicants, on pourra avoir ce dialogue en bilatéral.

J'ai assisté, la semaine dernière, au CIRED. D'autres solutions de gestionnaires de réseau de distribution en Europe existent. Techniquement, c'est donc possible. Pourquoi ne peut-on pas les mettre en œuvre en Belgique ? Si vous allez sur le site d'Enedis et que vous tapez « actions sur l'onduleur du client », vous verrez qu'Enedis le fait. Pourquoi ne pourrait-on pas le faire en Belgique ? Je plaide pour cela.

Les moyens humains sont un problème. En tant que gestionnaire de réseau de distribution, trouver de la main-d'œuvre qualifiée pour travailler chez nous est compliqué. Je cherche quatre techniciens électriciens pour venir grossir nos équipes depuis 10 ans.

Nous avons créé AREWAL avec l'AIEG et l'AIESH, et Resa nous a rejoints l'année dernière. Nous avons la volonté de créer un centre de formation dans lequel nous accueillerons même les techniciens venant de l'extérieur afin de les former à travailler demain sur nos réseaux. Cela fait partie des convergences entre gestionnaires de réseau de distribution.

En ce qui concerne mon tarif, M. Grifnée va beaucoup m'aider en 2024 vu qu'il va uniformiser ses tarifs sur son réseau et que je vais récupérer une grosse partie de la différence que j'ai avec le tarif de mes voisins du Brabant wallon.

Comme le dit la méthodologie tarifaire, le tarif est un service universel de qualité à un prix raisonnable. Je rappellerai la qualité de la distribution de l'énergie sur le territoire de Wavre. Un Wavrien est coupé une fois tous les 80 mois contre une fois tous les 11 mois en Région wallonne. On oublie que cela a un prix. À votre avis, combien coûte une heure de coupure d'un client résidentiel ? Cela coûte 150 euros. Une heure de coupure d'un client professionnel coûte 450 euros. Quand vous mettez en parallèle le prix de la distribution et la qualité de la distribution, vous voyez que c'est un service que l'on rend à la population. C'est la qualité et le prix qu'il faut juger, et non uniquement le prix. C'est un élément important.

Madame Mathieux, le compteur communicant est une merveille. Je crois que le message n'est pas encore passé correctement au niveau des utilisateurs finaux qui le voient comme un démon. C'est un compteur qui nous permet de compter justement et correctement, avec une information captée tous les quarts d'heure. C'est un outil extrêmement important pour l'utilisateur final afin qu'il comprenne la manière dont il consomme, où sont ses consommations et, grâce à cela, demain, intervenir et gérer la manière de vivre sa relation avec l'énergie, y compris en tant que producteur avec les panneaux photovoltaïques.

Les outils développés au travers d'AREWAL permettent d'accueillir dix plages tarifaires, cinq en injection et cinq en prélèvement. Il y a donc moyen d'aller très loin dans la façon dont on peut structurer la manière de capter l'énergie et son prix en fonction des disponibilités du réseau. Intrinsèquement, il fait aussi lui-même des rapports qualité sur la tension. Toutes ces informations sont disponibles directement au niveau du compteur. Il existe un port, que l'on appelle le port P1, sur lequel on peut fournir une grande information. Il a la faculté d'aller capter cette information et s'enrichir de ses éléments.

Toutefois, nous sommes « coincés » – c'est la décision du Gouvernement – par une segmentation et nous devons commencer par les compteurs à budget, les PPP. Nous aurons fini de tous les remplacer au mois de juillet. Le deuxième segment, ce sont les *prosumers*. Nous aurons fini de remplacer tous les compteurs *prosumers* d'ici 2024. Ensuite, nous devons attaquer tous les clients consommant plus de 6 000 kilowattheures. Nous devons avoir rempli 100 % de cet objectif en 2029. Je ne demande qu'une seule chose, à savoir installer ces compteurs chez tous ceux qui le demandent. Ce segment peut être agrandi, mais il faut que les coûts y associés soient reflétés dans une nouvelle méthodologie qui permettrait une accélération de ce déploiement.

M. le Président. – La parole est à M. Grifnée.

M. Grifnée, Administrateur délégué et Président du comité de direction de l'Opérateur de réseau d'énergies (ORES). – Monsieur Crucke, le consultant qui a scénarisé s'appelle Climact. On l'a choisi parce qu'il a l'avantage de travailler avec le Fédéral et la Région wallonne. Son métier est de faire des scénarios de ce type relativement acceptés par les pouvoirs publics en Belgique. Dans la mesure où l'on ne voulait pas polémiquer sur les scénarios, on s'est dit que trouver un consultant qui avait pignon sur rue par rapport à cela était peut-être un avantage.

Vous me demandez si vous pouvez savoir quelque chose de ces résultats. Oui. Y a-t-il de la confidentialité ? Non. Si la commission souhaite entendre des représentants de Climact afin qu'ils lui expliquent ce qu'ils ont scénarisé pour ORES, nous lui dirons d'y aller. Ils peuvent communiquer toutes les informations qui leur ont été fournies au Parlement wallon. J'en ai évoqué quelques-unes tout à l'heure : véhicules électriques, puissance photovoltaïque, et cetera. C'est de là que cela vient. Il y a beaucoup de matière dans le travail fait par Climact pour nous. On souhaiterait continuer à travailler notamment sur le gaz avec Climact parce que l'on a dû travailler un peu en rapidité dans le cadre des discussions que l'on avait avec le régulateur.

Si le Parlement veut le dossier Climact, je lui fournirai. Si le Parlement préfère entendre Climact, nous donnerons des indications à Climact pour qu'il se rende disponible et qu'il vous rencontre. Il n'y a pas de confidentialité. Ce sont des données que je considère d'utilité publique. Elles sont contestables. Comme je vous le disais tout à l'heure, on peut tous avoir son point de vue par rapport à cela. S'il y a une volonté du Parlement d'entendre les conclusions de Climact, elles sont à la disposition de la Région wallonne. Je l'ai dit tout à l'heure, je pense que nous manquons de consensus sur les scénarios. Tout ce que je peux faire pour encourager un consensus, je le ferai et je ne ferai donc rien qui pourrait le bloquer.

Monsieur Bierin, vous m'inquiétez parce que j'ai dû m'exprimer très mal ce matin. Le PACE fixe les objectifs de la Région wallonne. Qui suis-je pour avoir un avis par rapport à cela ? Ce sont vos choix. C'est comme un décret. À partir du moment où vous l'avez décidé, la balise s'impose à nous. Qui suis-je pour avoir un avis ? Je voudrais qu'elle s'impose à tout le monde et à tous ceux qui ont quelque chose à dire par rapport au sujet. Comme je l'ai expliqué ce matin, si vous voulez quelque chose à telle échéance, voilà ce que cela pose comme difficulté pour le réseau.

J'ai déploré le fait que l'on fixe des objectifs en se disant que l'intendant suivra. Je suis désolé, mais l'intendance ne suit pas. L'intendance est un combat de tous les matins que nous devons tous réaliser chez nous. Je ne plaide pas pour que vous revoyiez ou changiez vos objectifs, mais pour que nous ayons des moments d'échanges et de discussions.

J'ai parlé de tango à trois ce matin : régulateur, gestionnaire de réseau de distribution et politique. On s'est vite rendu compte, au long de la conversation, que ce tango à trois allait être encore plus compliqué. Il y a toute une série d'autres acteurs de marché. Il y a les acteurs de la précarité et de l'action sociale en Région wallonne par rapport à l'énergie. On a parlé des acteurs de la mobilité électrique. Autrement dit, il y a ce besoin de coordination, non pas pour contester les objectifs PACE, mais pour savoir ce qu'ils représentent et comment, à quel prix et à quel coût – pas uniquement financier – on peut les traduire.

Nous en avons parlé ce matin et, malheureusement, je n'ai pas assez insisté là-dessus. On m'a demandé si nous avons les ressources humaines pour ce faire. Ce n'est pas gagné vis-à-vis des ressources humaines et des ressources logistiques.

Par contre, si nous ne proposons pas au tissu économique wallon – le monde des entrepreneurs dont nous avons un besoin fou et le monde de la formation – d'engager des gens chez nous – ce sont les deux jambes sur lesquelles on marche quand on veut mettre en place un plan industriel – et si nous n'avons pas des perspectives à long terme, croyez-vous qu'un entrepreneur va investir chez nous ?

Je viens de recevoir le mail d'un entrepreneur important de la Région wallonne, qui m'a été recommandé par M. Binon, et j'avoue que je n'ai pas tout compris. Il me dit : « Je dois investir dans tel moule. Je voudrais bien le faire pour être prêt à temps, mais je ne le ferai que si tu me dis qu'il y a du travail pour 10 ans ».

La réalité économique de ces gens est de nous dire : « Nous sommes prêts à mobiliser, à recruter et à former, mais quel est l'horizon proposé ? » Si je leur réponds que je vois clair sur 2023, partiellement clair sur 2024 et que l'on verra pour le reste, on a un vrai problème.

Il ne faut pas oublier que l'enjeu est aussi de former et d'attirer les gens, en leur disant : « Ce secteur de l'énergie est un intéressant. Formez-vous là-dedans », alors que nous savons que les télécoms font pareil et que nous sommes en concurrence.

Je plaide à nouveau pour de la coordination et des perspectives à long terme afin de faire en sorte que nous soyons sexy vis-à-vis de ces gens et qu'ils travaillent sur notre réseau wallon.

Sur la feuille de route, je sens que M. Crucke voudrait que je lui dise que je n'ai pas assez vu le ministre de l'Énergie. Il est évident que l'on ne voit jamais assez un ministre de l'Énergie et que l'on est toujours demandeur de le rencontrer. Je suis prudent par rapport à ces questions.

Nous manquons tous de vision partagée. Pourquoi, sous le couvert de compétences et de responsabilités différentes, aurions-nous peur de nous parler ? Nous pouvons très bien avoir des compétences et des responsabilités partagées, et nous parler sans apparaître comme l'allié d'un contre l'autre.

Je plaide pour que nous partagions nos objectifs, nos feuilles de route, nos difficultés et nos volontés d'y aller ou pas. Bref, il faut sortir de ces logiques où certains donnent un objectif, d'autres disent qu'ils ne se sentent pas tenus par cet objectif et qu'ils font leur méthodologie de leur côté, et d'autres encore qui déclarent qu'ils n'y arriveront pas.

Si l'on veut arrêter de pleurer sur le passé et plutôt se dire qu'il doit apporter des leçons pour le futur, le vrai message est là. Je sais que le Gouvernement l'entend parce que, avec Gil Simon, nous avons eu des rencontres à ce sujet, nous en aurons encore demain et nous plaidons pour un maximum de coordination. Je suis convaincu que nous manquons plus de coordination que d'argent dans le secteur. Ce serait une grande victoire pour la Région wallonne de pouvoir, avant la fin de cette législature, annoncer des objectifs concrets qui nous feront avancer en faisant travailler les acteurs ensemble.

Concernant l'hydrogène, oserais-je dire que je n'ai rien dit parce que je n'ai rien à dire ? C'est un peu court. J'avoue que c'est un truc sur lequel je ne vois pas clair. Qu'est-ce que je vois ? Si vous invitez Climact, vous verrez qu'ils utilisent l'hydrogène comme une espèce de terme de bouclage de l'équation énergétique à l'horizon 2050. Je l'ai fait faire au moment où le PACE n'existait pas encore. Là où il y a un gap, ils mettent l'hydrogène. C'est une façon simple, mais pas tout à fait idiote puisque l'hydrogène prendra une certaine place. Cependant, qui peut dire aujourd'hui la place qu'occupera réellement l'hydrogène en Région wallonne à l'horizon 2050 ? Personne. En tout cas, pas moi. Dire : « puisque l'on ne sait pas, on ne compte pas dessus » serait idiot parce que l'on sait que, à cet

horizon, l'hydrogène aura une place et un rôle dans le système énergétique.

Aujourd'hui, on l'utilise comme une espèce de terme de bouclage. Il serait d'ailleurs intéressant d'entendre Climact aller plus avant à ce sujet. Que faisons-nous par rapport à l'hydrogène ? ORES et Resa sont alignés sur le fait que, si l'on veut que l'hydrogène – et le CO₂ aussi d'ailleurs – fonctionne un peu en Région wallonne, on doit essayer de sortir d'une logique d'institution. Si nous disons à des acteurs de l'hydrogène ou de la capture et du transport de CO₂ : « Si c'est du transport, allez voir Fluxys. Si c'est de la distribution, allez voir ORES en Hainaut, mais Resa à Liège », cela ne marchera pas.

Notre responsabilité – à Fluxys, ORES et Resa – est de proposer un acteur des infrastructures au service des acteurs de l'hydrogène. Nous devons dire : « Si vous avez besoin de tuyaux en matière d'hydrogène, il y a un interlocuteur en Région wallonne ». Vous savez ce que j'ai pensé des rapprochements des gestionnaires des réseaux de distribution. Certains diront que je suis devenu sage avec le temps et d'autres diront que je suis devenu pragmatique. Tant que l'on travaille ensemble et que l'on avance, tout me va.

Fluxys, Resa et ORES proposent une solution de type guichet unique qui sera fondamentalement pilotée par Fluxys parce que cela me paraît plus efficace. Nous sommes à disposition et, là où nos réseaux de distribution peuvent servir, nous viendrons proposer des solutions clé sur porte aux acteurs de l'hydrogène. La manière de répartir la valeur ajoutée entre Resa, ORES et Fluxys, ce sera notre affaire. Je fais confiance à la sagesse des trois patrons de ces entreprises pour arriver à un équilibre en matière de répartition de valeur.

Monsieur Crucke, j'ai un peu répondu sur Atrias tout à l'heure, mais je pense que vous étiez sorti à ce moment-là. Atrias, c'est d'abord et avant tout l'idée, que je soutiens, qui est de dire que, lorsque le marché a un besoin de solution informatique fédérale, il est de notre responsabilité de lui proposer. À nouveau, à chaque fois que l'on peut sortir d'une logique d'institution... Le marché ne connaît pas cela. Quand Engie, TotalEnergies et Luminus proposent des solutions, ils les proposent en Belgique. Nous devons donc pouvoir simplifier. Vous allez me dire que l'on n'y est pas vraiment, et je l'admets. Néanmoins, l'idée de base d'Atrias, qui a été prise quand je n'étais pas là, est de dire : « À chaque fois que le marché requiert des plateformes informatiques fédérales, notre première responsabilité est de les mettre en place ». De vous à moi, a priori, la Wallonie ne s'en sort pas mal puisque la Flandre paie beaucoup de la facture. Je reste persuadé que, si nous n'avions pas fait Atrias fédéral, mais Atrias wallon, cela aurait sans doute coûté moins cher sur la Wallonie, mais cela aurait coûté plus cher que la quote-part des Wallons dans Atrias fédéral.

Atrias a des difficultés parce que l'on ne fait rien pour lui faciliter la vie. Atrias existe depuis longtemps. Dans le monde bancaire, ce sont ces *clearing houses* qui font que je peux aller au Delhaize et payer avec n'importe quelle carte de banque ou retirer de l'argent dans n'importe quel distributeur. En plus, j'ai confiance dans le fait que, si je tends ma carte quelque part, cela viendra sur mon compte avec la somme que j'ai payée. Personne ne se dit que cela ne pourrait pas bien fonctionner. Atrias est une *clearing house*. Le monde bancaire est complètement unifié puisqu'il n'y a pas la banque flamande versus la banque wallonne.

À nouveau, j'essaie de défendre nos modèles, mais il faut reconnaître que, pour une solution fédérale, être confrontés par à-coups à des régulateurs et des gouvernements qui nous donnent des contraintes, qui nous parlent de *time of use* en 2025 ou 2026 ou qui évoquent la possibilité d'avoir deux fournisseurs sur le même point d'accès... Bref, on n'a rien choisi de facile. Il est difficile pour nous de gérer cet aspect où, entre deux solutions, on choisira toujours la plus compliquée, même si personne n'en a rien à faire, et où l'on nous demande des contraintes hallucinantes.

Quand on a essayé d'expliquer qu'avoir un solde du compte à budget sur le compteur n'avait aucun sens, que tout le monde regardait cela là-dessus, on s'est retrouvé face à un régulateur qui nous a dit : « Comment ? Ne pas avoir le solde sur le compteur ? » Vous imaginez le nombre de gens qui descendent dans leur cave pour aller voir où en est le compteur. Il y a des dogmatismes qui ne sont pas toujours très sérieux et qui font que, derrière, tout cela coûte. Ce n'est pas le pire, coûter. Tout cela est compliqué et tout cela finit par ne pas fonctionner. Ensuite, on se demande pourquoi et l'on se dit que c'est sans doute que ce sont les GRD qui ne sont pas très malins. Il y a peut-être un peu de cela, mais ce n'est pas la seule explication.

Je voudrais aussi, en matière d'Atrias, ne pas accepter que l'on caricature le besoin. Dans le monde énergétique vers lequel on est en train de se diriger, la donnée va prendre une place très importante. Si l'on veut faire tout ce que l'on fait autour du réseau, autrement dit, si l'on veut que tout ne se règle pas par de l'investissement dans de l'infrastructure, les datas vont être un élément très important. C'est l'une des raisons pour lesquelles les compteurs intelligents sont importants.

Nous avons souvent des discussions avec Elia qui nous dit : « Comment pouvez-vous être aussi nuls en matière de traitement de datas ? » Forcément, Elia traite les datas de 300 clients alors que nous traitons les datas de 5 millions de clients au quart d'heure. Vous imaginez ? Je ne sais pas assez compter pour arriver à vous dire ce que cela fait comme volume de données. Je sais que cela a l'air d'être beaucoup. Ce n'est pas le même métier de traiter les datas de 300 clients ou de

traiter les datas d'un portefeuille *retail* au Fédéral de 5 millions de ménages.

Or, on va devoir gérer les données écart-horaire d'un grand nombre de personnes que l'on va devoir gérées à un certain horizon, et peut-être pas de 5 millions de ménages parce que tout le monde n'y arrivera pas au même moment. Amener les datas et ne savoir rien en faire, ce n'est pas très utile.

L'un des grands défis que nous avons, c'est de progresser dans le traitement des données. Croyez-moi, on n'est qu'au début d'Atrias. Je continue à plaider pour des plateformes fédérales. On est même en train d'en faire une avec Elia. Cela fait deux ans que je plaide pour que l'on avance là-dessus. J'ai le sentiment que l'on arrive à une solution, si j'en crois une réunion que j'ai eue lundi avec les collègues. On va peut-être enfin arriver à proposer au marché belge une application de court terme de datas avec Elia.

Cela va-t-il être utile aux GRD ? Non, en tout cas, pas à court terme. Cela va-t-il être très utile au système belge ? Oui, Elia – je vous le redis et je l'ai dit ce matin – en a besoin. Il n'y a rien à faire, si elle n'a pas de la flexibilité dans les ménages wallons, dans les ménages flamands, dans les ménages bruxellois, elle n'arrivera jamais à résoudre son équilibre de l'éolien et du photovoltaïque, sauf à des coûts complètement insupportables.

Je vous demande de ne pas flinguer Atrias. J'admets toutes les difficultés, j'admets toutes les maladies, j'admets que cela a coûté trop cher. Suis-je fier d'Atrias ? Non. Pourtant, même si je n'en suis pas fier, on va continuer à « atriassiser » quand on le peut. Pourquoi ? Parce que la data va être essentielle et le volume de data va être colossal. Il faut essayer de s'appuyer sur des solutions fédérales. Avec Resa, sur la data des communautés d'énergies, je plaide pour que l'on fasse des modèles wallons.

Chers collègues, je pense que cela ne sert à rien que l'on développe chacun nos systèmes informatiques demain pour gérer les datas des communautés d'énergies. Cela n'a pas de sens non plus de le faire au Fédéral parce que les législations sont trop différentes. Je pense qu'il y a des socles wallons à déterminer, mais cela dépend de la coordination – il en faut aussi – entre les gestionnaires de réseau de distribution.

Concernant les pertes de réseau, on dit souvent que, en moyenne, les pertes de réseau acceptables – techniques et physiques – tournent autour de 6-7 %. C'est ce que nous essayons d'atteindre. J'admets que, moins le réseau est dense, plus les pertes en réseau seront importantes. Il y a des liens physiques par rapport à cela.

Comment gérer le coût des pertes de réseau ? Nous devons tout faire pour essayer d'en réduire le volume. Chez ORES, par le passé, nous couvrons nos pertes à

50 euros le mégawattheure et, depuis quelques années, à 287 euros. Quand on parle de super profits et de super bonus chez ORES, je dis toujours que ce sont surtout des super coûts. Heureusement que nous avons été prudents par le passé.

Qu'est-ce qui a amené les bonus ? Je vais être franc : d'abord et avant tout, un mauvais système régulateur. Je ne le dis d'habitude que dans les salons feutrés d'ORES, entre nous, mais je vais le dire au Parlement. En 2018, nous avons des discussions avec le régulateur et nous lui disons : « Nous allons aller en recours contre la méthodologie tarifaire 2019-2023 ». Comme quoi, nous avons de la suite dans les idées.

Le régulateur nous disait : « Le coût de votre financement va être une charge contrôlable. Nous allons vous donner un taux moyen de 2,73 %. Si vous arrivez à couvrir votre dette pour moins cher que cela, vous allez gagner des sous. Si vous n'y arrivez pas et que c'est plus coûteux, vous allez perdre des sous ».

J'ai passé des réunions infinies avec le régulateur à lui dire que je n'avais aucune forme de contrôle sur les taux d'intérêt mondiaux, mais il n'a rien voulu savoir. Pour être honnête, je crevais de peur parce que l'on sortait de cinq ans de taux bas. J'étais persuadé, à l'époque, que ces taux allaient s'enflammer et que cela allait me coûter la peau des fesses.

Donc, je me suis battu comme un lion pour essayer de faire comprendre à la CWaPE qu'il fallait que la charge de la dette devienne un coût non contrôlable parce que j'avais le sentiment de ne pas le contrôler.

On peut emprunter intelligemment – ou bêtement –, mais, objectivement, si les taux sont à 5 % plutôt qu'à 2 %, qu'est-ce que j'en peux ? Comme je le dis souvent, ma bêtise a été d'être contre cette mesure et la bêtise de la CWaPE a été de la proposer.

Nous avons fait 70 à 80 millions d'euros de bonus là-dessus, c'est-à-dire un véritable cadeau de Saint-Nicolas. Si mes financiers m'entendaient, ils ne seraient pas contents parce que cela veut dire que je trouve qu'ils n'ont rien fait.

Fondamentalement, ces 80 millions d'euros viennent :

- de la décision de 2,73 % de la CWaPE ;
- de la BCE qui, pendant la période 2019-2023, a maintenu artificiellement une politique de taux bas en Europe.

C'est comme cela que nous avons fait 80 millions d'euros. Payés par qui ? Par les Wallons. Trouvez-vous cela normal ? Non.

Inversement, si la politique de la BCE n'avait pas été celle-là et que les taux étaient montés à 5 %, je n'aurais pas gagné 80 millions d'euros. Je les aurais

perdus. Payés par qui ? Par ORES. Trouvez-vous cela normal ? C'est un mauvais modèle.

D'où viennent ces 160 millions d'euros ? Ils viennent de choix réglementaires que je ne comprends pas.

Dans un monde qui devient de plus en plus contrôlable, et donc à risque pour le GRD, le premier réflexe du GRD est de mettre une ceinture et des bretelles. Nous sommes allés voir la CWaPE en 2018 avec des budgets en nous disant : « Nous ne savons pas si nous saurons tout dépenser, mais, au moins, comme cela, nous sommes sûrs ». Je le reconnais.

(Réactions dans l'assemblée)

C'est de la prudence, mais qui est payée par les Wallons. Donc, je n'en suis pas très fier. Si jamais je n'avais pas eu cette crainte du contrôlable, j'aurais demandé moins parce que je me serais dit que nous allions nous reparler après. Or, comme ici on me dit que ce sont mes risques, je me couvre. On a mis en place un système qui n'est pas bon et l'on a demandé trop.

Ajoutez à cela le covid et la crise ukrainienne qui font que, nos plans d'investissement, nous n'avons pas pu les tenir. En 2019, nous avons été hyper prudents en nous disant qu'il ne fallait pas tout dépenser dès le début. Heureusement ! Il y a eu le covid en 2020, on n'a pas été prudents, on n'a pas pu. On a dû dire à nos équipes que, pendant trois ou quatre mois, on ne le fait plus. Puis on s'est retrouvé avec des écarts. Cela nous a permis de ne pas demander d'augmentation tarifaire en 2023 et de supporter, à la suite de la guerre en Ukraine, l'indexation et les prix de l'énergie.

En 2022 et en 2023, on dépense plus en termes d'investissements. L'histoire des bonus, c'est celle-là : des choix réglementaires inappropriés qui poussent le GRD à essayer de faire ceinture et bretelles. Vous en pensez ce que vous voulez, mais je suis très transparent avec vous. Je suis prudent au début parce que je dois arriver à la fin des vacances avec encore un peu de monnaie dans ma poche. Quelques éléments nous sont tombés dessus que personne ne pouvait prévoir qui font que, à la fin, j'étais content d'avoir mes bonus.

En ce qui concerne la planification, Monsieur le Président, vous avez ajouté un mot – on réécouterà la bande tout à l'heure – que je n'ai pas cité : anarchie. Je ne pense pas que nous sommes – peut-être au regret de certains – des anarchistes. Ce que j'ai dit, c'est que, plus que jamais, le secteur a besoin de planification et qu'il en a moins que jamais. C'est cela qui me sidère.

On trouvait normal de planifier dans les années 1980 et dans les années 1990, alors que le monde était beaucoup moins imprévisible qu'aujourd'hui. C'est quand le monde devient totalement imprévisible que l'on dit de ne surtout plus planifier et que les forces du marché font ce qu'il faut. Cela marche sans doute dans certains secteurs, et je ne fais pas de politique là-dessus.

Cependant, je suis certain qu'il y a un besoin de planification dans le secteur de l'énergie. C'est incontestable.

Vous dites qu'Engie planifie. Sans doute, et je leur fais confiance, mais nous aussi. Je ne voudrais pas que l'on pense que nous courons comme des poulets sans tête. Nous sommes confrontés à des initiatives individuelles de gens qui décident, sans concertation avec nous, où ils mettent leurs panneaux photovoltaïques et ce qu'ils mettent comme type de borne.

Pour faire une recharge normale, une borne de 7 kilovoltampères suffit. Tous les vendeurs de bagnoles disent de mettre 22 kilovoltampères. On avait des statistiques disant qu'il y aurait autant de 22 kilovoltampères, autant de 11 kilovoltampères, autant de 7 kilovoltampères, autant de 3 kilovoltampères. Entre-temps, les 22 kilovoltampères crèvent tous les plafonds.

On installe des machines qui n'ont aucun sens dans une maison privée, mais qui imposent une contrainte. Que puis-je y faire ? Rien, à part dire – c'est ce que l'on essaie de faire – si vous voulez du 22 kilovoltampères, vous allez payer un peu plus cher que les autres. Ce n'est pas pour qu'ORES s'enrichisse, mais pour que celui qui ne paie pas du 22 kilovoltampères ne souffre pas de votre décision de mettre du 22 kilovoltampères.

Nous devons – c'est notre métier, c'est une de ses grandes difficultés – nous adapter à tout moment à des initiatives que nous ne maîtrisons pas. C'est comme cela.

Il décide de mettre des panneaux. Il met 10 kilovoltampères, il met 5 kilovoltampères, il choisit. Il décide d'acheter une bagnole électrique, il prend une borne de 22 kilovoltampères ou une borne de 7 kilovoltampères. Ce n'est pas moi qui choisis. Moi, il doit me le déclarer. Il le fait parfois, parfois pas.

Face à cela, il est plus indispensable que jamais que nous restions en contrôle, que nous continuions à planifier nos interventions. La pire des choses – je le disais ce matin, je le redis –, c'est que notre politique d'investissement soit dictée par le type qui se plaint dans le journal ou qui se plaint à son bourgmestre et que le bourgmestre nous demande d'aller régler la rue machin. Si l'on commence à faire cela, croyez-moi, on va être très inefficaces, et donc très coûteux. Ce n'est pas cela qu'il faut.

Je ne reviens pas sur les batteries. J'ai entendu ce qui a été dit. Je reste convaincu que dans le monde et l'énergétique vers lequel on va, les batteries seront importantes, joueront un rôle important. Je le vois bien pour Elia.

Autrement dit, pour cet équilibre du système belge, on voit bien le potentiel de flexibilité d'une batterie. Si

vous mettez des batteries individuelles, êtes-vous sûr qu'elles vont s'orienter dans l'intérêt collectif ou dans l'intérêt de celui qui l'a payé ? Je pense que poser la question, c'est y répondre.

On doit voir comment la recharge des batteries collectives ou en réseau peut nous aider. J'admets en vous disant cela, à la suite d'une discussion avec mon voisin tout à l'heure – vous voyez qu'à part pousser les boutons, il fait d'autres choses –, c'est une vraie réflexion que l'on doit avoir.

Je devrais vous dire des choses plus intelligentes que celles que je vous ai dites sur les batteries, et l'on va essayer chez ORES de construire quelque chose de plus solide, pour nous aider tous à réfléchir sur le rôle des batteries dans les réseaux de distribution.

On m'a demandé dans les autres pays ce qu'il y avait en la matière comme expérience. Pour une fois, on peut dire qu'il n'y a pas beaucoup plus de maturité ailleurs que chez nous. Aujourd'hui, les batteries dans les pays ont toujours été utilisées comme des situations devant régler des cas un peu exceptionnels. Je me souviens, on citait toujours l'exemple de la Bretagne. On voit bien l'isolation de la Bretagne par rapport au réseau RTE en France. On y a développé des systèmes justement pour compenser la moindre intégration de cette région bretonne. Il y a des trucs de ce genre. En revanche, sur la Flex, je dirais qu'en Belgique et en Wallonie, on est plutôt en avance par rapport à d'autres pays.

Vous avez posé la question des compteurs communicants. Je suis content de sentir aujourd'hui un vrai consensus – notamment politique, mais pas que – sur le fait que c'est une brique essentielle du modèle. On sent une évolution. Cela n'a pas toujours été le cas. À un certain moment, il y a eu une forte méfiance – notamment ici – relative aux compteurs communicants.

C'est un des dossiers qui m'a empêché de dormir, à une certaine époque. ORES a dû remettre en cause des choix industriels très forts, tout simplement parce que la législation wallonne ne s'inscrivait pas dans ce que nous avions imaginé. À toute chose, malheur est bon. On en a fait un modèle fédéral. J'en suis ravi. Aujourd'hui, on a une technologie présente presque dans tout le pays. C'est une bonne façon de régler le problème.

Vous dites « Est-ce que l'on oblige ? » C'est un peu votre propos. À un moment, dit-on « Allez, il faut des compteurs, on va les dérouler. » En réalité, je suis moins demandeur que vous. À vrai dire, je ne crois pas que c'est le problème. Si l'on obligeait aujourd'hui, ORES n'aurait aucune difficulté à remplir son carnet de commandes. On a des échéances, on se dit « voilà où l'on veut être fin 2023, fin 2024, fin 2025. »

Tant que mes opérationnels me disent : « Fernand, pas de problème, on sera à la cible au bon moment, ça me va. » À mon avis, on a encore trois, quatre ou cinq

ans de travail pour déployer des compteurs communicants. J'entends avec satisfaction qu'aujourd'hui le Gouvernement veut vraiment accélérer, réorganiser, planifier tout cela. On va donc dans le bon sens sur les compteurs communicants. Continuons.

La question d'obliger peut faire du dégât, parce qu'alors les gens vont se dire qu'on les oblige à quelque chose. Je n'en suis pas demandeur. On a assez de compteurs à mettre sans devoir obliger les gens. À la fin, il faudra cependant peut-être que l'on dise à un moment « c'est fini. Il n'en reste plus que 28. Si vous n'en voulez pas, tant pis pour vous. »

Bref, mais ce n'est pas le point du moment. La pédagogie l'est, en revanche. Aujourd'hui, ceux qui refusent le font pour de mauvaises raisons, pour des *fake news* comme le fait de raconter que le compteur communicant va vous donner le cancer. J'exagère, évidemment. Le cancer en l'occurrence va s'opposer au compteur qui tourne à l'envers, va vous obliger à des tarifs que vous ne voulez pas, et cetera. Il y a toute une rumeur, un peu *fake news*, parfois de mauvaise foi, parfois de bonne foi.

Je l'ai indiqué ce matin, on a eu de longues discussions avec les installateurs PV pour justement faire de la pédagogie sur les compteurs communicants. La majorité des installateurs nous disent, tout simplement : « Ah bon, on ne savait pas ». J'y crois. Aujourd'hui, si l'on doit travailler sur quelque chose, c'est de la pédagogie vers ceux qui influencent le choix des clients. Il y aura toujours un petit nombre pour dire « Ah non, je ne veux pas de cela, parce que je ne sais pas quoi ». Mais ce sera pour de mauvaises raisons. Nous verrons cela dans cinq, six ans. Cela ne me paraît pas urgent.

Je termine sur le prix de la distribution. C'est amusant, car on a toujours un discours en fonction de notre position relative sur le prix de la distribution. Quand j'étais plus cher que Resa, j'expliquais que le prix de la distribution n'était pas tout. « Roger, je suis désolé, mais nos tarifs 2024 vont être plus bas, pas que le Brabant wallon. Effectivement, ton gap va un peu se rétrécir. » Mais inversement avec d'autres. ORES va présenter des tarifs en 2024 péréqués qui seront très compétitifs sur la base de ce que j'ai vu.

Je ne crois pas que l'on propose un si mauvais service que ça, autrement dit, que ce tarif compétitif se justifiera par des services complètement dégradés. Ce que je retiens – Roger a raison –, il faut un équilibre entre le service que l'on propose et le tarif.

Autant le tarif ne peut pas être le seul moteur – c'est pour cela que l'on s'est disputé parfois avec la CWaPE –, à un moment il faut regarder ce que l'on a pour ce prix le plus bas. Il faut faire attention aussi au fait d'avoir une limite sur la qualité de service. Parfois, nous

disons très clairement que l'on pourrait encore améliorer les délais d'intervention, et cetera. Cependant, le surcoût que cela amènerait pour la population wallonne... On fait l'arbitrage. Après, vous pouvez penser que l'on place bien le curseur d'arbitrage ou pas, mais il est clair que, notre métier, c'est aussi faire des arbitrages entre une qualité de service – par exemple, des durées d'intervention et des durées d'interruption, mais à nouveau les statistiques d'ORES ne sont pas mauvaises par rapport à cela – et un prix qui doit rester payable par tous.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions que vous avez posées. Si ce n'est pas le cas, ce n'est pas une volonté de ne pas répondre, mais un oubli.

M. le Président. – Je vous remercie et je retiendrai vos nombreuses métaphores.

La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Vous avez cité des pays qui interviennent sur les onduleurs. Si je comprends bien, légalement, en Belgique et en Wallonie, ce n'est pas encore prévu ou possible actuellement. C'est l'une des solutions intéressantes que l'on n'a pas spécialement évoquées dans le panel de solutions. Je ne comprends pas bien le mécanisme.

M. le Président. – La parole est à M. Le Bussy.

M. Le Bussy, Directeur général du Réseau d'énergies de Wavre (REW). – Quand on lit à la lettre la législation qui couvre les missions et les devoirs du gestionnaire de réseau de distribution, on se rend compte que, en définitive, nous ne pouvons pas intervenir sur la charge du client. Avant, nous avions nos compteurs TCC et nous pouvions actionner les chauffages électriques, mais tout ceci a disparu.

Aujourd'hui, nous devons laisser libre le client final et nous ne pouvons pas intervenir sur sa capacité à produire et à injecter sur le réseau. Il devrait y avoir des aménagements nous permettant de le faire. Est-il préférable de brider l'installation du client pour lui permettre de continuer à produire ou subir le décrochage de son onduleur quand il ne produit pas ? Il vaut mieux produire moins, mais produire que pas du tout parce qu'il y a du décrochage et qu'il puisse continuer à autoconsommer. C'est l'intérêt de pouvoir agir directement et cela peut se faire au travers du canal de communication qu'offre le compteur communicant.

M. le Président. – La parole est à M. Wallée.

M. Wallée, Directeur de l'Association intercommunale d'électricité du sud du Hainaut (AIESH). – Je souhaite abonder dans le sens de

M. Grifnée lorsqu'il évoque les coûts non contrôlables. Le prix de l'énergie est bien défini comme un coût non contrôlable. Cependant, dans le système tarifaire, on doit faire respecter un tunnel. Si l'on sort du tunnel – ce qui a été le cas cette année-ci –, ce n'est plus contrôlable et il y a un malus. Il n'y a rien de plus incontrôlable que cela, quel que soit le montant. En tout cas, c'est très pénalisant. La CWaPE semble sourde à nos appels.

M. le Président. – La parole est à M. Le Bussy.

M. Le Bussy, Directeur général du Réseau d'énergies de Wavre (REW). – J'abonde également dans le sens de M. Grifnée. Nous avons offert au régulateur des possibilités, en lui disant : « Vous mettez en doute toutes les procédures de marchés publics qui ont été mises en œuvre pour acheter au meilleur prix l'énergie relative à couvrir nos pertes et nos besoins, mais venez avec nous participer à cet achat commun de telle manière à ce qui s'impose aux gestionnaires de réseau de distribution et faisons le même en commun. Mettons toutes les pertes de gestionnaires wallons dans un pot. Faisons faire un marché et entrons dans cette dynamique. Ainsi, le coût deviendra contrôlable parce que l'on ne pourra pas sortir de cette logique qui dit que c'est le marché qui nous a offert un prix pour une période et pour la totalité des pertes des gestionnaires de réseaux wallons ». On a levé les bras en disant : « Non, ce n'est pas possible. Je ne pense pas que le droit nous permette de le faire ». La main a été tendue. Aujourd'hui, cela se traduit par des coûts non gérables pour une part, et c'est regrettable.

M. le Président. – Je suis certain que la CWaPE nous écoute.

Je remercie nos invités pour leurs interventions.

Je vous rappelle que, le jeudi 6 juillet, nous auditionnerons les représentants de Resa et de l'AIEG à 10 heures et ceux de Fluvius et de l'ASBL BeProsumer à 14 heures.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (Les Engagés). – N'en profiterions-nous pas pour auditionner Climact ?

M. le Président. – Nous ne sommes pas en nombre pour décider de quoi que ce soit, mais je note bien votre proposition. J'ai reçu d'autres demandes d'auditions et je propose d'en discuter lors de la prochaine commission dans le cadre de l'ordre des travaux.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 11 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. François Bellot, MR
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Jean-Luc Crucke, Les Engagés
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Manu Douette, MR
M. Fernand Grifnée, Administrateur délégué et Président du comité de direction de l'Opérateur de réseau d'énergies (ORES)
M. Antoine Hermant, Président
M. Roger Le Bussy, Directeur général du Réseau d'énergies de Wavre (REW)
M. Éric Lomba, PS
Mme Françoise Mathieux, MR
M. Didier Wallée, Directeur de l'Association intercommunale d'électricité du sud du Hainaut (AIESH)

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADEPS	Administration de l'éducation physique et des sports
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIEG	Association intercommunale d'étude et d'exploitation d'électricité et de gaz
AIESH	Association intercommunale d'électricité du sud du Hainaut
AREWAL	Association de réseaux wallons (SCRL regroupant AIEG, AIESH et REW)
ASBL	association sans but lucratif
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
BT	basse tension
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CO	monoxyde de carbone
CO ₂	dioxyde de carbone
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
EAN	European Article Numbering (numérotation européenne des articles)
Eandis	gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz d'une partie des communes de la Région flamande (repris dans Fluvius)
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
Enedis	gestionnaire principal du réseau de distribution d'électricité en France
EU	European Union (Union européenne)
FEBEG	Fédération belge des entreprises électriques et gazières
FEC	Fondation européenne de la culture
Fluvius	gestionnaire des réseaux flamands de distribution d'électricité et de gaz (fusion d'Eandis et d'Infrac)
GRD	gestionnaire de réseau(x) de distribution
IA	intelligence artificielle
IFRS	International Financial Reporting Standards
ISOC	impôt des sociétés
KPI	key performance indicator (indicateur de performance clé)
kVA	kilovoltampère
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PPP	partenariat public-privé
PPP	principe pollueur-payeur
PV	photovoltaïque
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
REW	Réseau d'énergies de Wavre
RTE	Réseau de transport d'électricité (gestionnaire de réseau de transport français)
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
TCC	Télécommande centralisée
TPCV	Touche pas à mes certificats verts (ASBL)
URD	utilisation du réseau de distribution
WACC	Weighted Average Cost of Capital (coût moyen pondéré du capital)